

**CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 25 MAI 2023**

Le Conseil du 11^e d'arrondissement s'est réuni le jeudi 25 mai 2023 à 18h à la Mairie du 11^e arrondissement, sous la présidence de Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement de Paris.

La convocation en avait été adressée individuellement à tous les conseillers et affichée le 11 mai 2023. L'ordre du jour a été notifié à chacun et affiché le 19 mai 2023.

Élu·e·s présent·e·s

Maire d'arrondissement : M. François VAUGLIN

Maire de Paris/Conseillère de Paris : Mme Anne HIDALGO

Maires adjoints : M. Adrien TIBERTI, Mme Emma RAFOWICZ, M. Florent HUBERT, Mme Lucie SOLEM, M. Jérôme MEYER, Mme Joëlle MOREL, M. Luc LEBON, Mme Bénédicte DAGEVILLE, M. Grégory MOREAU, M. Jean-Pierre CORSIA

Conseillers de Paris : M. Patrick BLOCHE, Mme Delphine TERLIZZI, M. David BELLiard, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Chloé SAGASPE, Mme Nelly GARNIER

Conseillers d'arrondissement : Mme Florence MARSCHAL, M. Alexandre VISCONTINI, M. Christophe HARNOIS, M. Sofiane KADDOUR-BEY, M. Didier ZENG, Mme Aurore MOUYSET-NOZERAND, M. Jean-Christophe MARTIN, M. Guillaume POITOUX

Pouvoirs

- Mme Rosalie LAMIN à M. Luc LEBON
- Mme Dominique KIELEMOËS à Mme Florence MARSCHAL
- Mme Hélène BIDARD à Mme Bénédicte DAGEVILLE
- Mme Nadine BLANCHARD à M. Jean-Pierre CORSIA

- Mme Anne HIDALGO à M. François VAUGLIN – jusqu'au projet 11202313 et à partir du vœu V11202312
- M. Nour DURAND-RAUCHER à Mme Joëlle MOREL – jusqu'au projet 11202313
- Mme Lucie SOLEM à M. Didier ZENG – à partir du vœu V11202314
- Mme Delphine TERLIZZI à M. Florent HUBERT – à partir du vœu V11202332

Excusé·e·s

- Mme Joséphine LANFRANCHI
- M. Jean-François MARTINS
- M. Aymeric DE TARLÉ
- Mme Joëlle MOREL, M. David BELLiard, M. Nour DURAND-RAUCHER, Mme Chloé SAGASPE et M. Alexandre VISCONTINI – excusés à partir du projet 2023 DEVE 27

Secrétaire de séance : Mme Emma RAFOWICZ

Ordre du jour de la séance :

I / Désignation du secrétariat de séance

11202307 Désignation du secrétariat de séance

II / Adoption de procès-verbal de séance

11202308 Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2023

III / Etat spécial du 11e arrondissement - exercice 2022

11202309 Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 11e arrondissement de l'exercice 2022

11202310 Élection de la présidence des débats sur le compte administratif 2022

11202311 Adoption du compte administratif 2022

IV / Avenant à la convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "Jardin partagé Truillot"

11202312 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé dans le jardin Truillot au 66 boulevard Richard Lenoir (11e) – Avenant à la convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "Jardin partagé Truillot"

V / Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "Culture(s) en Herbe(s)"

11202313 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin pédagogique situé au sein du square Colbert, 159 rue de Charonne (11e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "Culture(s) en Herbe(s)"

VI / Projets de délibération soumis pour avis du Conseil d'arrondissement

Urbanisme

2023 DU 33 PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

V11202311 Vœu rattaché n°1 à la délibération 2023 DU 33

V11202312 Vœu rattaché n°2 à la délibération 2023 DU 33

V11202313 Vœu rattaché n°3 à la délibération 2023 DU 33

V11202314 Vœu rattaché n°4 à la délibération 2023 DU 33

V11202315 Vœu rattaché n°5 à la délibération 2023 DU 33

V11202316 Vœu rattaché n°6 à la délibération 2023 DU 33

V11202317 Vœu rattaché n°7 à la délibération 2023 DU 33

V11202318 Vœu rattaché n°8 à la délibération 2023 DU 33

V11202319 Vœu rattaché n°9 à la délibération 2023 DU 33

V11202320 Vœu rattaché n°10 à la délibération 2023 DU 33

V11202321 Vœu rattaché n°11 à la délibération 2023 DU 33

V11202322 Vœu rattaché n°12 à la délibération 2023 DU 33

V11202323 Vœu rattaché n°13 à la délibération 2023 DU 33

V11202324 Vœu rattaché n°14 à la délibération 2023 DU 33

V11202325 Vœu rattaché n°15 à la délibération 2023 DU 33

V11202326 Vœu rattaché n°16 à la délibération 2023 DU 33

V11202327 Vœu rattaché n°17 à la délibération 2023 DU 33

V11202328 Vœu rattaché n°18 à la délibération 2023 DU 33

- V11202329 Vœu rattaché n°19 à la délibération 2023 DU 33
- V11202330 Vœu rattaché n°20 à la délibération 2023 DU 33
- V11202331 Vœu rattaché n°21 à la délibération 2023 DU 33
- V11202332 Vœu rattaché n°22 à la délibération 2023 DU 33
- V11202333 Vœu rattaché n°23 à la délibération 2023 DU 33
- V11202334 Vœu rattaché n°24 à la délibération 2023 DU 33

Voirie et Déplacements

2023 DVD 13 Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition

2023 DVD 56 Plan Vélo 2021-2026 : Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (8.354.100 euros)

Espaces Verts et Environnement

2023 DEVE 27 Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

Logement et Habitat

2023 DLH 92 Location de l'immeuble 319 rue du Faubourg Saint Antoine (11e) - bail emphytéotique

Solidarités

2023 DSOL 13 Subventions (146.500 euros) à 15 associations, et avenants aux CPO avec 8 d'entre elles, pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

2023 DSOL 55 Subventions (87.500 euros) à 9 associations, et avenant n°1 à CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap

2023 DSOL 56 Subventions (490.000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Santé Publique

2023 DSP 57 Subventions (264.750 euros) à 10 associations et conventions pour la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes parisiens

Police Municipale et Prévention

2023 DPMP 1 Subventions (304.000 euros) et conventions avec 109 associations et SCOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023

2023 DPMP 6 Subventions (42.000 euros) et conventions avec 22 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville

Jeunesse et Sports

2023 DJS 11 Subventions à 16 associations sportives locales (11e)

Démocratie, citoyen.ne.s et territoires

2023 DDCT 56 Actions en faveur des jeunes et du sport pour tous des quartiers populaires - Subventions (110.500 euros) à 32 associations

2023 DDCT 54 Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (327.100 euros) à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens

2023 DDCT 59 Subventions (13.000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

2023 DDCT 58 Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397.542 euros à 65 associations)

2023 DDCT 60 Projets économiques locaux dans les quartiers populaires - Subventions (27.000 euros) à 4 associations

2023 DDCT 68 Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150.000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets

2023 DDCT 69 Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 900 euros) à 29 associations

Attractivité et Emploi

2023 DAE 19 Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 euros)

2023 DAE 27 Subventions (5.686.000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

2023 DAE 91 Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546.000 euros) et adhésion (10.000 euros) en faveur de l'économie circulaire

2023 DAE 99 Subventions (75.500 euros) à 15 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

Affaires Culturelles

2023 DAC 7 Subvention (550.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Bastille - SAS La Manufacture (11e)

2023 DAC 14 Subventions de fonctionnement (1.115.000 euros), avenants à convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse

2023 DAC 35 Subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement (9e) œuvrant en faveur de la culture hip hop

2023 DAC 36 Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11e)

2023 DAC 373 Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens

2023 DAC 256 Subventions (46.800 euros) à 18 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Affaires Scolaires

2023 DASCO 18 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173.624 euros), subventions d'équipement (146.840 euros) et subventions pour travaux (158.588 euros)

2023 DASCO 28 Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2022 (80.731,66 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement

2023 DASCO 29 Caisse des écoles du 11e – Subvention d'investissement (203.997 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Alain Fournier

2023 DASCO 46 Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023

Secrétariat Général de la Ville de Paris

2023 SG 13 Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal

Familles et Petite Enfance

2023 DFPE 35 Subvention (453.794 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant

2023 DFPE 43 Subvention (3.767.817 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance

2023 DFPE 49 Subvention (182.405 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e) pour la crèche collective « Le Palais des Enfants » situé 94 rue de Charonne (11e)

2023 DFPE 84 Subvention (98.930 euros) et avenant n° 3 avec l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale (11e)

2023 DFPE 87 Subvention (32.638 euros) et avenant n° 3 avec l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour son multi accueil (11e)

2023 DFPE 93 Subvention (135.978 euros) et avenant n° 3 avec l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns (11e)

2023 DFPE 96 Subvention (97.283 euros) et avenant n° 3 à l'association Square Bande pour la crèche parentale située 5 rue du Général Guilhem (11e)

2023 DFPE 122 Subventions (140.000 euros) à 7 associations, avec une convention et 2 avenants, pour leurs actions de soutien à la parentalité

VII / Vœux du Conseil d'arrondissement

V11202306 Vœu afin que la mémoire de Danièle Hoffman Rispal puisse être honorée dans le 11^e arrondissement

V11202307 Vœu relatif aux moyens et à la réforme des lycées professionnels

V11202309 Vœu relatif à la promenade plantée du boulevard Richard Lenoir

V11202310 Vœu relatif à la sécurisation du carrefour Chemin Vert - Plichon - Folie Regnault

VIII / Question orale adressée au Maire d'arrondissement

Q11202302 Question orale relative à la banderole en soutien au mouvement social affichée sur la Mairie du 11^e

À 18h15, la séance est ouverte par M. François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement

M. le Maire : « Chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de vous installer car nous avons un ordre du jour chargé aujourd'hui, avec notamment un débat sur le Plan Local d'Urbanisme. »

Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux élus et aux spectateurs dans cette nouvelle salle du conseil qui a été magnifiquement rénovée par les services de la Ville. Elle était utilisée jusqu'à présent comme entrepôt de matériels divers. Deux autres petites salles attenantes permettent également d'organiser des réunions, ce qui augmente la capacité de la mairie d'accueillir divers événements. Vous avez sûrement entendu de la musique en arrivant, elle venait du concert qui se tient ce soir dans la salle des fêtes. Cette nouvelle salle du conseil nous permet donc d'organiser des activités culturelles/associatives dans la salle des fêtes en même temps qu'un conseil d'arrondissement. »

DÉSIGNATION DU SECRÉTARIAT DE SÉANCE

11202307 – Désignation du secrétariat de séance

M. le Maire : « J'ai reçu un certain nombre de pouvoirs :

- Dominique KIELEMOËS a donné pouvoir à Florence MARSCHAL
- Rosalie LAMIN à Luc LEBON
- Nadine BLANCHARD à Jean-Pierre CORSIA
- Nour DURAND-RAUCHER à Joëlle MOREL

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Emma RAFOWICZ. Pas d'opposition ?
Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 24			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	24	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

11202308 – Adoption du procès-verbal de la séance du 6 mars 2023

M. le Maire : « Le procès-verbal de la dernière séance a été diffusé. Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 24			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	24	CONTRE	0
Les délibérations sont adoptées			

PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES AU 11^e ARRONDISSEMENT

11202309 Avis sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 11^e arrondissement de l'exercice 2022

M. le Maire : « Avant de passer en revue toutes les délibérations sur lesquelles il y a des inscriptions d'élus, il y a quelques délibérations qui relèvent des compétences propres du conseil d'arrondissement et que je vous propose d'examiner, même sans inscription.

La première délibération concerne l'avis à rendre sur l'exécution du compte de gestion de l'état spécial du 11^e arrondissement pour l'exercice 2022. Il s'agit d'une délibération formelle et classique, modulo les évolutions réglementaires qui ne manquent pas en la matière. Les dépenses et les recettes de chaque arrondissement sont détaillées dans un document qu'on appelle « état spécial ». Le maire d'arrondissement est l'ordonnateur de cet état spécial.

Chaque année, le compte de l'ordonnateur, ce qu'on appelle le compte administratif et qui fait état de l'ensemble des dépenses effectuées sur les dotations qui abondent cet état spécial, est voté en conseil d'arrondissement puis en Conseil de Paris.

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes établis par le comptable public, en l'occurrence la Directrice Régionale des Finances Publiques. Cette dernière rend compte à l'ordonnateur (maire), et l'assemblée délibérante (conseil d'arrondissement) doit constater la stricte concordance du compte de gestion et du compte administratif, ce qui permet de montrer que le comptable et l'ordonnateur, qui sont les deux piliers de la gestion financière publique, ont les mêmes chiffres. En l'occurrence :

- Résultat de clôture de l'exercice 2021 : 1.804.250 euros
- Résultat de clôture de l'exercice 2022 : 1.911.651 euros

Ces chiffres correspondent à ceux des documents que j'ai évoqués. Y a-t-il des demandes de parole ? Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. Par cohérence – et ce ne sera pas une surprise – nous nous abstenons sur cette délibération ainsi que sur l'adoption du compte administratif qui suivra. »

M. le Maire : « Absolument, c'est cohérent et attendu. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention, nous pouvons passer au vote.

Les élus du groupe Changer Paris s'abstient. Qui vote pour la délibération ? Les élus du groupe Paris 11 en commun, du groupe Ecologiste du 11^e, du groupe Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 22			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	22	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202310 Élection de la présidence des débats sur le compte administratif 2022

M. le Maire : « Comme chaque année, nous avons le débat sur le compte administratif et l'ordonnateur, le maire, ne peut participer ni au débat ni au vote. Il nous faut donc élire une présidence de séance pour les débats sur le compte administratif de 2022. Je vous propose que Luc LEBON soit désigné en l'absence de Rosalie LAMIN que je tiens à excuser.

Y a-t-il une opposition ? Je n'en vois pas. Qui est pour ? Unanimité. Félicitations cher Luc. Je me retire de la séance et lui laisse la charge de présenter le compte administratif 2022. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 24			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	24	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202311 Adoption du compte administratif 2022

M. LEBON : « C'est effectivement un exercice routinier, le conseil délibère tous les ans au sujet du compte administratif de l'état spécial de l'arrondissement. Le compte administratif fait état des dépenses effectuées sur les trois dotations que forment l'état spécial d'arrondissement, et des reports de crédits disponibles en fin d'année.

En 2022, les dépenses mandatées sur l'état spécial du 11^e arrondissement s'élèvent à 10.670.461 euros, sur un total de 12.582.112 euros de crédit ouvert, soit un taux d'exécution de 85% (contre 83% en 2021).

Je félicite tous les services pour leur diligence sur l'exécution du compte car nous avons des taux d'engagement qui sont très positifs cette année :

- Dotation de Gestion Locale (DGL) : 90 % de taux d'engagement
- Dotation d'Animation Locale (DAL) : 92 % de taux d'engagement
- Dotation d'Investissement (DIV) : 79 % de taux d'engagement, hors conseils de quartier. Ces derniers ont un peu de mal à engager leurs dépenses d'investissement, ils ne sont qu'à 1 %, ce qui fait baisser le taux global.

Mais ces taux sont globalement bons et en progression par rapport à l'année précédente.

Les crédits à reporter sur l'exercice 2023 (écart entre les crédits ouverts et les crédits mandatés) se montent à 1.911.651 euros :

- DGL :
 - 315.333 euros sont des restes à réaliser, c'est-à-dire des crédits qui ont servi à payer en 2023 des dépenses engagées en 2022.
 - 1.008.442 euros sont des reports de crédits non fléchés (reports libres d'emploi). Ils sont essentiellement dus à une surestimation du montant des fluides et ont vocation à financer des dépenses courantes qui pourraient être à la hausse en 2023.
- DAL : Sur 95.031 euros de reports libres d'emploi, 32.136 euros sont relatifs aux dépenses des conseils de quartier.
- DIV : 281.669 euros sont des reports libres d'emploi dont 140.667 euros hors conseils de quartier.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions plus spécifiques sur certains volets de l'enveloppe.

Y a-t-il des demandes de parole ? Je n'en vois pas. Nous allons passer au vote.

Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est pour ? Le groupe Paris 11 en Commun, le groupe Ecologiste du 11^e, le groupe Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Le compte administratif 2022 est adopté. Je vous remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 17		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 20			
Abstentions	2	NPPV	0
POUR	20	CONTRE	0
La délibération est adoptée			

11202307 – Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé situé dans le jardin Truillot au 66 boulevard Richard Lenoir (11^e) – Signature d'un avenant à la convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association Jardin partagé Truillot

11202313 Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin pédagogique situé au sein du square Colbert, 159 rue de Charonne (11^e) - Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association Culture(s) en Herbe(s)

M. le Maire : « Merci à tous et à Luc pour l'efficacité de cette présentation.

Les délibérations suivantes proposent des conventions avec des associations gérant des jardins partagés. L'arrivée de Florent HUBERT tombe d'ailleurs à point nommé. Je propose que les présentations des deux projets soient regroupées. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. La gestion de jardins partagés est portée par des délibérations du conseil d'arrondissement et je suis très heureux de vous présenter ces deux

conventions, l'une avec l'association Jardin partagé Truillot et l'autre avec l'association Culture(s) en Herbe(s), installée sur le jardin Marcotte qui est rattaché au square Colbert, 159 rue de Charonne.

Nous avons l'ambition de végétaliser davantage Paris – nous y reviendrons plus tard lors de la discussion sur le PLU – en intégrant également les habitants dans le processus, et les jardins partagés participent de cette dynamique. Nous voulons offrir davantage d'espaces de végétalisation, participatifs et citoyens, aux Parisiens donc nous sommes très heureux d'agrandir la superficie attribuée au Jardin partagé Truillot. C'est un sujet qui avait fait l'objet de longs débats car ce jardin partagé se situait dans le square des Moines de Tibhirine jusqu'à l'an dernier, dans l'attente d'une installation pérenne dans le jardin Truillot. J'ai d'ailleurs le plaisir de vous annoncer que nous avons pu planter deux arbres pour parfaire la symétrie des arbres devant Saint Ambroise, et que nous allons très prochainement avoir une opération de décoration florale sur le massif central du square, pour l'embellir et améliorer son fonctionnement car il fait encore aujourd'hui l'objet de nombreux mésusages.

À l'intérieur du jardin Truillot, une parcelle avait été accordée à l'association en attendant l'expiration d'une période probatoire, les discussions avec l'association n'ayant pas toujours été aisées au regard du cadrage qu'imposait l'administration parisienne. Cette période probatoire s'est très bien passée : nous avons été très satisfaits de la mobilisation des bénévoles de l'association, de la participation des partenaires associatifs, des enfants (une approche pédagogique avait été mise en place avec certaines écoles du 11^e). Puisque nous avons de nombreuses demandes de participation émanant notamment d'habitants du quartier et du conseil de quartier, il nous a semblé opportun de leur octroyer cette deuxième parcelle. Il y aura donc maintenant une parcelle dédiée au jardinage pédagogique et une autre au jardinage par des habitants du quartier et par des partenaires associatifs, notamment Les Petits Plats de Maurice.

Nous sommes très heureux d'agrandir cette superficie parce que nous voulons davantage de jardins partagés. Nous en avons créé deux pendant la mandature, portant le nombre à 14 dans l'arrondissement, et nous en voudrions davantage. Nous voulons également agrandir leur superficie quand c'est possible.

L'autre délibération concerne le renouvellement de la convention avec l'association Culture(s) en Herbe(s) dans le jardin Marcotte du square Colbert. Merci »

M. le Maire : « Merci pour cette présentation groupée des deux projets de délibération. Je ne vois pas de demandes de parole donc je propose de passer au vote.

J'informe que Hélène BIDARD a donné son pouvoir à Bénédicte DAGEVILLE.
Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup, surtout pour les associations concernées.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 26			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	0
Les délibérations sont adoptées			

PROJETS DE DÉLIBÉRATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

2023 DU 33 - PLU - Révision - Approbation du bilan de la concertation et arrêt du projet

M. le Maire : « Nous en venons aux projets de délibération soumis à l'avis du Conseil d'arrondissement et nous commençons fort avec le Plan Local d'Urbanisme. Avant de donner la parole à Patrick BLOCHE, je voudrais dire quelques mots d'introduction pour rappeler ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU est le document qui consigne notre vision de la ville pour demain et même après-demain puisque l'urbanisme constitue un temps long, celui du rythme des projets urbains, publics ou privés. La réalisation de toutes les règles inscrites au PLU se met en œuvre à chaque fois qu'il faut rendre une autorisation d'urbanisme : un permis d'aménager lors de l'aménagement de l'espace public, un permis de construire lorsqu'une personne publique ou privée projette une construction ou une transformation, ou toute autre procédure relative à des décisions en matière d'urbanisme. On donne la règle qui est commune à tous et elle s'applique à chaque fois qu'il y a une autorisation d'urbanisme à délivrer. Par exemple, une réserve peut être mise aujourd'hui sur un immeuble, mais ce sera le jour où une décision d'urbanisme devra être délivrée qu'il y aura l'obligation de respecter ce qui est inscrit au PLU. Concrètement, ce n'est pas parce que l'on inscrit aujourd'hui une réserve pour faire un équipement ou du logement sur un lieu que la règle va imposer dès demain aux habitants ou propriétaires de cet immeuble de le transformer. La règle ne s'applique qu'au moment du projet. C'est important de l'avoir en tête et bien comprendre pourquoi ce document a une vision sur un temps long.

Ce document induit des effets très importants puisqu'il donne la règle à suivre pour tous les projets de la ville, en particulier dans le 11^e arrondissement. Avec des règles de hauteur, de prospect, de circulations à prévoir, de mises en connexion, d'espaces verts, etc., on dessine ainsi la ville de demain. Concernant le jardin Truillot, une réserve pour espace vert avait été inscrite dans le document d'urbanisme en 1976 et voyez le temps qu'il a fallu attendre pour que la réserve finisse par s'appliquer, il y a cinq ans. Mais elle finit par s'appliquer au bout d'un temps qu'il est impossible de prévoir au moment où l'on édicte la règle.

Je suis désolé d'être aussi terre-à-terre et pédagogique mais il est important de savoir précisément l'objet dont on parle pour être clair dans les propos que l'on porte.

La Maire de Paris – qui vient d'arriver dans la salle – a souhaité, avec son premier adjoint chargé de l'urbanisme, que ce PLU soit bioclimatique parce que nous avons une exigence à faire inscrire dans ce document : trouver l'équilibre entre la mutation environnementale de notre ville et les attentes sociales qui sont si importantes dans une ville telle que Paris, au premier rang desquelles, en termes d'urbanisme, la question du logement est centrale.

C'est un document qui va très loin sur ces deux questions, plus loin qu'aucun autre document d'urbanisme à Paris établi jusqu'ici. Mais il en traite évidemment bien d'autres, aussi essentielles, telles que l'artisanat, les nouvelles formes d'économie et les questions de mixité. C'est en cela que c'est un document à la fois important et assez enthousiasmant car on dessine la ville de demain, on n'a pas le droit de se tromper ; et vue l'importance des travaux qui ont été conduits par les services et les élus, sous l'impulsion de la Maire, et par l'ensemble des habitants qui ont pu être associés à la concertation. De nombreux ateliers ont pu compter sur des habitants mais aussi sur des parties prenantes comme des architectes, des urbanistes, des sociologues et des anthropologues. Un travail très riche a été effectué et permet, parce qu'on ne touche pas à Paris

sans prendre garde, d'avancer de manière ambitieuse et audacieuse, tout en étant certain de la faisabilité du contenu de ce document.

Ces grandes idées se traduisent localement, parcelle par parcelle. Il s'agit d'un travail absolument titanesque : plus de 8000 contributeurs ont fourni 50 000 propositions qui ont toutes été examinées par les services de la Ville. Il y a eu ensuite de nombreuses réunions publiques en mairie d'arrondissement, avec de fortes affluences. Tout ce travail a permis de produire ce document.

Nous n'allons pas rentrer dans le détail de chaque parcelle ce soir, il s'agit avant tout d'approuver le bilan de la concertation et de prononcer « l'arrêt du projet ». Cela ne signifie pas qu'il va être figé, il va pouvoir évoluer mais de façon plus marginale que toutes les transformations déjà incluses. Il s'agit d'un point d'étape important que le Conseil de Paris adoptera lors de sa prochaine séance et qui permettra de finaliser le document dans l'année à venir, avant de s'acheminer tranquillement vers son adoption définitive.

Voilà les quelques mots que je souhaitais vous adresser en préambule des 24 vœux déposés par le groupe Changer Paris sur des adresses précises. Ces vœux étant rattachés à la délibération, nous ne les examinerons pas en fin de séance mais après la présentation de Patrick BLOCHE, afin d'avoir un débat général sur le PLU puis la discussion des différents vœux. Je vous proposerai de regrouper les vœux par thématique puisque certains concernent les mêmes objets, notamment des changements de réserve, ou une même adresse.

Je passe la parole à Mme Anne HIDALGO. »

Mme HIDALGO : « Merci beaucoup M. le Maire et chers collègues. Je suis très fière que notre majorité municipale se soit mise d'accord sur un PLU qui est bioclimatique. Il s'agit du premier PLU de la ville en adaptation, notamment en adaptation climatique. J'en suis très fière car il n'était pas évident d'arriver à s'entendre. En 2006, le PLU n'avait pas été voté par la totalité de la majorité municipale. Cette année, Emmanuel GREGOIRE a porté les débats et les réunions, avec toute une équipe autour de lui composée d'adjoints et de personnes déléguées par les présidents des groupes de la majorité, pour discuter de ce PLU.

L'accord qui a abouti de ces débats n'est pas un accord politique, dans le sens partisan du terme, il s'agit d'une vision commune de Paris, de son avenir et des nécessaires adaptations que l'on doit porter. C'est cela un PLU. C'est un document très important, qu'on peut comparer à une loi parisienne dans laquelle vont s'inscrire toutes les transformations qui devront répondre à ce que nous avons dessiné et marqué dans ce PLU.

Il s'agit également d'un document très important car il s'applique au territoire parisien et il porte une vision. Ce n'est pas un document technocratique, bureaucratique – je vous l'accorde, il comporte des milliers de pages et il n'est pas toujours facile à comprendre, on va y travailler – mais pour autant, il marque cette vision. Dans cette vision, il y a des éléments qui renvoient évidemment à notre expérience car on ne commence pas l'adaptation de la ville et on ne part pas d'une page blanche. Forcément, dans tous les rééquilibrages qu'on a pu faire, notamment avec le PLU de 2006 où l'enjeu était de rééquilibrer l'est et l'ouest de la ville en termes de logements et de bureaux, et de rééquilibrer aussi la place et la production de logements sociaux à Paris pour qu'il n'y ait pas d'arrondissements dans lesquels il y a une importante part de logement social par rapport à d'autres où rien n'est fait.

Le PLU précédent avait donc déjà dessiné des éléments qui sont très importants et qui nous ont permis d'arriver à des résultats tels que le passage de 13% à 25% de logement social à Paris, ou les verdissements, la création de nouveaux hectares d'espaces verts (30ha supplémentaires lors de cette mandature), les aménagements de voirie (pistes cyclables) et d'espaces publics qui ont permis depuis 2011 de faire baisser de 40% le trafic automobile et la pollution à Paris, même s'il reste beaucoup à faire sur des axes comme le périphérique.

On ne partait pas de rien mais ces dernières années, l'urgence s'est invitée dans notre quotidien : l'urgence d'agir, l'urgence climatique, et quand on parle d'urgence climatique, on n'est jamais très loin de l'urgence sociale. C'est d'ailleurs ce que dit aussi ce PLU dans les décisions qu'il prédétermine : une accélération de notre transformation écologique, qui passera notamment par davantage d'espaces verts : 300 ha sont prévus dans les dix ans à venir, avec de grands aménagements tels que dix nouveaux parcs, les rues aux écoles, les plantations d'arbres, le retour à la pleine terre partout où on peut le faire, etc. C'est une nouvelle orientation très forte qui s'inscrit dans la nécessaire adaptation. Ce PLU traduit aussi l'Accord de Paris. C'est la première fois qu'un Plan Local d'Urbanisme traduit les objectifs de l'Accord de Paris.

On doit bien sûr adapter la ville, mais la construction urbaine ne doit pas prendre place sur les espaces en pleine terre. On doit privilégier la construction de la ville sur la ville. Ce que dit ce PLU, c'est qu'il y a un besoin en termes de logement, notamment abordable, qui nous amène à fixer un objectif de 40% de logements abordables, 30% de logements sociaux (à horizon de 2035) et 10% de logements abordables à destination de la classe moyenne légèrement supérieure et des jeunes actifs. De nouveaux outils nous permettent d'agir sur le foncier. Ce PLU est fait pour une ville qui doit s'adapter au changement climatique et il doit également maintenir et faire venir des familles, des classes moyennes, des personnes qui travaillent pour la ville, donc cela doit passer par le levier du logement, même si on a déjà fait beaucoup sur ce point. On doit accélérer le processus.

Troisième élément important de ce PLU : notre vision globale de la ville par le biais de ce document. Quand on dessine un PLU, on affiche notre ambition, où on veut aller ensemble, nos propositions aux Parisiens et les moyens de les traduire concrètement, et aussi à l'échelle de la vie de chacun car ce que l'on a appris de la crise du Covid, c'est que le confinement a été très difficile, les appartements sont petits, l'accès à des espaces extérieurs est compliqué (notamment dans cet arrondissement très dense) alors qu'il y a un besoin de respirer. Il faut donc que nous ayons tous ces espaces à proximité. C'est également une traduction concrète de la « ville du quart d'heure » sur laquelle nous travaillons et dans laquelle nous devons trouver du logement, du travail, des commerces (il y a une mobilisation très forte dans le 11^e sur l'artisanat et le commerce) et des activités culturelles et sportives qui doivent nous permettre de vivre au quotidien dans la proximité avec une qualité de vie supplémentaire. C'est ce que porte aussi ce PLU, avec de grands objets comme le périphérique, la ceinture verte qui sera un espace sportif et de respiration, et la sacralisation et protection des arbres d'alignement et de 250 très grands arbres remarquables. Nous discutons depuis quelques temps avec beaucoup d'acteurs en France et dans le monde. Ils nous disent tous que nous sommes la première ville à faire un PLU adapté au changement climatique et qui intègre la question du logement, qui est une question majeure dans toutes les villes du monde et des pays comme l'Espagne ou le Portugal en ont fait un sujet de politique nationale.

Ce PLU s'est construit avec une très large concertation, avec des centaines de Parisiens dans tous les arrondissements. Les maires d'arrondissement ont tous été partie prenante et ont été très fins dans l'analyse des îlots et des parcelles.

Enfin, ce PLU ne vit pas tout seul, il vit avec d'autres outils puissants à ses côtés : un plan d'investissement de la mandature dans lequel on consacre les investissements sur la transition écologique et sur la question du logement. C'est une manière de traduire les choses. Ce n'est pas simplement un projet qui est écrit et qui verra peut-être le jour plus tard, c'est aussi appuyer sur le plan d'investissement de la mandature et sur le Plan Climat de la Ville de Paris (mesures sur la ventilation des bâtiments, utilisation des énergies renouvelables, réemploi et réparation) et sur notre stratégie relative aux déplacements, à la reconquête de l'espace public pour les piétons et pour les circulations actives comme le vélo.

Il s'agit donc d'un document majeur et historique de ce fait. Il y a eu trois PLU depuis que Paris est une ville dotée d'un maire, en 1977, 2006 et celui-ci. Ce n'est pas un document qui s'établit à chaque mandature. Après l'adoption de ce projet par le Conseil de Paris – la majorité étant a priori rassemblée sur le sujet – il y aura plusieurs mois d'enquête publique avec beaucoup de discussions et d'enrichissements de notre réflexion commune, ainsi qu'une appropriation de ce PLU par les Parisiennes et les Parisiens pour qu'ils se saisissent de cet outil. C'est pourquoi nous organiserons beaucoup de conférences et un accompagnement pour que l'on puisse se saisir de ce PLU comme de quelque chose qui concerne directement notre vie quotidienne et pas simplement d'un document qui aurait été l'émanation d'une majorité telle que la nôtre. Compte tenu de l'urgence climatique et de la nécessité de résoudre cette crise sociale notamment liée au logement, et dans une discussion qui n'exclut pas les controverses et opinions contraires mais qui supposent toujours le respect et la courtoisie dans les débats, je ne doute pas que les Parisiennes et les Parisiens s'en saisissent. En tout cas, il s'agit d'une très belle aventure démocratique qui répond au défi du siècle et à l'amélioration de nos vies quotidiennes. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci beaucoup Mme la Maire, merci beaucoup M. le Maire car vos propos m'enlèvent une partie de mon travail et j'en suis très heureux car vous avez planté le décor parisien, notamment dans votre intervention Mme la Maire, ce qui me permettra d'être dans une démarche très localisée et d'avoir avant tout ma casquette du 11^e. Merci Mme la Maire d'avoir retraduit ce changement de paradigme. Je dis cela pour avoir vécu, comme vous, le PLU de 2006. En effet, il va falloir bousculer des habitudes mais le changement climatique nous l'impose.

Vous avez évoqué la concertation. Elle a atteint un niveau inégalé, notamment par rapport à la révision du précédent PLU car il y a eu une conférence citoyenne réunissant un panel de 100 habitantes et habitants du Grand Paris qui ont nourri la délibération de prescription de la mise en révision du PLU, qui a défini les objectifs et les modalités de la concertation. Suite à cette prescription, un temps d'information préalable a été organisé début 2021, qui fut l'occasion d'informer les Parisiennes et Parisiens sur la démarche en cours et les modalités de leur participation.

En 2021, l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) a réalisé un diagnostic de territoire qui a permis de nourrir le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui lui-même nourrit le futur PLU révisé.

Dans le 11^e arrondissement, nous avons eu plusieurs réunions d'information dont deux furent animées par Emmanuel GREGOIRE, et des forums urbains, des marches exploratoires avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement 75 (CAUE) dont l'une fut animée par Jean-Pierre CORSIA, et des visioconférences de restitution de ces marches exploratoires. Ensuite, a eu lieu une concertation très poussée sur le diagnostic en tant que tel.

On est passé dans une seconde étape de concertation qui a permis aux Parisiennes et Parisiens de s'exprimer sur les grandes orientations qu'ils souhaitaient donner au PLU bioclimatique. Au cours de l'année 2022, il y a eu une concertation poussée sur ce PADD, notamment dans le 11^e arrondissement avec 3 ateliers : sur la ville inclusive, productive et solidaire le 17 mars 2022, sur la ville en transition, vertueuse et résiliente le 22 mars 2022 et sur « une ville qui considère et valorise les identités urbaines le 26 mars 2022. Tout cela s'est fait dans une étroite association des cellules des conseils de quartier et des conseils de quartier eux-mêmes, convoqués le 21 mai 2022 à l'Hôtel de Ville, à une réunion de restitution de cette deuxième étape qui visait le PADD, en présence d'Emmanuel GREGOIRE.

Nous avons finalisé cette concertation par la rédaction de ce qu'on appelle les OAP (projets d'orientation, d'aménagement et de programmation) et du projet de règlement, qui sont soumis à notre avis ce soir en conseil d'arrondissement. Les OAP, comme le projet de règlement, sont vraiment le cœur du PLU puisque cela fixe le cadre réglementaire dans lequel devra s'inscrire tout projet d'urbanisme dans Paris pour toute la durée de vie du PLU. Et comme on le sait, une durée de vie du PLU est, par nature, inconnue.

Une dernière étape de concertation à l'automne 2022 a permis aux Parisiennes et Parisiens, en tant que particuliers, associations ou professionnels, de contribuer à la conception de ce document en se prononçant sur une cartographie et des propositions précises.

Le dossier qui vous est présenté – vous l'avez évoqué Madame le Maire, Monsieur le Maire – a fait l'objet d'un travail intense entre l'exécutif, l'ensemble des maires, les mairies d'arrondissement, les groupes politiques du Conseil de Paris, nos partenaires de la Métropole et l'ensemble des services de la Ville. Une fois qu'il sera adopté en Conseil de Paris le 5 juin prochain, le projet fera l'objet d'un ensemble de consultations qui sont prévues par le Code de l'urbanisme, puis l'autorité environnementale, l'Etat, la Région Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris, les chambres consulaires, Ile-de-France Mobilités, SNCF Réseau auront trois mois pour communiquer leur avis. À la réception de ces avis, le projet de PLU sera soumis à une enquête publique sous l'égide d'une commission d'enquête ou d'un commissaire enquêteur indépendant. Ce sera alors l'occasion de présenter le contenu du PLU aux Parisiennes et Parisiens et à l'ensemble des parties prenantes intéressées, et également de recueillir leurs avis. À l'issue de cette enquête publique et des éventuels ajustements qu'elle créera, le PLU sera à nouveau soumis pour approbation définitive et pourra alors entrer en vigueur.

Nous reverrons donc le PLU à l'automne 2024 pour une adoption avant la fin de l'année 2024. On passe simplement aujourd'hui une étape décisive. À partir du moment où vous avez 12 000 prescriptions localisées dans ce PLU, au niveau parisien et pas seulement dans celui du 11^e arrondissement – je crois que c'est Jacques BAUDRIER qui l'évoquait hier, lors de la conférence-débat organisé à l'Hôtel de Ville –, il me faudrait ainsi toute une soirée pour vous présenter en détail les conséquences de ce que nous faisons dans le 11^e arrondissement. Je me permettrai donc de vous donner seulement quelques éclairages et quelques adresses pour que les choses vous parlent de la manière la plus concrète.

En termes de créations d'équipement, je voudrais valoriser des emplacements qui sont réservés pour la création d'espaces verts, et dans l'arrondissement le plus dense de Paris, cela a évidemment du sens :

- le plus emblématique, par l'importance de sa taille, sera le 49 boulevard Ménilmontant,
- la parcelle du 66 avenue Parmentier, qu'on appelle encore aujourd'hui le magasin Cobra,
- la parcelle du 70 avenue Parmentier / 89 rue Saint Maur, avec l'opportunité de constituer une liaison piétonne entre l'avenue Parmentier et la rue Saint Maur. On va y retrouver un peu

l'esprit qui a amené à la création du jardin Truillot reliant le boulevard Voltaire au boulevard Richard Lenoir. Cette opération du 89 rue Saint Maur aura l'ampleur de la création du jardin Truillot ou de l'îlot Bréguet. Et au-delà de cette liaison piétonne, il y aura la création de logements sociaux, d'un espace vert et d'un gymnase.

Il est prévu trois équipements sociaux ou de santé donc insistons sur le fait que dans ce PLU, on crée des équipements culturels et sportifs, mais on crée aussi un nombre très conséquent d'équipements de santé pour qu'il puisse y avoir à Paris une santé de proximité et évidemment accessible à toutes les Parisiennes et Parisiens.

Il y a trois équipements de petite enfance. On poursuit l'effort très conséquent qui a été fourni et qui va amener dans les prochaines années à ce qu'on puisse satisfaire les demandes de toutes les familles parisiennes qui souhaiteront bénéficier d'une place en crèche.

Deux équipements culturels sont prévus, dont un à cette adresse emblématique du 163 rue Saint Maur qui c'est une ancienne école communale. Et il y aura un équipement sportif – un gymnase en l'occurrence – qui est prévu au 70 avenue Parmentier / 89 avenue de la République.

On peut également se féliciter de l'identification d'une soixantaine de parcelles réservées pour la création de logements sociaux ou de 214 espaces végétalisés protégés. On retrouve là l'objectif à 2035 de la création de 40% de logements publics à Paris (30 % de logements sociaux, 10 % de logements abordables). Dans le 11^e arrondissement, comme nous avons un retard toujours à rattraper, cette soixantaine de parcelles réservées pour la création de logements sociaux est tout à fait indispensable. Et évidemment, 214 espaces végétalisés protégés dans l'arrondissement le plus dense de Paris est tout aussi déterminant.

D'après la comptabilité établie par Thierry MÉLONI, Directeur de cabinet – que je remercie très chaleureusement car son investissement sur ce dossier a été majeur, M. le Maire et moi-même pouvons en témoigner –, il y a 426 protections patrimoniales. Je peux en témoigner, pour avoir eu les tableaux sous les yeux, les avoir corrigés et y avoir ajouté des adresses, c'est un véritable travail de dentelle qui a mobilisé votre cabinet, M. le Maire, ainsi que les services de la Ville, pour identifier et protéger les éléments caractéristiques de l'urbanisme du 11^e arrondissement. On a notamment eu la volonté de protéger les immeubles que l'on dit faubouriens, qui sont des immeubles hétéroclites, modestes, développant souvent de petits volumes et qui jusqu'ici étaient peu protégés. On avait un PLU protecteur pour l'urbanisme haussmannien, mais finalement insuffisamment protecteur pour l'urbanisme faubourien. Or il y a beaucoup d'urbanisme faubourg dans le 11^e arrondissement. Cela a d'ailleurs permis à cette occasion de documenter cet urbanisme faubourien, qui l'était peu jusqu'à présent. Ce qui est important dans leur préservation, c'est qu'ils sont constitutifs de ce qu'on pourrait appeler le paysage de rue caractéristique du 11^e arrondissement : vous avez souvent à l'angle de certaines rues, en grande visibilité, des petits immeubles faubouriens à R+1 ou R+2 qui sont les plus menacés par des promoteurs peu scrupuleux, si j'ose ainsi m'exprimer.

Le bâti faubourien se caractérise en effet par une architecture vernaculaire, pensée pour le bassin parisien en fonction des usages, des moyens mobilisables et des revenus escomptés, élevée avec des matériaux locaux, structures à pans de bois remplie de moellons, le tout enduit de plâtre, lui valant d'ailleurs le nom d'« architecture blanche ». L'absence de combles mansardés, le recours quasi systématique aux toitures à faible pente et à deux versants invisibles depuis la rue étaient évidemment des éléments majeurs du paysage faubourien de ce fameux paysage de rue. Vous en voyez des très beaux exemples au 36-45 rue Popincourt et au 80-82 rue de Charonne.

Ainsi, je vous invite plus que jamais à vous promener dans le 11^e en levant les yeux, avec une attention particulière sur les maisons d'angle. Je ne sais pas si vous voyez l'Autre Café situé au 62 rue Jean-Pierre Timbaud, à l'angle de la rue Jean-Pierre Timbaud et de la rue Édouard Locroy, on résiste depuis quelques années pour y éviter un projet de surélévation et de rénovation qui détruirait totalement cet immeuble R+2 emblématique de ce quartier. On a le même exemple au 56-58 rue du Chemin Vert, à l'angle de la rue Popincourt.

Nous nous battions également depuis des années pour une adresse emblématique, au 114 rue Oberkampf, à l'angle de la cité Griset, avec ce café repeint en bleu foncé qui devait être une guinguette ou un café-concert dans le temps et qui est inoccupé. Mais je dois partager avec vous notre tristesse puisque le propriétaire actuel a hélas complètement détruit les planchers intérieurs sans aucune autorisation de démolition. Nous avons eu le choc de voir dans la rue Oberkampf une grande benne avec d'énormes poutres, datant sans doute de 150 ans, qui avaient été sauvagement débitées. La Direction de l'Urbanisme est intervenue, un procès-verbal a été établi et des sanctions vont être évidemment prises, mais l'intérieur du 114 rue Oberkampf est malheureusement perdu de manière irrémédiable.

Le Conseil du 11^e arrondissement avait voté un vœu sur les cours remarquables, souvent structurées autour d'une activité artisanale, disparue ou continuant d'exister. Elles sont nombreuses dans le Faubourg Saint-Antoine (par exemple la cour du Panier Fleuri, au 17 rue de Charonne), mais aussi de façon plus diffuse dans le reste de l'arrondissement. On porte une attention particulière depuis le mandat de Georges SARRE – donc ça ne date pas d'aujourd'hui – sur la cité Durmar au 154-154 bis rue de la rue Oberkampf, dont le bâtiment sur rue fait l'objet d'une volumétrie existante à conserver, les bâtiments de la cité étant protégés par un filet de hauteur qui ne permettra qu'une légère surélévation dans le couronnement et en retrait. Et l'ancien parking constitue désormais un espace libre à végétaliser. Nous avons souhaité renforcer la protection de ces cours remarquables, ce sera donc inscrit dans le PLU.

Vous connaissez l'attachement du Maire, qui s'inscrit dans la grande tradition des maires d'arrondissement et notamment de Georges SARRE à son époque, pour la protection de l'artisanat. Dans le 11^e arrondissement, il y a eu des opérations emblématiques avec la cité de l'Industrie et plus récemment la cité des Taillandiers. Pour poursuivre ce travail, nous avons un outil qui s'appelle la « clé à molette ». J'ai le souvenir du PLU de 2006 où Georges SARRE avait tartiné la carte du 11^e arrondissement de « clés à molette », c'en était impressionnant. Le 11^e était devenu l'arrondissement où il y avait le plus de « clés à molette » et on garde cette spécificité. Cela répond notamment à l'histoire du Faubourg Saint Antoine qui était dans le temps le faubourg du meuble, et dans lequel les premières études patrimoniales de l'inventaire et de l'appui ont établi une corrélation profonde entre le bâti et son implantation. Cette typologie et ces activités seront mieux protégées conjointement avec le bâti qui les abrite et son architecture. Je citerai l'exemple du 14-16 rue de la Forge Royale qui a fait l'objet d'un vœu du conseil du 11^e arrondissement. Les secteurs sur lesquels nous sommes très vigilants sont le secteur Mont Louis (rue Mont Louis, impasse Mont Louis, impasse Lamier), la cour du Panier Fleury au 17 rue de Charonne, ou la cité Durmar.

Je ne serai pas plus long, M. le Maire, je voulais simplement illustrer les caractéristiques de ce PLU de manière très concrète pour qu'à travers ces 12 000 prescriptions localisées sur Paris, et évidemment dans un nombre bien moindre dans le 11^e, vous puissiez voir le souci qui a été le nôtre dans ce travail pour apporter la contribution du 11^e arrondissement à l'élaboration de ce nouveau PLU. »

M. le Maire : « Merci beaucoup d'avoir réalisé cette synthèse entre la vision globale de la Ville et sa traduction concrète, avec des adresses précises qui nous parlent. Nous avons des élus inscrits de différents groupes. Pour commencer, je vais passer la parole à Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Un nouveau PLU, c'est comme un nouveau dessin de Paris. Les élus Communistes que nous sommes se réjouissent de la nouvelle perspective qu'apporte ce PLU bioclimatique pour Paris. La majorité municipale propose par ce document la ville de demain, une ville qui conjugue les enjeux sociaux et les enjeux environnementaux. Le projet qui nous est présenté ce soir montre bien notre ambition pour Paris : continuer à travailler pour faire de Paris une ville pour toutes et tous, une ville où toutes et tous peuvent vivre et travailler, et continuer à faire de Paris une ville qui lutte contre le changement climatique et qui combat tant ses causes que ses effets. En votant ce PLU bioclimatique, nous dessinons résolument ce 11^e aussi vert que solidaire, aussi solidaire que vert, auquel nous travaillons quotidiennement.

Solidaires d'abord, avec une orientation très forte pour permettre à toutes et à tous de pouvoir se loger à Paris. La question du logement est en effet centrale. L'objectif pour Paris – sous votre impulsion, Madame la Maire, et sous celle de votre adjoint Ian BROSSAT – est d'atteindre 40 % de logements publics, dont 30 % de logements sociaux à l'horizon 2035, à travers l'appropriation publique du foncier. Nous protégeons davantage de logements face aux logiques mortifères du marché : concentration de la propriété, financiarisation de l'immobilier et spéculations, desquelles découle l'impossibilité de se loger pour les Parisiennes et les Parisiens qui font pourtant vivre la ville. Concrètement, comment cela se traduit pour le 11^e arrondissement ? Avec près de 60 réserves en logement social. Il faut le souligner parce que cela correspond au double de ce qui était dans le précédent PLU.

Le PLU fixe pour Paris des règles importantes aussi :

- l'autorisation de surélever, y compris en cœur d'îlot,
- l'interdiction de construire des bureaux dans l'Ouest parisien pour y privilégier le logement et donc pour corriger le déséquilibre habitat/emploi entre l'Est et l'Ouest de notre territoire,
- l'obligation pour toute construction de logements de plus de 500 m² d'intégrer 30 % de logements sociaux dans les quartiers déficitaires, et le 11^e arrondissement en fait partie. Les adresses mises en réserve « logement social » pourront donc contribuer à résorber ce déficit.

Permettre à chacun et à chacune de se loger à Paris, quelle que soit sa classe sociale, cela demande des moyens financiers. Il faut souligner que le budget total de la Foncière solidaire de Paris et du compte foncier logement est de 400 millions d'euros par an d'ici à la fin du mandat. C'est la démonstration que la Ville veut mettre des moyens en face des immenses besoins de logements et pour parvenir aux 40 % de logements publics à Paris. C'est un budget conséquent, à la hauteur des ambitions du PLU.

Il s'agit également d'un pas de plus pour une rupture avec les conceptions capitalistes et libérales de l'urbanisme, de l'espace et de la ville. Avec ce PLU bioclimatique, nous nous dotons d'outils pour lutter contre les logiques de marché et de rentabilité de court terme. Ce sont également ces logiques qui président à l'implantation des meublés touristiques ou encore des « dark kitchens » et des « dark stores », ces phénomènes qui participent de l'ubérisation de la ville, défigurent les quartiers, nuisent à la diversité du tissu commercial de proximité et font artificiellement monter le prix des loyers. Le PLU bioclimatique donne des outils pour les combattre puisque les dark stores et dark kitchens seront tout simplement interdits. Les commerces et les activités artisanales qui sont constitutifs de l'histoire et de l'identité urbaine du 11^e arrondissement – vous l'avez rappelé, cher Patrick – seront ainsi protégés.

Le Paris plus solidaire se lit aussi dans l'orientation qui est donnée pour les services publics, avec de nouvelles réserves notamment :

- une réserve pour un équipement culturel rue Saint Maur,
- plusieurs réserves pour des équipements de santé, pour un maillage du territoire de proximité,
- des réserves pour des équipements sportifs ou des équipements de petite enfance.

Le PLU qui nous est proposé est un PLU bioclimatique – vous l'avez détaillé, cher Patrick, je n'y reviens pas – avec de nombreuses parcelles réservées pour créer des espaces verts et pour lutter contre les inégalités environnementales. La fausse opposition entre le social et l'environnemental en prend un coup avec ce PLU, les deux sont possibles. C'est donc ce que nous faisons et ce que nous continuerons à faire grâce à ce document : à Paris, ce sont au total 300 hectares d'espaces verts supplémentaires qui seront ouverts d'ici 2040, et dans notre arrondissement, nous nous réjouissons par exemple que le TEP Ménilmontant puisse accueillir tout à la fois un centre d'hébergement d'urgence et un espace vert. Démonstration du pari tout aussi vert que solidaire que nous construisons. »

M. le Maire : « Merci. David BELLARD. »

M. BELLARD : « Bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues. Ce PLU est la convergence de deux histoires, d'une grande histoire et d'une plus modeste mais quand même importante. La grande histoire, c'est l'histoire de notre ville face à des enjeux qui la dépasse et qui nous dépasse : l'accélération des dérèglements climatiques, Paris à 50 degrés et son inadaptation, malgré nos efforts, pour répondre à cette accélération des dérèglements climatiques et des canicules qui vont être de plus en plus fréquentes et de plus en plus intenses. Il s'agit de questions de santé publique aujourd'hui. À Paris, même s'il y a une amélioration de la qualité de l'air, nous avons encore des sujets, en termes de santé publique, sur les questions de pollution de l'air et pollution sonore qui sont finalement les travers d'une métropole très concentrée. Mais je vais y revenir. Et enfin, la question de la cherté de la ville, de la spéculation et l'inaccessibilité de cette ville par bien des égards et notamment celui du foncier. Ça, c'est la grande histoire.

La petite histoire, c'est celle de notre majorité. C'est cette histoire politique qui fait que nous avons géré cette ville ensemble dans une coalition depuis 2001 et que nous avons achoppé sur ces histoires d'urbanisme et de PLU, avec parfois un certain nombre de débats soutenus entre nous. Je pense notamment à la question de la Tour Triangle, ou du TEP Ménilmontant dans le 11^e arrondissement.

Je suis ravi de voir que la grande histoire rejoint aujourd'hui la petite histoire et que nous avons convergé sur un certain nombre de sujets sur le diagnostic global de la ville et de ses grands enjeux. Nous avons au moins trouvé au moins deux convergences :

- celle de notre responsabilité – c'était le sens de notre accord en 2020 – face à une situation compliquée et difficile, notamment la situation climatique.
- la nécessité et la conscience de la rupture.

Ce que je retiendrai de ce PLU, c'est que c'est un PLU de rupture sur un certain nombre de thèmes, de dogmes, qui fait qu'aujourd'hui je suis ravi de pouvoir dire que notre groupe s'associe à ce travail et à ce qui est proposé. C'est une ville plus apaisée, plus verte. C'est une ville aussi qui, dans ce PLU, sort du dogme de l'attractivité et qui accepte d'une certaine manière des formes de décroissance – je sais que ce mot fait débat – ou en tout cas des formes de sobriété. Je pense qu'aujourd'hui, face aux enjeux qui sont les nôtres, c'est un mot important et nous le faisons

d'une certaine manière dans ce Plan Local d'Urbanisme, au travers d'un certain nombre d'éléments qui me semble essentiels tels que la question de la limite à 37 mètres sur les hauteurs, les 300 hectares sur les espaces verts, la question de la ceinture verte sur le périphérique, les 30 % de logements sociaux, avec 40 % en termes d'accessibilité et 10 % de logements à chaque fois qu'on fait de la restructuration de bureaux. D'ailleurs, ce PLU marque une volonté de réduire le nombre de bureaux dans Paris et c'est un élément notable et extrêmement important dans notre travail aujourd'hui.

Patrick BLOCHE l'a rappelé, il reste encore du travail. Il faut réussir l'enquête publique au sens de l'appropriation des Parisiennes et des Parisiens. Elle doit constituer un moment démocratique. On est en train de discuter de la vision de notre ville pour les 10, 20 et 30 prochaines années, donc il est important que la population puisse s'approprier aujourd'hui ces éléments qui sont parfois un peu techniques mais qui permettent – quand on discute un peu de manière concrète des choses, comme tu l'as fait, avec le listing des prescriptions localisées – de voir qu'il y a des choses très concrètes qui vont se réaliser et changer la donne. C'est ça qu'il faut retenir et c'est là-dessus qu'il faut aussi avoir une discussion et impliquer les Parisiennes et les Parisiens.

Je retiendrai aussi la nécessité de travailler sur les prescriptions localisées parce que c'est là-dessus qu'on va aussi fonder concrètement le PLU. Un élément qui, selon moi, est extrêmement important, c'est la question de la sanctuarisation des espaces verts et même de leur augmentation en terme de superficie. C'est vital pour aujourd'hui et encore plus pour demain. On a ce sujet sur le TEP Ménilmontant qui est sanctuarisé comme un espace vert, un espace de nature extrêmement important dans le 11^e arrondissement. Je pense qu'il faut, à l'image de ce TEP, aller chercher, parfois avec les dents, ces 300 hectares à travers des grands parcs et aussi des choses plus modestes. Mais c'est ce qui changera aussi la configuration et le visage de cette ville et c'est ce qui nous permettra peut-être de répondre à la grande question du siècle, celle de sa vivabilité à travers notamment de l'accélération du dérèglement climatique. C'est cette nouvelle donne climatique qui appelle une nouvelle donne urbaine que nous sommes en train de réaliser en ce moment. »

M. le Maire : « Merci. Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Merci Monsieur le Maire, Madame la Maire. Je voudrais saluer l'énorme travail qui a été effectué mais qui nous a peut-être été transmis un peu tard pour pouvoir l'étudier de manière assez précise.

À travers ce PLU bioclimatique, la majorité municipale annonce désormais faire ce qu'elle n'a pas vraiment su faire pendant dix ans. Depuis 2014, l'exécutif a fait de la densification et de la bitumisation l'une de ses marques de fabrique. Résultat : en quelques années, notre ville a gagné plus de 3 millions de m² de construit. À rebours des considérations écologiques de la nécessaire adaptation de notre ville aux conséquences du réchauffement climatique, et animé par une politique du chiffre en matière de logement, l'exécutif a cédé souvent à une course à l'urbanisation, autorisé un urbanisme de grande hauteur et pris un retard considérable sur la rénovation thermique des bâtiments.

Parallèlement, avec l'échec du premier Plan Arbres (plantation de seulement 20 000 arbres entre 2014 et 2020) ainsi que le retard important sur le deuxième Plan (abattage d'arbres, tentative de bétonner certains espaces verts), la politique de l'exécutif n'a pas permis de déminéraliser la ville. Aujourd'hui, Paris est l'une des villes les plus denses du monde. Pour répondre à l'ardente obligation de transformation de la ville, il aurait fallu bâtir un PLU de rupture, en concertation

avec tous les acteurs et pas seulement à travers des consultations dont l'échantillonnage et la faible participation posent de sérieuses questions.

Même si nous reconnaissons des avancées dans la politique menée, notamment la politique volontariste sur la création de pistes cyclables et quelques avancées positives dans ce PLU, ce dernier démontre la difficulté de l'exécutif à doter son PLU d'une orientation claire. Afin de conserver une unité entre les différentes composantes de sa majorité, l'exécutif municipal affiche des ambitions contradictoires, promettant de poursuivre sa politique de densification et d'élévation d'immeubles tout en assurant vouloir dénoncer la ville. Et si on parle du 11^e arrondissement, je n'ai pas l'impression que, entre les Ecologistes et les Communistes, on soit au clair sur ce que vous voulez faire du TEP Ménilmontant par exemple.

Ce PLU prend un engagement trop faible sur les hauteurs à Paris : si l'exécutif municipal dit vouloir limiter les hauteurs, à rebours de son propre bilan (Tour Triangle, projet Bercy Charenton, Tours Duo), rien dans ce PLU n'empêchera l'exécutif municipal de continuer à voter en Conseil de Paris des dérogations pour certains projets urbanistiques. Il aurait fallu ajouter un vrai dispositif contraignant pour pouvoir en finir avec les tours à Paris et limiter toutes les constructions au gabarit haussmannien, à savoir 37 mètres maximum.

Il y a également un manque d'ambition pour lutter contre les changements de destination de logements en bureaux. Il aurait été heureux que, dans une ville où la question du logement est prioritaire, l'exécutif travaille à un dispositif encore plus contraignant pour limiter les transformations de logements en bureaux.

Le PLU ne permet pas de protéger et d'assurer une cohérence des futurs projets urbanistiques avec la richesse patrimoniale, culturelle et architecturale de Paris qui font la singularité de notre capitale. Ce nouveau PLU ne sera pas celui qui permettra de renouer avec la beauté de Paris. Là encore, nous aurions pu imaginer que la ville songe à pallier les erreurs urbanistiques qui ont été parfois réalisées depuis 2014. Il aurait fallu présenter un règlement beaucoup plus coercitif à destination des promoteurs.

Enfin, on ne garantit pas l'accélération de la rénovation du parc social de la ville, alors que des Parisiens et Parisiennes vivent aujourd'hui, notamment à une centaine de mètres de la mairie, dans des conditions indignes en raison du retard de rénovation du parc social. Ce PLU ne sera pas non plus celui d'une ambition nouvelle en la matière. Il y a urgence à agir et à augmenter drastiquement le nombre de rénovations de logements sociaux.

Pour ces raisons, et à ce stade, je voterai contre cette délibération, en espérant cependant que le Conseil de Paris puisse permettre une discussion approfondie et ouverte entre les différents partis, notamment avec ceux de l'opposition, sur ce PLU qui est fondamental pour l'avenir de notre ville et des conditions de vie de ses habitants à l'aune du changement climatique. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Parfois j'ai le sentiment que nous n'habitons pas dans la même ville. Je donne la parole à Joëlle MOREL. »

Mme MOREL : « Merci Monsieur le Maire. Suite à l'intervention de David BELLARD, je me focalise à mon tour, selon mes responsabilités d'adjointe, sur notre arrondissement. Le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique nous a donnés la possibilité de faire un travail de dentelle, au plus proche des particularités et des identités des îlots et des richesses de nos quartiers.

Je commencerai donc, au nom des élus Ecologistes, par me réjouir que le terrain d'éducation physique (TEP) Ménilmontant, qui avait été l'objet lors de la précédente mandature d'un projet de forte densification, soit dorénavant ciblé « espace vert protégé » et devenu terre d'écologie populaire depuis ces dernières années. Notre dernière parcelle de pleine terre continuera à être un jardin de plus de 6000 m². Ce jardin, géré avec les habitants, est une vraie opportunité d'ouvrir de nouveaux modes de fonctionnement. Donc c'est une très belle perspective.

Ce PLU bioclimatique ouvre aussi la possibilité de nouveaux espaces protégés, comme évoqués par Patrick BLOCHE : la future trame verte du 89 rue Saint Maur/70 avenue Parmentier, les deux petites parcelles au 11 rue des Trois Couronnes et 19 rue Saint Maur. Ces parcelles nous apporteront une meilleure qualité de vie lorsqu'elles seront transformées en jardin public. Le 11^e arrondissement en a réellement besoin, vu les changements climatiques et la hausse des températures.

Je souhaite également faire un focus sur les parcelles qui accueillent aujourd'hui des hôtels sociaux. Le 11^e est l'arrondissement, après le 18^e, qui accueille le plus grand nombre d'équipements de ce type. Les parcelles ont été ciblées pour devenir de vrais logements sociaux. Ces équipements hébergent des familles, souvent des mamans seules avec des enfants, et ces équipements sont souvent en mauvais état, voire insalubres. Donc leur transformation et leur gestion par un bailleur social est positif, à condition bien évidemment que ces familles bénéficient réellement de ces nouveaux équipements. Je rappelle que les Ecologistes privilégient le logement social dans le diffus pour préserver la mixité sociale et ne pas créer des îlots ghettos ou des poches de pauvreté.

Je remercie Patrick BLOCHE d'avoir cité un grand nombre d'adresses et les élus Ecologistes apportent aussi leur pleine attention à toutes ces parcelles citées. Nous avons demandé récemment une rencontre entre élus dans les prochains jours pour préciser la destination de ces différentes parcelles et nous attendons donc la date de cette réunion qui devient maintenant urgente.

Une seconde phase, celle de l'enquête publique, va donc être ouverte prochainement. C'est un droit à l'émancipation par l'urbanisme. Ce sera l'occasion pour que l'ensemble des habitants du 11^e puissent exprimer leur avis sur l'évolution de telle ou telle parcelle. C'est un grand moment de démocratie, à condition que nous jouions tous le jeu. Du côté de la Ville, il est nécessaire de rendre accessible l'enquête publique, de faire une grande communication pour informer de cette phase qui est obligatoire. De l'autre côté, il faut que les Parisiens et les Parisiennes jouent activement le jeu et participent à ce processus.

Nous souhaitons rappeler que le PLU est l'occasion de lutter, par exemple, contre les Airbnb. Ainsi, nous déplorons que celui-ci soit le sponsor des Jeux Olympiques de 2024. Ce phénomène s'est beaucoup développé à Paris ces dernières années : 86.000 m² de commerces ont été transformés en meublés touristiques, dont 36 % dans le centre de Paris. Un commerce sur 8 a subi cette transformation entre 2020 et 2022. Si nous nous réjouissons que les meublés touristiques soient interdits dans certains quartiers, en particulier le centre de Paris, il faut que l'ensemble de Paris participe à ce moindre développement du Airbnb, et l'enquête publique est un levier pour lutter contre ces Airbnb.

Je pense aussi tout particulièrement aux dark stores et dark kitchens contre lesquels la Ville de Paris a gagné cette bataille très forte. Ils s'installent souvent de manière illégale, donc il faut que les Parisiens et les Parisiennes investissent fortement l'enquête publique pour les dénoncer également.

Et je rappelle, en tant qu'adjointe au commerce, que le PLU intervient aussi sur la délimitation de la commercialité des rues. L'enquête publique peut être aussi un véritable levier si nous voulons garder tous les commerces, l'artisanat de proximité et les acteurs de la vie économique qui sont indispensables dans la ville du quart d'heure. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci Monsieur le Maire. Je voulais à mon tour intervenir en tant que coprésident du groupe Paris 11 en Commun, pour saluer la qualité du travail qui a été accompli localement par les services, le cabinet, les élus sous l'impulsion de Patrick BLOCHE et sous l'égide du maire d'arrondissement, mais aussi au niveau parisien avec le travail mené autour d'Emmanuel GRÉGOIRE sous l'impulsion de la Maire de Paris. En tant qu'élu de ce groupe, je peux dire que nous sommes très fiers de porter ce document, de le présenter et de le promouvoir parce qu'il dessine effectivement le visage de la ville que nous voulons construire pour demain. La nature de l'exercice a été rappelée, elle est complexe puisqu'il s'agit d'un règlement qui esquisse le visage de notre ville dans les décennies futures. Mais nous sommes convaincus que la production que nous présentons aujourd'hui est à la hauteur de l'enjeu, notamment à la hauteur du défi de l'adaptation de notre ville au réchauffement climatique, comme l'a rappelé la Maire de Paris.

Le PLU qu'on présente aujourd'hui est effectivement à saluer : la majorité municipale a su mettre à profit sa richesse et de sa diversité, dans un cadre de sagesse et de responsabilité, pour aboutir à un projet qui nous rassemble tous et qui est riche de nos différences. Il constitue une nouvelle synthèse entre l'écologie, la solidarité et l'attractivité qui porte trois priorités :

- une première priorité, qui est assumée comme étant la principale, celle de la révolution écologique, sous l'angle de la réhabilitation, de la sobriété et de la renaturation,
- la solidarité et la mixité sociale, avec 40 % de logements publics annoncés,
- la vitalité commerciale, parce qu'on essaie de construire à Paris une nouvelle économie plus sobre et de proximité.

Avec ma casquette d'adjoint chargé de la végétalisation de cet arrondissement, je dois souligner aussi les avancées de ce document pour permettre la renaturation de notre ville et de notre arrondissement. Il faut savoir que c'est la première fois que les services de la Direction des Espaces Verts ou de la Transition Ecologique ont été aussi étroitement associés à l'élaboration d'un document. Le PLU bioclimatique traduit les promesses qu'on avait faites et les engagements du Plan Arbres qu'on a tenus : la sanctuarisation des 100 000 arbres d'alignement, la protection renforcée des arbres remarquables, la mise en place d'un indice de canopée (un outil très précieux pour pouvoir évaluer à la fois la végétalisation et le rafraîchissement de notre ville), la mise en place d'une surcompensation pour les abattages (notamment avec une logique d'équivalence en termes de biomasse car couper un arbre ancien n'est pas du tout la même chose que planter un arbre jeune), la plantation des 170 000 arbres nouveaux, le développement de la pleine terre dans chacune des opérations d'aménagement, et les 1300 protections renforcées pour les espaces aujourd'hui végétalisés. Et Patrick BLOCHE le rappelait, 214 nouvelles protections à l'échelon du 11^e arrondissement, signifiant que le 11^e porte à elle seule 16 % des nouvelles protections d'espaces végétalisés. Cela illustre à quel point on est sourcilleux de préserver ces espaces végétalisés qui existent aujourd'hui dans notre arrondissement. C'est un processus qui ne s'arrête jamais et il est toujours possible de rajouter de nouvelles protections. Donc j'invite les Parisiens qui nous écoutent, si vous avez dans vos copropriétés des espaces végétalisés qui ne sont pas protégés ou des arbres que vous considérez comme remarquables, à faire remonter les adresses. Ce ne sera pas pour cette fois-ci, mais ce sera pour le prochain vote du PLU. Nous continuerons à enrichir cette liste de protections.

L'enjeu, c'est aussi la création de nouveaux espaces de respiration et de végétalisation dans notre ville et dans notre arrondissement. Et à ce titre-là, je me félicite du fait que ce PLU porte pas moins de six nouvelles réserves pour espaces verts dans l'arrondissement. Quand on connaît bien la réalité du tissu faubourien de notre arrondissement, on sait que c'est un exploit, une gageure qu'il faut vraiment souligner, avec deux adresses phares et emblématiques qui ont été déjà évoquées, les 49 boulevard de Ménilmontant et 89 rue Saint Maur. Donc à ce titre-là, je le redis, nous sommes très fiers de présenter ce document et nous sommes convaincus qu'il est à la hauteur du défi pour notre ville et pour notre arrondissement. Merci. »

M. le Maire : « Merci. Et enfin Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci Monsieur le Maire. Si la présidence de séance en est d'accord, j'aimerais enchaîner les propos liminaires, les considérations par annexe, la présentation des vœux et garder la conclusion et l'explication de vote après le vote des vœux rattachés, puisque vous vous en doutez bien, notre vote global sera dépendant du vote sur les vœux rattachés. »

M. le Maire : « Dans ce cas-là, on va clore la discussion en général maintenant et ensuite examiner les différents vœux. Donc commencez par la partie de présentation générale puis une fois qu'on se sera exprimé sur le PLU, on pourra s'exprimer sur les vœux. »

M. MARTIN : « C'est un moment particulier que va vivre le Conseil d'arrondissement ce soir. C'est à la fois un moment important, solennel et j'irai même jusqu'à dire un petit peu impressionnant. Réviser le Plan Local d'Urbanisme, ce n'est pas rien. Ce soir, nous débattons de l'arrêt d'un Plan d'Urbanisme qui a vocation à définir le Paris des décennies à venir, qui a vocation à survivre à notre mandat et voire à nous survivre. Et ce n'est pas sans une certaine émotion que j'interviens devant vous à cet instant.

Vous constaterez dans la suite de nos propos que notre groupe a de nombreuses objections et réserves (sans mauvais jeu de mots). Quant au projet de Plan Local d'Urbanisme qui nous est soumis ce soir, en tant qu'opposition, nous avons un choix à faire : décrier les erreurs puis voter contre ou, au contraire, travailler, creuser, décortiquer pour amender, infléchir, compléter ou enrichir ce projet, avec l'objectif de donner naissance – ensemble, grâce à un apport constructif de notre part – à un projet pertinent et réellement au service de notre arrondissement et de ses habitants. C'est cette dernière optique qu'a choisi le groupe Changer Paris, et à la suite d'un travail de fond mené dans tous les arrondissements, sous la supervision de Rachida DATI et Jean-Pierre LECOQ, nous proposerons donc à la fois dans ce conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris des améliorations au projet présenté pour que le Paris du futur réponde mieux aux attentes des Parisiens.

Ces considérations liminaires m'amènent à une première objection qui est une objection de méthode. Nous avons eu beaucoup trop peu de temps pour étudier sereinement l'énorme masse de documents du PLU. Après avoir été annoncé à l'automne 2022, les nombreux désaccords de la majorité ont conduit cette révision à être reportée à mars 2023 puis avril, pour finalement être fixée au mois de mai. Entre leur mise à disposition le 9 mai et la date limite du dépôt des vœux rattachés le 22 mai, nous avons eu en tout et pour tout treize jours pour étudier des liasses multiples de documents et d'annexes souvent très techniques. Ainsi, l'Annexe 1 comprenait 67 pages ; l'orientation d'aménagement et de programmation thématiques, 91 pages ; le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), 51 pages ; le tome 1 du règlement, 221 pages, le tome 2 du règlement, 1288 pages, et le rapport de présentation, 1325 pages. En tout et pour tout, nous aurons eu treize jours, en parallèle de nos vies professionnelles et personnelles,

pour étudier en détail 3814 pages de présentation et une dizaine de plans, alors que dans le même temps, les Conseillers de Paris de la majorité, puis l'exécutif parisien lui-même, ont déjà abondamment communiqué sur les orientations censément données à ce PLU – parfois de manière un peu contradictoire – sans que nous soyons certains de la véracité ou du caractère définitif avant arbitrages de ces affirmations. Pour un sujet aussi structurant, nous aurions espéré un peu plus de sérieux de la part de l'exécutif et plus de temps pour prendre le recul et la hauteur de vue nécessaires à un examen serein de ce PLU. Dont acte.

À titre général d'abord, le Plan Local d'Urbanisme, c'est le plan de tous les excès. Avec leurs positions inconciliables, les Socialistes, les Ecologistes, les Communistes produisent un nouveau PLU brouillon et déconnecté de la réalité, avec notamment la multiplication de la préemption des logements privés pour développer uniquement du logement social avec les conséquences que nous connaissons : le renchérissement du coût du logement, la fuite des classes moyennes (123 000 habitants perdus en dix ans. Il n'y a pas vraiment de quoi être fier, contrairement à ce que vous disiez sur France Info, Madame la Maire) et la création des ghettos. Nous y reviendrons un peu plus tard.

Concernant le conditionnement de tous les travaux de rénovation de bâtiments tertiaires à la création en leur sein de logements sociaux, l'objectif n'est pas idiot mais on sait très bien comment ça va se terminer. Vous signez là la fin de la rénovation des bâtiments tertiaires. Là-dessus non plus, il n'y a pas vraiment de quoi être fier.

Il y a un objectif irréaliste de création de 300 hectares d'espaces verts à Paris, soit l'équivalent à peu près de 430 terrains de football, mais sans pour autant freiner votre obsession de la densification, et même au prix d'une petite entourloupe statistique. Mais on y reviendra aussi.

Il y a de même des angles morts dans ce projet. Ainsi, le groupe Changer Paris aura à cœur lors de la séance du Conseil de Paris de faire des propositions d'ensemble sur ce PLU, sur des sujets très divers, que ce soit les matériaux, le logement à destination spécifique des familles, la fin de la spéculation immobilière menée par la Ville de Paris, la lutte contre la vacance commerciale, le soutien à l'offre de santé, la lutte contre la densification, la préservation du patrimoine faubourien (nous y sommes tous très attachés puisqu'il est typique de notre arrondissement), la sacralisation des espaces verts protégés, etc.

Rentrons un peu dans le détail des documents qui nous sont soumis ce soir, avec quelques mots sur la concertation, objet de l'Annexe 1. Tout d'abord, ce pavé relatif à la concertation ne rend pas totalement compte du parcours semé d'embûches rencontrées par chaque contributeur isolé au milieu de ces pages inextricables, de ces plans illisibles et peu clairs, de ces réserves dans tous les sens, avec les anciennes et les nouvelles, des considérations techniques sans la moindre explication, etc. Pour les ateliers, c'est pratique, il y a toujours du monde pour expliquer, mais devant son ordinateur, c'est un petit peu moins simple. En gros, si vous n'êtes pas expert en urbanisme, vous n'y comprenez rien. Ce qui explique peut-être le fait que seulement cinq contributeurs différents ont déposé des propositions en ligne pour l'ensemble de l'arrondissement dans un plan préliminaire où les réserves pour logements sociaux écrasaient les nouvelles réserves (elles représentaient 96 % contre seulement 4 % pour les espaces verts). En un mot, ça paraissait assez mal engagé.

Cela me permet maintenant de passer directement au 11^e arrondissement pour le tome 2 du règlement qui nous impacte directement. Dans les différentes annexes de ce tome, il y a un peu de tout : il y a du bon, qu'on félicite et qu'on veut bien évidemment garder, et du moins bon que nous vous proposons de corriger dans les différents vœux rattachés. Il est cependant regrettable

qu'aucune carte par arrondissement ne soit produite, ce qui nuit à la lisibilité d'ensemble de cette vision puisqu'on doit jongler avec dix plans partiels.

Dans l'Annexe 3 consacrée aux espaces verts publics au bénéfice de la Ville de Paris, il y a un point très positif. Nous nous félicitons de voir enfin le stade de Ménilmontant classé dans son intégralité comme espace vert public, puisque la réserve pour équipement public qui était dans le projet soumis à la concertation n'est pas repris dans le document présenté ce soir. Après dix ans de procédures menées par les riverains et les associations, et après des dizaines de vœux de nous-mêmes et de nos prédécesseurs sous trois mandatures, vous renoncez enfin à cette folie de construction sur l'un des rares espaces vides de notre arrondissement. Vous renoncez aussi à l'une de vos promesses de campagne municipale. Ce n'est pas votre premier renoncement puisque, Madame la Maire, vous aviez promis de ne pas augmenter les impôts. Mais votre renoncement sur le stade de Ménilmontant mérite d'être salué. Vous admettez avoir eu tort, un peu tardivement – ce n'est jamais évident d'admettre qu'on a eu tort – et nous vous en félicitons. Nous proposerons dans le vœu rattaché un autre espace vert public au bénéfice de la Ville de Paris, sur le 11 rue des Trois Couronnes.

Un mot sur les points un peu symptomatiques des équipements :

- Le P11-07 sur l'équipement de santé au 158-164 bis rue de la Roquette est une très bonne chose. Nous étions, tous groupes confondus, vent debout contre le projet de *drive* il y a quelques années. Donc vous avez notre soutien plein et entier sur ce point. L'APHP est déjà propriétaire du local qui est loué à une concession automobile. Ah, si seulement la présidente du conseil de surveillance de l'APHP était parmi nous, on aurait peut-être un espace de santé plus rapidement !
- Une crèche sur l'impasse des Trois Sœurs est plutôt une très bonne idée sur cette impasse calme et assez typique de notre arrondissement, couplée à une réserve pour le logement social. Donc nous proposons de la coupler à un établissement pour personnes âgées et de rattacher les deux parcelles du 7 et du 9 qui sont à côté, assez petites selon le cadastre pour faire un espace vert.
- P11-14, la station d'avitaillement en énergie propre au 127 avenue Philippe Auguste : pour votre information, on n'avitaille que les navires et les avions donc je pense que si on avitaille quelque chose à Paris, nos collègues Ecologistes vont assez mal le prendre. Je pense donc que c'était une faute de frappe et que vous parliez d'avoir une station de ravitaillement en énergie propre à la place d'une station-service en rez-de-chaussée d'immeuble qui n'est pas très sécurisant. C'est une très bonne chose pour les résidents et les gens du quartier.
- P11-17, l'espace vert public du 11 rue des Trois Couronnes : nous, on la définit en V et non plus en P, donc devenait sans objet.
- P11-18 : on gardait l'espace vert public gardé et on proposait de le coupler non pas à des logements sociaux mais à une résidence étudiante à vocation sociale.
- P11-19, 89 rue Saint Maur : c'est un projet effectivement très intéressant parce qu'il y a beaucoup d'espace et il y a la possibilité de faire de grandes choses. Donc pas d'objection, bien au contraire. Si un jour la Ville récupère la maîtrise de ce bâtiment et de ce garage de l'EDF, je pense qu'il pourrait y avoir un très beau projet à cet endroit.

- P11-20 pour un espace vert public et un équipement de santé : le square de la Roquette est à quelques mètres et l'équipement de santé du P11-07 est à trois minutes à pied. C'est le siège d'une maison missionnaire, donc je ne sais pas ce que vous avez contre eux.
- P11-21 sur le 163 rue Saint Maur : ce PLU m'a donné l'occasion de me pencher sur l'histoire de ce très beau bâtiment devant lequel je suis souvent passé sans jamais m'y intéresser. Je trouve qu'effectivement cela se prête bien à un équipement culturel. C'est un bâtiment qui est assez remarquable. Tant que ce n'est pas une nouvelle académie des punks à chien du climat, cela ne pose pas de problème.

Je passe ensuite à l'annexe 5... »

M. le Maire : « Il serait temps que vous rejoignez votre conclusion, sinon les dérapages risquent de se multiplier. »

M. MARTIN : « L'Annexe 5 consacrée au logement n'est ni plus ni moins que la main basse sur la ville. La Mairie de Paris utilise ici le PLU pour se créer de nouveaux et dangereux outils contre le droit à la propriété. Vous êtes fidèles à votre politique doctrinaire du tout logement social et vous planifiez de confisquer toujours plus de logements privés pour du logement social, sans étude d'impact, sans concertation. Vous pastillez les immeubles privés, les immeubles de bureaux qui viennent s'ajouter à tous les immeubles que vous avez déjà identifiés pour créer du logement social. Donc ce pastillage vous donne la possibilité de confisquer et de préempter des propriétés privées, des activités, des logements privés, des commerces, des bureaux, dans le seul et unique but de les transformer en logements sociaux à un coût exorbitant pour les finances municipales. Donc adieu la mixité sociale, adieu l'attractivité, adieu le commerce.

Alors bien sûr, vous saupoudrez cette avalanche de logement social par un petit peu de BRS (Bail Réel Solidaire) et c'est un point très intéressant. Nous croyons aux vertus de l'accession sociale à la propriété, même si nos visions divergent un peu. Cependant, nous préférierions convertir une part du logement social déjà en service et totalement amorti en BRS. Vous utilisez l'outil du BRS sur des immeubles privés comme alternative un peu plus acceptable pour faire du logement social. Mais c'est un moindre mal. Le BRS est un outil puissant qui est intéressant et qui gagnerait à être à être développé. En résumé, cette annexe est une course folle au logement social.

Pourtant, il y a une autre voie qui existe, une voie au service de la mixité sociale, des équipements au service des Parisiens et surtout de la qualité de vie grâce à des espaces de respiration. Nous avons choisi cette voie en menant une analyse fine, pâté de maisons par pâté de maisons, grâce à des rapprochements avec les excellentes données de l'APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme). C'est juste un peu dommage qu'elles datent de 2015, ce qui commence à dater un peu. Je vous fais grâce des revues par adresse.

Concernant les espaces verts protégés, vous introduisez dans cette annexe une petite nouveauté : l'intégration des jardins des copropriétés privées comme espaces verts protégés. De prime abord, c'est parfaitement logique. Construire dans les cours d'immeuble, bétonner les jardins des résidences – vous avez déjà essayé par le passé à quelques rues d'ici –, sont des non-sens urbanistiques et écologiques. Néanmoins, cette intégration n'est pas sans appeler deux remarques de notre part :

- Les voilà vos 300 hectares d'espaces verts que vous prétendez créer à Paris et qui en fait, relèvent de l'escroquerie intellectuelle. Contrairement à ce que votre communication annonce, vous ne créez pas d'espaces verts à Paris mais vous intégrez dans les statistiques de

la Ville, des espaces qui ne lui appartiennent pas (première escroquerie) et qui sont déjà des espaces verts (seconde escroquerie).

- Que faites-vous du respect de la propriété privée ? De quel droit la Ville s'arroge le droit de décider ce qui doit se passer dans les copropriétés ? Je vais reprendre quelques instants ma casquette de président de copropriété. Je n'ai pas besoin de la Ville de Paris pour savoir que nos jardins sont à la fois agréables et précieux, et pour ne pas y toucher.

On propose quelques arbres d'alignement de plus dans le vœu rattaché n°23 car je ne savais pas vraiment dans quelle annexe les mettre.

Concernant les espèces d'arbres à planter, n'étant pas botaniste, je me garderai bien de formuler une opinion sur cette annexe. Cependant, attention – c'est l'objet du vœu rattaché n°21 – à la présence d'espèces qui sont très allergisantes, ce qui n'est pas vraiment génial pour la santé. Mais en dehors de ça, il n'y a pas d'objection.

Et sur les protections patrimoniales, je rejoins les propos de Patrick BLOCHE. C'est un recensement assez complet et il faut saluer le travail extraordinaire qui a été fait pour la préparation de cette annexe. La piscine Oberkampf devient protégée. C'était un point de vigilance de notre part suite à notre vœu pour sa sauvegarde en ce même Conseil.

Dans le vœu rattaché n°22, on propose de protéger le bâtiment industriel de la cité Griset, qui non seulement a été plutôt bien réaménagé, mais qui a aussi une histoire que j'ai découverte à l'occasion de cet exercice et qui est tout aussi remarquable. »

M. le Maire : « Merci. Adrien TIBERTI demande la parole, puis Patrick BLOCHE voudra peut-être dire un mot pour conclure ce tour général. »

M. TIBERTI : « Merci Monsieur le Maire. Quelques mots pour réagir et nourrir le débat. D'abord, M. MARTIN nous a gentiment fait le coup des droits de l'opposition. C'est d'autant plus cocasse de sa part que, à l'heure où nous nous parlons, son amie Valérie PÉCRESSE ne trouve rien d'autre à faire que de supprimer deux groupes politiques d'opposition en changeant le règlement intérieur du Conseil Régional en cours de mandat, ce qui ne s'est jamais fait dans aucune collectivité locale. Il faudra qu'elle en réponde devant les élus et la population.

Mon métier m'a appris que la pédagogie repose sur la répétition, mais quand même, il y a ici de mauvais élèves à mon avis. Parce que parler de densité sans jamais préciser si on parle de population ou de construction, c'est faire le choix de rendre incompréhensible notre débat. Figurez-vous, densifier la population des centres urbains, surtout ceux dont la population a déjà beaucoup baissé par rapport à leur maximum démographique, est une position écologique. L'étalement urbain, la transformation d'espaces naturels en espaces bâtis aux marges des aires urbaines est la pire chose sur le plan écologique. Il faut l'entendre, il faut le comprendre. Il faut avoir en tête que de très nombreuses associations écologistes qui se battent dans ces territoires aux marges des agglomérations, se battent contre la transformation de champs et d'espaces naturels en lotissements pavillonnaires. Pour éviter cet étalement urbain dans un pays où la population augmente, il n'y a pas d'autre solution que de densifier la population des centres urbains. C'est une réalité et la seule position écologiste est celle-là. Et il y a des pistes pour cela, notamment dans une ville comme la nôtre, dans un arrondissement comme le nôtre qui compte 9000 logements vides, où une densification de la population pourrait être largement possible sans rien construire de nouveau. Il faut l'entendre, il faut l'avoir en tête.

Concernant la densification, il faut aussi voir que bien souvent des projets de constructions neuves qui remplacent d'anciens bâtis se retrouvent être au final moins denses parce qu'il y a par exemple une dépermeabilisation d'une partie des sols. La position démagogique qui consiste à dire que dès qu'il y a construction ou construction neuve c'est de la densification, est souvent fautive. Je prends un autre exemple en m'appuyant sur les propos de Joëlle MOREL : quand on fait des opérations de restructuration lourde sur des anciens hôtels meublés, on dédensifie la population à cette adresse puisqu'on remplace des chambres par des appartements et là où il y avait une famille par chambre, il y a une famille par appartement.

Je récusé totalement le mot « ghetto » pour qualifier le logement social. Ce terme ne fait pas partie de mon vocabulaire et surtout il faut vraiment arrêter avec le mot « ghetto ». Ce mot a une histoire tragique donc je pense qu'on peut se l'épargner dans les débats. Et faire croire que le fait qu'il y ait 50 ou 80 logements plutôt que 20 ou 30 logements sociaux à une adresse pourrait constituer un problème, c'est mentir. Je vous rappelle que la résidence de logement social la plus importante du 11^e arrondissement, la cité Ranvier, compte 363 logements. Elle est en partie vide puisqu'elle est en travaux de réhabilitation. Elle se situe dans un îlot qui compte plus de 60 % de logements sociaux. Je défie quiconque de me dire que l'endroit est un coupe gorge ou représente un quelconque problème pour ses habitants.

J'aimerais insister sur quelque chose que peu de gens ont relevé alors que Patrick BLOCHE a été très clair là-dessus : la carte du 11^e arrondissement dans ce PLU comporte de très nombreux espaces réservés pour des équipements publics supplémentaires : des équipements culturels, des équipements sportifs, des équipements de santé. Oui, parce que nous sommes une municipalité de Gauche et que nous voulons développer le service public que d'autres au pouvoir s'acharnent à détruire petit bout par petit bout. Nous allons continuer à développer le service public et nous nous en donnons les moyens.

J'ai entendu parler de mixité sociale. On peut se parler clairement : au vu des prix de l'immobilier de la révolution sur ces 25 dernières années, sans logement social il n'y a pas de mixité sociale. C'est le logement social qui aujourd'hui apporte la mixité sociale. Sans logement social, il n'y a pas de mixité sociale parce que seule la partie la plus riche de la population peut continuer à se loger dans Paris. La mixité, c'est le logement social et non pas l'inverse. Il serait temps d'arrêter de dire l'inverse de la réalité pour poursuivre des objectifs politiques qu'on a du mal à avouer.

Sur le TEP Ménilmontant, sachez qu'il y aura évidemment un espace vert, comme c'était d'ailleurs prévu depuis le début. Mais il y aura aussi un centre d'hébergement d'urgence parce que c'est sur cela que nous nous sommes tous mis d'accord au sein de la majorité municipale, sur les deux et non pas l'un ou l'autre. Un espace vert, certes plus grand que ce qui était prévu, et un équipement d'hébergement d'urgence parce que cela manque dans notre arrondissement, et parce que nous sommes une municipalité de Gauche, nous le serons encore avec le vote de ce PLU et nous développons des équipements destinés à toute la population parisienne, y compris la plus fragile.

Pour finir, pour peut-être poursuivre le débat plus longuement avec des arguments peut-être un tout petit peu plus élaborés, ayez en tête que quand nous défendons le droit à la ville, c'est à dire la possibilité pour chacune et chacun d'entre nous de se loger à Paris, y compris dans le centre de Paris, nous nous inspirons de travaux de géographes comme David HARVEY à Cambridge, qui ont depuis 50 ans développé toute une pensée excessivement argumentée pour construire l'idée qu'une ville qui n'est pas faite pour chacun et chacune de ses habitants, ne peut pas fonctionner sereinement. »

Mme GARNIER : « Excusez-moi Monsieur le Maire, est-ce que je peux réagir très rapidement à ce qui vient d'être dit ? »

M. le Maire : « Allez-y »

Mme GARNIER : « M. TIBERTI aime bien nous interpellier systématiquement, mais je crois que s'il y a quelqu'un qui s'est réjoui de la dédensification de Paris en février 2023, c'est la Maire de Paris. Vous nous expliquez qu'on a une mauvaise vision de la dédensification et que vous appelez à ce que Paris se densifie pour éviter un étalement urbain dans les campagnes. Je crois que personne n'a osé le dire dans cette majorité plurielle de Gauche, mais vous êtes en opposition de très nombreux groupes politiques, en premier lieu la Maire de Paris.

Par ailleurs, je trouve que c'est assez symptomatique de ce qui est votre principale faiblesse dans cette vision de la ville. Pour des raisons arithmétiques, vous allez à chaque fois à l'élection avec plein de listes de Gauche différentes et la prochaine fois vous allez peut-être devoir en plus intégrer parmi vous la France Insoumise. Mais la réalité, c'est que vous portez tous une vision différente pour la ville : d'un côté, des Communistes qui ont comme principal objectif de densifier et uniquement à base de logements sociaux, et de l'autre, des Ecologistes qui ont la volonté, dès que c'est possible, de ne pas construire et de maintenir les espaces existants, notamment avec de la pleine terre et des espaces déminéralisée, objectifs que nous soutenons dans notre groupe politique. Donc votre intervention traduit bien toute l'hypocrisie de ce qu'on est en train de vivre, qui est finalement un PLU où vous avez arraché au dernier moment un accord politique pour des raisons de stratégie électorale et qui n'a pas de cohérence de fond. Merci. »

M. le Maire : « Nous pourrions peut-être nous retrouver en septembre prochain pour voir combien de listes sont présentées à Droite et à Gauche aux élections sénatoriales et voir qui est rassemblée ou divisée. Mais vous nous entraînez sur un sujet qui nous éloigne du PLU donc je propose qu'on revienne à cette question essentielle pour les Parisiens et les Parisiens, qui n'est rien de moins que l'avenir de leur ville. Patrick, est-ce que tu veux revenir sur quelques propos ? »

M. BLOCHE : « Pour rebondir sur l'intervention de Nelly GARNIER, depuis 1977, depuis que Paris a ce statut et a retrouvé un maire, il y a toujours eu deux listes de Gauche. Les Socialistes et les Communistes ont toujours été ensemble au premier tour et au second tour, il y avait des listes d'union avec les Ecologistes. C'est une constante qui n'a pas connu d'entorse. De fait, c'est dans le cadre de cet accord de mandature, qui est intervenu pour le second tour des élections municipales en juin 2020, qu'il a été indiqué que le TEP Ménilmontant serait un espace vert sur la totalité, avec la possibilité de prendre en compte un élément de dimension d'urgence sociale, avec la possibilité d'y établir des éléments modulables pour de l'hébergement d'urgence. Tout ça, c'est écrit dans l'accord de mandature 2020, dans ses dimensions parisiennes et dans celles du 11^e arrondissement. On l'inscrit évidemment dans le PLU puisque l'opportunité nous en est donnée. La Maire de Paris me glisse à l'oreille que ce sera un espace vert sans grilles qui permettra donc aux habitantes et habitants d'avoir un accès direct à cet espace vert, un peu comme à l'image du jardin Truillot. Je ne voudrais quand même pas qu'on oublie tout ce qui a été fait depuis 2014. Je ne veux pas qu'on oublie les 70 hectares d'espaces verts qui ont été créés et la création des logements sociaux et publics.

¶

Joëlle MOREL s'est beaucoup mobilisée sur la question, on a été amené à lutter contre les dark kitchens et les dark stores et on en trouve trace dans le PLU. Ces interdictions seront inscrites dans le PLU et également contre les meublés touristiques.

On se retrouve avec un PLU dont je voudrais rappeler les grandes lignes. Dans le cadre de la transition écologique, la réhabilitation sera privilégiée et sera presque la norme. La construction neuve sera donc presque l'exception. Cette réhabilitation se fera en fonction de critères et de normes environnementales qui sont référencés et les constructions neuves se font prioritairement avec du réemploi de matériaux biosourcés.

J'ai entendu dans la discussion générale le fait qu'on transformait des logements en bureaux, alors que ce qui est déjà à l'œuvre et qui est amplifié avec de nombreux dispositifs inédits, c'est de transformer des bureaux en logements et de valoriser ce qu'on appelle les externalités positives des projets.

1000 immeubles – c'est quand même un chiffre énorme – ont été identifiés pour faire du logement social. Et comme vous le répétez souvent, Madame la Maire, un PLU dans sa dimension humaine et sociale, c'est le fait d'offrir au maximum de Parisiennes et de Parisiens, notamment de familles parisiennes, la possibilité de continuer à rester et vivre à Paris. C'est ça la mixité sociale et c'est ça l'effort pour atteindre 40% de logements publics en 2035, dont 30% de logements sociaux et 10% de logements abordables.

Nous avons dans ce PLU, dans la continuité des 70 hectares créés – j'aurais pu évoquer les quais de Seine, les rues aux écoles ou les rues jardins qui ont été créés et qui seront désormais sanctuarisés –, 300 hectares de nouvelles protections et de développement d'espaces verts sont prévus. L'objectif est d'atteindre 10 m² d'espaces verts par habitant, ce que préconise d'ailleurs l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé). Et parallèlement, 100 000 arbres seront protégés.

Je ne reviens pas sur la protection du patrimoine parisien, elle a été évoquée. C'est un des points de convergence des services publics forts et nombreux. Je l'évoque à l'image du 11^e, la priorité est donnée à la santé à Paris : 80 nouveaux centres de santé, 17 gymnases et piscine, 11 bibliothèques et médiathèques, et la ceinture verte et sportive autour du périphérique. Avec ce PLU, c'est là où vraiment on change de paradigme en tant que tel. Et je n'évoque pas ce parc absolument extraordinaire entre la Porte de la Chapelle et la Porte de la Villette, à la fois sur les 18^e et 19^e arrondissements, parc de 25 hectares qui aura la taille des Tuileries.

On va entrer effectivement dans la phase de la concertation. Mme la Maire, je vous l'ai souvent entendu dire : il faut que ce PLU soit facile à lire et facile à comprendre. Effectivement, il faut le rendre accessible à toutes et tous, et on va fournir l'effort nécessaire pour cela. Et en l'occurrence, c'est cette enquête publique qui va succéder à ce que nous faisons actuellement. »

M. le Maire : « Formidable. Merci beaucoup d'avoir repris un peu de hauteur dans votre réponse, cher collègue, parce que nous avons entendu quelques propos surprenants qui ne correspondent évidemment pas au contenu de ce document qui fait véritablement une synthèse entre l'environnement et le social, entre la nécessaire adaptation de la ville au changement climatique et son attractivité.

Nous parlons souvent de mixité, notamment pour qualifier cet arrondissement et cette ville plus généralement. La mixité sociale est quelque chose à laquelle nous sommes tous très attachés. Ce document offre aussi une vision de la ville qui est celle d'une mixité fonctionnelle car une ville qui est trop mono thématique ou trop structurée selon des fonctions à des endroits, par exemple du commerce à tel endroit et du logement à un autre endroit. Cela entraîne des dysfonctionnements majeurs. L'une des richesses de cette ville, outre son réseau de transports très dense et sa population mélangée, c'est aussi cette mixité fonctionnelle, et le Plan Local d'Urbanisme fait tout cela à la fois. Cette vision permet de poursuivre cette mixité aussi bien de la population que des

fonctions de la ville, ce qui permet de la rendre plus agréable, plus facile à vivre. C'est facile à comprendre, il suffit de sortir de chez soi pour aller faire ses courses, travailler, profiter de quelques loisirs. C'est plus agréable ce que s'il fallait à chaque fois prendre le RER pour traverser l'agglomération. C'est simple comme raisonnement, mais c'est aussi cette vision de la ville qui est transcrite et qui traduit le fait que, par l'organisation de notre ville, nous menons une action environnementale pour les incidences des transports, le besoin de déplacements, que ce soit par les transports en commun ou par la voiture individuelle.

Je vous propose qu'on arrête ici la discussion sur la délibération pour enchaîner sur l'expression des différents vœux. Je mets aux voix l'adoption, avec un avis favorable, à la révision du PLU avec l'approbation du bilan de la concertation et l'arrêt du projet tel qu'il a été présenté. Qui est pour ? Les groupe Paris 11 en commun, le groupe Ecologiste du 11^e, le groupe Communiste et Citoyen. Qui vote contre ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. L'avis est donc favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	26	CONTRE	4
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

V11202311 Vœu rattaché n°1 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant le déficit abyssal d'espaces verts dans le quartier du bas-Belleville, qui n'accueille actuellement qu'un seul petit jardin public,

Considérant la présence au 11 rue des trois couronnes d'une parcelle de 115m² actuellement sous la forme d'un terrain vague,

Considérant les débats en conseil du 11^{ème} arrondissement le 8 novembre 2021 relatifs au projet de délibération 2021 DU 131 et l'engagement pris par le maire du 11^{ème} arrondissement lors de ce même débat « (nous, nda) vous donnons rendez-vous au débat sur le PLU pour en changer le destin (de la parcelle, nda) »,

Considérant l'autorisation donnée en 2012 par le Conseil de Paris quant à la réalisation sur cette parcelle d'un programme de construction de trois logements locatifs sociaux et un local commercial,

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme soit-disant « bioclimatique » tel que présenté dans la délibération 2023 DU 33 maintient cette destination visant à bétonner l'une des rares parcelles vides de notre arrondissement (LS 100-100) timidement accolé à un espace vert public (PTI-17) au lieu de choisir la voie d'un Espace Vert Protégé complet qui embellirait le cadre de vie du quartier et rafraîchirait l'air en été,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la destination du 11 rue des trois couronnes soit changée en Espace Vert Protégé et inscrite à ce titre en VI1-4 à l'Annexe III – Liste des emplacements réservés aux ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts du Tome 2 du Règlement,
- Que l'équipement P11-17 à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement, soit supprimé car devenu sans objet avec le classement de la totalité de la parcelle en EVP,
- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements.

M. le Maire : « Il nous revient maintenant à nous prononcer sur les différents vœux qui ont été balayés rapidement par Jean-Christophe Martin. Est-ce qu'on peut passer rapidement en revue chacun de ces différents vœux ? Le premier concerne le 11 rue des Trois Couronnes. Sauf si Jean-Christophe MARTIN veut reprendre la parole, Patrick BLOCHE va répondre. »

M. BLOCHE : « Sur les 24 vœux qui ont été déposés par le groupe Changer Paris, sauf erreur, 18 visent à supprimer des réserves pour logements sociaux. Je le dis pour qualifier les vœux. Bizarrement, il y en a un qui veut ajouter de la réserve pour logement social, je vous dirai pourquoi je ne l'ai pas retenu. Puis, il y a cinq vœux divers. Mais cela dit, félicitations Jean-Christophe MARTIN parce que vous avez vraiment bossé et vous avez plongé dans le PLU. J'espère que vous plongerez également bientôt dans la piscine du 160 rue Oberkampf qu'on essaye de sauver. Je suis très sérieux, vous avez fait un énorme boulot. J'ai examiné vos vœux un à un. Mon propos sera sans doute déceptif, mais en tout cas vous avez beaucoup bossé. J'ai même appris qu'il y avait des espèces d'arbres allergènes dans votre vœu n°21, si j'ai bonne mémoire.

Le vœu n°1 a un peu retenu mon attention parce qu'il concerne le 11 rue des Trois Couronnes, qui est une petite parcelle de 210 m². Il s'agit d'une propriété municipale grevée de ce qu'on appelle un PLOC, un Périmètre de Localisation, pour espaces verts publics. Il est combiné avec une réserve de logement social 100-100 qui couvre les 9 et 11 de la rue des Trois Couronnes. Cela veut dire tout simplement que le moment venu, la parcelle du 11 pourrait être prise en compte comme espace libre réglementaire du projet de logements sociaux qui concernera à la fois le 9 et 11. Il n'y a donc aucun doute sur la vocation d'espace public et de ce fait, je vous demanderai de retirer ce vœu qui est sans objet. »

M. le Maire : « Absolument. Le vœu est-il maintenu ? »

M. MARTIN : « Oui parce qu'on sait comment ça va se terminer. Ça va être construit avec trois pieds de tomates sur un petit carré. Dans ce vœu n°1, les choses sont claires : à cet endroit-là, on fait un espace vert, un parc. Comme vous avez pu l'évoquer lors d'un conseil précédent et comme nos collègues Ecologistes ont pu l'évoquer dans un conseil précédent, là au moins, ça le grave dans le marbre et on considère que ce sera une protection supplémentaire. Je suis ravi qu'on se rejoigne sur l'objectif. On parle juste de protection et de garantie pour cette petite parcelle au milieu d'un espace très dense. »

M. le Maire : « Bien. L'objectif étant clair et convergent, je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 26		Nombre de pouvoirs : 4	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	4	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

V11202312 Vœu rattaché n° 2 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant le vieillissement généralisé de la population française, ainsi que la part croissante d'habitants du 11^{ème} arrondissement de plus de 75 ans (6,4%, soit 9 312 habitants selon les données 2019 de l'Insee),

Considérant l'offre actuelle de résidences autonomie gérées par le CASVP se portant à 14 établissements d'une capacité totale entre 600 et 1125 places selon les données du Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches,

Considérant l'enjeu du « bien vieillir » qui sera l'un des défis sociaux et sociétaux du 21^{ème} siècle,

Considérant la réserve P11-8 d'un établissement de petite enfance au 5 impasse des trois sœurs,

Considérant que cette réserve se superpose à une réserve pour logement social LS 100-100,

Considérant que, selon le cadastre, la parcelle du n°5 impasse des trois sœurs est bordée sur un côté par le n°7 actuellement occupé par un petit immeuble en R+1 fortement défraîchi et par le n°9 actuellement vide,

Considérant que la réunion des parcelles des n°5, 7 et 9 de l'impasse des trois sœurs permet d'obtenir une parcelle de forme rectangulaire cohérente,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements,
- Que l'équipement P11-08 d'établissement d'accueil de la petite enfance soit maintenu et complété par un équipement P11-23 de résidence autonomie sur la même parcelle dans Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement,
- Que les parcelles 7 et 9 impasse des trois sœurs face l'objet d'une inscription comme espace vert public respectivement en P11-24 et P11-25 à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Le vœu n°2 est relatif au 5 impasse des Trois Sœurs. »

M. BLOCHE : « Il y a déjà une réserve de logement social et un périmètre de localisation petite enfance qui sont déjà inscrits dans l'actuel PLU, ce qui a permis l'acquisition de la parcelle par la Ville, puis l'obtention par les 3F d'un permis de construire pour la construction de 12 logements sociaux et d'une crèche de plus de 200 m². Le chantier est actuellement en cours, donc le vœu est vraiment sans objet. C'est ce que tu aurais dit, Adrien, pour montrer la cohésion de majorité municipale. »

M. le Maire : « Est-il maintenu ? »

M. MARTIN : « Un chantier, ça peut toujours se modifier. Par ailleurs, ce vœu introduisait, peut-être pour les amendements post-enquête publique, des considérations sur les deux parcelles qui sont juste à côté et qui, au cadastre, permettent de former un carré quasi parfait avec le 5, dont la parcelle du 7 qui est un immeuble en R+1 assez délabré, et la parcelle du 9 qui est déjà vide, sur lequel on pourrait mettre un petit peu de vert dans cette impasse qui en manque cruellement. »

M. le Maire : « Donc le vœu est maintenu, avec toujours un avis défavorable de l'exécutif. Je rappelle que nous avons une enquête publique. Les habitants, tout comme les élus, pourront faire part de leurs propositions, ce qui permettra d'intégrer quelques évolutions supplémentaires.

Anne HIDALGO m'a laissé son pouvoir. Je mets aux voix le vœu n° 2. Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202313 Vœu rattaché n° 3 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant l'offre actuelle insuffisante de résidences étudiantes à Paris, dont neuf se trouvent dans le 11^{ème} arrondissement,

Considérant la réserve P11-18 d'un espace vert au 61 rue Servan et 22 cité Dupont,

Considérant que cette réserve se superpose à une réserve pour logement social LS 100-100,

Considérant la présence à proximité de cette parcelle avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur (ESCP et classes préparatoires du Lycée Voltaire),

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements,
- Que la ladite réserve pour logement social soit remplacée par une réserve P11-18bis pour une résidence étudiante à vocation sociale à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement,
- Que la réserve pour espace vert P11-18 soit maintenue à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°3 relatif au 22 cité Dupont et 61 rue Servan. »

M. BLOCHE : « On retrouve un peu la problématique du 11 rue des Trois Couronnes dans le vœu n°1, un périmètre de localisation pour espace vert grève les deux parcelles, celle du 61, rue Servan portant par ailleurs une réserve de logements sociaux. Cela veut donc dire que le moment venu, la parcelle du 22 cité Dupont pourra être prise en compte comme espace libre réglementaire du projet de logements sociaux qui concernera le 61 rue Servan. Tout ça, c'est totalement cohérent. Par ailleurs, par rapport à la rédaction de ce vœu, je me permets d'indiquer qu'il n'existe pas de réserve à proprement parler « résidence étudiante » ou de périmètre de localisation pour une résidence étudiante, une résidence étudiante n'étant pas un équipement mais tout simplement du logement. Et toutes les réserves pour logements sociaux de ce PLU portent potentiellement en elle le germe d'une résidence étudiante. »

M. le Maire : « Absolument. Le vœu est-il maintenu ? »

M. MARTIN : « Oui, il l'est. »

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 25		Nombre de pouvoirs : 5	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202314 Vœu rattaché n° 4 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve P11-20 d'espace vert public et d'équipement de santé 19-19bis rue Saint Maur,

Considérant que cette réserve se superpose à une réserve pour logement social LS 100-60,

Considérant la présence actuelle d'une maison missionnaire à cette adresse,

Considérant la présence du square de la Roquette à trois minutes à pied de cette parcelle,

Considérant la présence d'une réserve pour équipement de santé (P11-7) à trois minutes à pied de cette parcelle,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-60 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements,
- Que la réserve pour espace vert public et équipement de santé équipement P11-20 soit supprimée de l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°4 relatif au 19-19bis rue Saint Maur. »

M. BLOCHE : « Ces prescriptions font suite à un vœu déposé par les élus Communistes et voté par notre Conseil d'arrondissement le 20 septembre 2020. La superposition de plusieurs prescriptions pour une même parcelle n'est par ailleurs pas antinomique et va dans le sens de la mixité fonctionnelle et des usages que promeut ce PLU bioclimatique. Donc je suggère à Jean-Christophe MARTIN de retirer ce vœu au motif qu'il contrevient à un vœu antérieur déjà adopté en conseil d'arrondissement et que finalement le PLU vient de réaliser. »

M. le Maire : « Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Merci Patrick pour ton intervention et merci pour ce rappel qui est utile dans le débat que nous avons. Le groupe Communiste est un des groupes qui a fait des propositions pour le développement des espaces verts dans cet arrondissement. Nous en avons un rappel objectif puisqu'il y avait eu un vœu.

Pourquoi plusieurs prescriptions au même endroit ? Parce que nous tenons compte du réel. Aujourd'hui, vous avez un bâtiment sur rue qui pourrait accueillir des logements dans les étages et un équipement public en rez-de-chaussée. De plus, l'intérieur de la parcelle est d'ores et déjà occupé par un espace vert. En fait, les prescriptions que vous voyez, aussi précises et nombreuses qu'elles sont, ne visent qu'à la préservation de l'essentiel.

Je le répète, il ne s'agit que d'une prescription du PLU. La parcelle peut rester indéfiniment tel quel si les propriétaires actuels n'en changent pas l'objet. Donc ce genre de prescription au PLU a parfois plutôt tendance à protéger les usages actuels qu'à les forcer à changer. Vous l'avez dit, il s'agit d'une congrégation donc les décisions sont prises à Rome par des financiers. Peut-être qu'un jour ils chercheront à réaliser ce patrimoine. Je rappelle que l'Église catholique à Paris, diocèses et congrégations comprises, est le premier propriétaire privé de cette ville. Elle possède un patrimoine très important dont de très nombreux mètres carrés ne sont pas mis au service de la soi-disant vocation sociale de cette institution. Et là, nous évitons à cette congrégation plutôt tournée vers un catholicisme social, de voir la valeur de ce terrain monter indéfiniment, ce qui la protège, car les prescriptions que nous avons mises rendent ce terrain peu vendable à un acteur autre que la Ville en réalité. »

M. BLOCHE : « Et à l'arrivée, on leur offre le paradis. »

M. le Maire : « Le vœu est-il maintenu ? »

M. MARTIN : « Oui il l'est, notamment parce que notre position sera cohérente. Je ne pense pas que nous ayons voté le vœu des Communistes. Il sera noté que cela n'aurait pas été une congrégation. Je ne pense pas que notre collègue TIBERTI regarderait cette adresse. Dont acte. L'objectif de ce vœu était tout simplement qu'on leur fiche la paix et qu'on leur laisse vivre leur vie comme ils l'entendent »

M. le Maire : « Vous allez peut-être lui donner des idées car il y a d'autres adresses qu'il n'a pas regardées.

Lucie SOLEM a donné pouvoir à Didier ZENG.

Qui est pour l'adoption du vœu ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	4	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

V11202315 Vœu rattaché n° 5 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant l'offre actuelle insuffisante de résidences étudiantes à Paris, dont neuf se trouvent dans le 11^{ème} arrondissement,

Considérant que cette réserve se superpose à une réserve pour logement social LS 35-35 au 95 avenue Parmentier,

Considérant la vocation actuelle de cette parcelle actuellement occupée par un établissement d'enseignement supérieur (ISEG Marketing & Communication School Campus Paris),

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 35-35 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Que la vocation d'enseignement supérieur de cette parcelle soit sanctuarisée par une réserve pour équipement P11-26 d'établissement d'enseignement supérieur à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

- Que cette parcelle soit complétée par une réserve pour équipement P11-27 d'une résidence étudiante à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°5 relatif au 95 avenue Parmentier. »

M. BLOCHE : « Il s'agit d'une adresse que nous connaissons bien dans le 11^e, puisque y est située l'ancienne clinique Léonard de Vinci. De nombreux enfants sont nés à cette adresse. »

Mme TERLIZZI : « Tous les miens ! »

M. BLOCHE : « Nous en avons un témoin. À la lecture de votre vœu, je comprends que vous ayez pu prendre cette initiative. Effectivement, le bâtiment se prête bien à la création d'une résidence étudiante. Mais je ne vais pas vous reprendre tout mon argumentaire du vœux n°3. On ne peut pas faire des réserves ou des périmètres de localisation pour la création d'une résidence étudiante et c'est la raison pour laquelle on a mis une réserve pour le logement social, ce qui correspond à votre demande de création d'une résidence étudiante.

Par ailleurs, les écoles d'enseignement supérieur se multiplient comme des petits pains dans le 11^e arrondissement, notamment via des permis de construire privés – cela nous occupe bien avec M. Le Maire – donc il n'y a vraiment pas lieu de mobiliser le PLU pour favoriser leur création. Et je rappelle que 42 logements étudiants verront le jour sous cette mandature au-dessus de la MJC Mercœur qui sera entièrement restructurée. Donc je demande le retrait ou avis défavorable. »

M. le Maire : « Absolument. Etes-vous convaincu ? »

M. MARTIN : « Presque. Avec mes excuses puisque ma fille est née à Trousseau, en dehors du 11^e arrondissement. J'en suis navré. »

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Abstention de Guillaume POITOUX. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 29			
Abstentions	1	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

V11202316 Vœu rattaché n° 6 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS100-100 au 18 rue des Bleuets,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 22% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soit-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-28 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°6 relatif au 18 rue des Bleuets. »

M. BLOCHE : « Il s'agit d'un petit immeuble d'angle étroit et de type R+1, adossé à un mur pignon élevé qui, de ce fait, pourra porter une opération de surélévation pour construction de logements sociaux. Le square Georges Sarre, qui est en train d'être rénové, est par ailleurs situé à proximité immédiate. Vous avez un espace vert à proximité immédiate, donc je propose de retirer votre vœu, sinon avis défavorable. »

M. MARTIN : « Nous le maintenons. »

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202317 Vœu rattaché n° 7 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 75-75bis rue de Charonne,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 39% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la

politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soit-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif,

Sur proposition des élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**,

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-29 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Nous pouvons examiner les vœux n°7 et n°8 en même temps car il s'agit des 73 et 75-75 bis rue du Charonne, avec des propositions identiques. »

M. BLOCHE : « Les deux parcelles accueillent un même immeuble qui a été construit dans les années 80, quand Alain DEVAQUET était Maire du 11^e arrondissement. On peut regretter aujourd'hui qu'on n'y ait pas créé un espace vert en lieu et place de cet immeuble de logements. Mais c'est trop tard. C'est la raison pour laquelle je proposerais le retrait ou un avis défavorable. »

M. MARTIN : « Dans les années 80, on a même créé des logements sociaux sous Alain DEVAQUET. Et vous savez quoi en plus ? Ils durent. Non, on maintient le vœu. »

M. le Maire : « Pour les attribuer à qui ?

Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202318 Vœu rattaché n° 8 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 73 rue de Charonne,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 39% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la

politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soit-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public PTI-30 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Même vote pour le vœu n°8. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202319 Vœu rattaché n°9 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 25-25 au 127-129-131A rue du Chemin Vert et 106 avenue de la République (fond),

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 24% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la réserve pour un équipement de la petite enfance à cette même adresse (P11-3),

Considérant le déficit de places disponibles dans les établissements d'accueils de la petite enfance parisiens,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que la réserve pour logement social LS 25-25 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements, au profit d'une augmentation de

capacité de l'établissement objet de la réserve pour équipement de petite enfance P11-3 inscrite à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°9 relatif au 127-131 rue du Chemin Vert et 106 avenue de la République. »

M. BLOCHE : « Le 127-131 rue du Chemin Vert est une adresse que l'on connaît particulièrement bien. Paris Habitat mène sur cette parcelle une opération de création de logements sociaux ainsi que d'une crèche. Donc c'est vraiment un avis très défavorable pour ce vœu. On doit construire des logements sociaux pour respecter le PLU, compte tenu du fait que les logements privés ont été livrés depuis longtemps. »

M. le Maire : « Respecter le PLU ainsi que le permis de construire qui n'aurait pas été délivré sans les logements sociaux. »

M. BLOCHE : « Absolument. »

M. le Maire : « C'est un peu facile de dire, une fois le volet privé construit, qu'on ne fera finalement pas le quart de logements sociaux que le PLU oblige à faire. Le vœu est-il maintenu ? »

M. MARTIN : « On le maintient, on voudrait davantage de places en crèche. »

M. le Maire : « Je vous rassure, il y aura aussi une crèche.

Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202320 Vœu rattaché n° 10 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 4-6 rue de la Folie-Regnault,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 21% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la réserve pour un équipement de santé à cette même adresse (P11-22),

Considérant le déficit reconnu en praticiens de santé à Paris,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements, au profit d'une augmentation de capacité de l'établissement objet de la réserve pour équipement de santé P11-22 inscrite à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°10 relatif au 4-6 rue de la Folie Regnault. »

M. BLOCHE : « Il s'agit de l'actuel centre IRM de la clinique Mont-Louis, installé dans un bâtiment en dent creuse. Potentiellement, une opération de densification permettra la création de logements sociaux en étage et le maintien d'une activité liée à la santé en rez-de-chaussée, en favorisant une mixité des usages à la parcelle. Donc la création de logements n'est pas incompatible avec la création d'un équipement de santé. D'ailleurs, c'est l'essence même du PLU. Donc retrait du vœu ou avis défavorable. »

M. MARTIN : « Nous allons le maintenir. Je croyais qu'Emmanuel GRÉGOIRE avait dit il y a quelques jours que vous étiez contre la densification des dents creuses. C'est un peu le problème de ce PLU, ça change tout le temps et on ne sait jamais. On trouvait que l'opération était une belle opportunité compte tenu de la vocation de santé de cette parcelle, et compte tenu du manque criant de services de santé, pour profiter de ce PLU pour acter une augmentation capacitaire du service de santé plutôt que de construire des logements sociaux, a fortiori dans des dents creuses où, paraît-il, la majorité ne veut plus construire. »

M. le Maire : « Cela vous étonnera peut-être mais nous ne sommes pas dogmatiques. La définition d'une règle ne veut pas dire que son application est aveugle, sans regarder l'environnement et le contexte. Le vœu est donc maintenu.

Qui est pour ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	4	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

V11202321 Vœu rattaché n° 11 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 32bis-32ter rue de Folie-Regnault,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 67% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soit-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif,

Sur proposition des élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**,

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-31 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°11 relatif au 32-32ter rue de la Folie Regnault. »

M. BLOCHE : « Cela rejoint le propos que vous venez de tenir, M. le Maire, car tout le monde voit la proximité de cette adresse avec le square de la Folie Regnault et encore plus le jardin de de la Roquette. Donc le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on ne manque pas d'espaces verts à proximité. Et si on en crée dans le 11^e, l'idée est qu'il soit réparti et réalisé en priorité dans les quartiers qui en ont le moins et le plus besoin. Je donne un avis défavorable à ce vœu parce qu'il ne s'agit pas d'opposer les besoins en logements et les besoins en espaces verts. Le PLU porte cet équilibre entre ces deux besoins fondamentaux et il s'agit de s'inscrire dans une démarche de complémentarité. Donc avis défavorable. »

M. le Maire : « Est-il maintenu ? »

M. MARTIN : « Maintenu. Vous apprécierez la concision. »

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	4	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

V11202322 Vœu rattaché n° 12 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 39-41 rue Godefroy Cavaignac,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 39% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soit-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif,

Sur proposition des élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**,

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-32 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°12 relatif au 39-41 rue Godefroy Cavaignac. »

M. BLOCHE : « C'est une adresse qu'on connaît par cœur, notamment du temps où on ne déclarait pas ses revenus en ligne. Je faisais à l'époque partie de celles et ceux qui, le dernier jour à minuit, allaient déposer dans la boîte aux lettres du 39-41 rue Godefroy Cavaignac cette déclaration de revenus pour ne pas avoir de pénalités. Cette parcelle est située face au square Olga Bancic. Je vais me répéter un peu, il y a donc un espace vert en face et les arguments sont les mêmes que pour le précédent vœu. N'opposons pas de besoins aussi essentiels que les logements et les espaces verts, donc je demande le retrait. »

M. MARTIN : « Espaces verts qui sont petits et insuffisants par rapport à la fréquentation donc nous maintenons notre vœu. »

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202323 Vœu rattaché n° 13 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 9bis-11 rue Guénot,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 25% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soit-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif,

Sur proposition des élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**,

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-33 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°13 relatif au 9 bis-11 rue Guénot. »

M. BLOCHE : « Il s'agit un peu du même argument puisque l'adresse est située à proximité immédiate du square des Jardiniers. Je ne vais pas vous redonner l'argumentaire développé lors des deux vœux précédents. »

M. MARTIN : « Vœu maintenu. »

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202324 Vœu rattaché n° 14 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 18 rue Guénot,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 25% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant le déficit reconnu en praticiens de santé à Paris,

Sur proposition des élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**,

EMET LE VŒU :

Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements, au profit d'une réserve pour équipement de santé P11-34 inscrite à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°14 relatif au 18 rue Guénot. »

M. BLOCHE : « Il y a deux maisons de santé Paris Med' qui ont été installées à proximité du 18 rue Guénot : le cabinet Ipsos Nation au 73 rue de Montreuil et le centre de santé au 10-12 cité Beauharnais. De ce fait, on est plutôt dans l'idée de ne pas avoir un périmètre de localisation pour équipement de santé à cette adresse car il y en a beaucoup. Mais c'est peut-être une adresse sur laquelle on pourrait être amené à retravailler. »

M. le Maire : « Oui, il y a encore une enquête publique. Le vœu est-il maintenu ? »

M. MARTIN : « Il est maintenu. »

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202325 Vœu rattaché n° 15 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 64-66 rue Léon Frot,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 21% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soit-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif,

Sur proposition des élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**,

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-35 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°15 relatif au 64-66 rue Léon Frot. »

M. BLOCHE : « C'est un immeuble en mono propriété à l'abandon et qui est évidemment bien identifié. M. le Maire, vous avez écrit récemment au Premier Adjoint pour demander la possibilité d'étudier une DUP (déclaration d'utilité publique) à cette adresse. Donc il vous est proposé de ne pas retenir ce vœu, d'autant plus qu'il y a les squares Edmée Chandon et Jean Allemane qui ne sont pas loin. Le square Edmée Chandon, cher à Monsieur le Maire, est situé dans la cité Phalsbourg, et on l'avait inauguré ensemble. »

M. le Maire : « Absolument. Merci. »

M. MARTIN : « Je vois déjà notre collègue TIBERTI affûter son stylo. Dommage, cette parcelle se prêterait bien à un petit jardin partagé qui serait très apprécié par les habitants de ce secteur. »

M. le Maire : « Je suis sûr que les logements seraient encore plus appréciés par ceux qui les occuperont.

Qui est pour ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	4	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

V11202326 Vœu rattaché n°16 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 25 passage de Ménilmontant,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 23% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant le vieillissement généralisé de la population française, ainsi que la part croissante d'habitants du 11^{ème} arrondissement de plus de 75 ans (6,4%, soit 9 312 habitants selon les données 2019 de l'Insee),

Considérant l'offre actuelle de résidences autonomie gérées par le CASVP se portant à 14 établissements d'une capacité totale entre 600 et 1 125 places selon les données du Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches,

Considérant l'enjeu du « bien vieillir » qui sera l'un des défis sociaux et sociétaux du 21^{ème} siècle,

Considérant l'occupation actuelle de cette parcelle par un hôtel, à la configuration en chambres indépendantes,

Considérant le classement de cette parcelle comme volumétrie existante à conserver,

Sur proposition des élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**,

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour résidence autonomie P11-36 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°16 relatif au 25 passage de Ménilmontant. »

M. BLOCHE : « M. Jean-Christophe MARTIN, votre vœu veut donner une vocation sociale à cette parcelle. Cela tombe bien car l'association Basiliade, basée dans le bas de la rue du Chemin Vert, qui vient de fêter ses 30 ans et qui aide les personnes atteintes par le VIH, vient de racheter cette parcelle pour créer un centre d'hébergement de 90 places. Donc je propose de retirer votre vœu puisque la vocation sociale de cette parcelle est d'ores et déjà acquise. »

M. le Maire : « Absolument. Comme vous l'avez dit tout à l'heure pour le logement étudiant, ce type de logement relève aussi de la catégorie de logement social en terme d'urbanisme, donc la réserve est tout à fait appropriée. Le veut est-il maintenu néanmoins ? »

M. MARTIN : « Joyeux anniversaire à Basiliade, mais nous maintenons le vœu. »

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202327 Vœu rattaché n°17 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-60 au 111bis-113 boulevard de Ménilmontant et 20-22 passage de Ménilmontant,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 23% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soit-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-60 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-37 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°17 relatif au 111bis-113 boulevard de Ménilmontant. »

M. BLOCHE : « Belle adresse aussi qui nous mobilise bien puisqu'il y a le passage de Ménilmontant à proximité immédiate. La parcelle a été préemptée et c'est ENEO qui travaille actuellement à la création de logements sociaux. Et comme, M. Jean-Christophe MARTIN, vous êtes sensible à la sanctuarisation d'activités et à l'enseignement supérieur implanté sur certaines parcelles – on l'a vu avec le vœu n° 5 – nous vous rassurons, l'activité de l'école d'art Prépa Art sera maintenue sur cette parcelle. Le Maire s'est beaucoup mobilisé à cette fin. »

M. le Maire : « Tout à fait. Le vœu est-il maintenu ? »

M. MARTIN : « Maintenu. »

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202327 Vœu rattaché n°18 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-60 au 63 rue de la Roquette,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 30% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la présence actuelle à cette adresse d'un centre médico-psychologique avec unités d'hospitalisation,

Considérant l'état désastreux de la psychiatrie hospitalière en France, y compris à Paris, tel que souligné par plusieurs rapports parlementaires depuis vingt ans,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que la réserve pour logement social LS 100-60 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements, au profit d'une réserve pour équipement de santé psychiatrique P11-38 inscrite à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°18 relatif au 63 rue de la Roquette, que nous avons évoqué tout à l'heure. »

M. BLOCHE : « Pour mémoire, l'Hôpital Saint-Maurice gère deux équipements de santé psy dans le secteur : un hôpital de jour d'environ 80 places, cité des Taillandiers, et un centre médico-psychiatrique pour enfants et adolescents implanté au 63 rue de la Roquette. C'est un centre qui existe depuis longtemps. Ce que ce que je vous suggère, c'est de ne pas adopter votre vœu, mais de profiter de la concertation dans le cadre de l'enquête publique pour travailler, avec vous d'ailleurs, plus précisément sur cette adresse. Il y a un vrai sujet que vous ouvrez et que vous avez

traité, et c'est pour ça que je rendais hommage à votre travail. Donc je vous propose de ne pas retenir ce vœu, mais d'y revenir lors de l'enquête publique et lorsque nous serons amenés à revoter le PLU. »

M. le Maire : « Absolument. »

M. MARTIN : « Nous le maintenons. Si nos échanges précédents pouvaient prêter à la légèreté, ce sujet – je sais que vous le savez – est un sujet qui est important, qui est régulièrement tragique, comme récemment. Je salue les professionnels de ce centre médico-psychologique (CMP). Nous ne doutons pas, au vu de l'avis défavorable, que le vœu sera rejeté. Mais j'accepte avec modestie et plaisir cette main tendue pour travailler ensemble sur cette adresse. »

M. le Maire : « Tout à fait. Notre position est cohérente du fait que la suppression de la réserve pour le logement social, pour les mêmes raisons que celle qu'on vient d'avancer pour le logement étudiant ou le centre d'hébergement, pourrait empêcher la réalisation de l'objet même de cet équipement selon son contenu, même s'il reste à définir. Oublions ce vœu que nous allons rajouter, mais travaillons sur l'objectif.

Qui est pour ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	4	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

V11202329 Vœu rattaché n°19 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la réserve pour logement social LS 100-100 au 60 rue Sedaine,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, cette parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 30% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui – au vu de la politique municipale – laisse supposer l'atteinte du taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS en 2023,

Considérant la vocation soit-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Que la réserve pour logement social LS 100-100 soit supprimée de l'Annexe V – Liste des emplacements réservés en vue de la réalisation de certains types de logements.
- Qu'une réserve pour espace vert public P11-39 soit inscrite sur cette parcelle à l'Annexe IV – Liste des périmètres de localisation d'équipements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°19 relatif au 60 rue Sedaine. »

M. BLOCHE : « Il s'agit d'une réserve qui porte sur un immeuble d'angle avec la rue Popincourt, réserve qui existe déjà dans l'actuel PLU. Nous avons par ailleurs inauguré à proximité sous cette mandature, le jardin Louise Talbot/Augustin Avrial dans l'îlot Bréguet. Donc demande de retrait ou avis défavorable. »

M. le Maire : « Maintenu ? »

M. MARTIN : « Maintenu. »

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202330 Vœu rattaché n°20 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant que, selon les données de l'opendata de l'APUR, la parcelle du 7 rue Morand parcelle fait partie d'un IRIS dont le taux de logement social était de 15% en 2015 (dernières données disponibles), ce qui peut laisser supposer que le taux SRU de 25% de logements sociaux dans cet IRIS n'as pas été atteint en 2023,

Considérant l'état lamentable et indigne d'une partie, au moins, de cet immeuble, au sujet duquel l'exécutif du 11^{ème} arrondissement a été saisi par nos soins en Janvier 2023, saisie reste sans réponse à ce jour,

Considérant les travaux lourds qui apparaissent nécessaires afin de remettre les parties objet de ladite saisine dans un état correct,

Considérant le caractère modeste des ménages résidant dans les bâtiments objets de ladite saisine,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Qu'une réserve pour logement social LS 100-50 sur la parcelle du 7 rue Morand soit ajoutée dans l'Annexe V - Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu rattaché n°20 relatif au 7 rue Morand. »

M. BLOCHE : « Je propose qu'Adrien TIBERTI intervienne, s'il en est d'accord, car il a des choses à dire. »

M. TIBERTI : « Les rôles sont inversés : Jean-Christophe MARTIN propose qu'il y ait une réserve de logement social là où nous n'en avons pas proposé. Il appuie son argumentation sur le fait que l'immeuble pose problème. Effectivement, suite au signalement d'une habitante, nous avons saisi le Service Technique de l'Habitat pour des désordres importants concernant l'immeuble, notamment le porche qui est en très très mauvais état. Le Service Technique de l'Habitat a fait son travail. Une injonction de travaux a été faite et très récemment, le Service Technique de l'Habitat a demandé aux services de la Préfecture de police de vérifier que les travaux ont été effectués du point de vue de l'insalubrité et du risque pour les habitants. Les services travaillent et les choses avancent.

Par contre, la Direction de l'Urbanisme n'aime pas particulièrement mettre des pastilles bleues sur des copropriétés parce que ça rend l'évolution d'une parcelle très compliquée. La plupart des autres cas sont des monopropriétés où il est évidemment beaucoup plus facile de transformer l'immeuble, notamment son statut en termes de propriété, avec un seul propriétaire plutôt que qu'avec 10, 15 ou 20 propriétaires.

Vous avez rappelé abondamment à quel point la propriété est un droit inviolable et sacré. Donc quand des propriétaires laissent en ruines leur patrimoine au détriment des locataires qui s'y trouvent, on a des difficultés malgré le fait qu'on s'est doté d'outils importants. La Préfecture fait son travail de son côté, les inspections sont faites. Il y a eu injonction de travaux, on nous a répondu que les travaux ont été faits. La Préfecture va vérifier et normalement le danger pour les habitants va être écarté. »

M. le Maire : « Merci pour ces utiles précisions. Le vœu est-il maintenu ? »

M. MARTIN : « Vous voyez qu'on n'est pas dogmatiques et qu'on est aussi capables de faire des propositions sur du logement social en identifiant des adresses. Je n'ai pas rencontré qu'une seule riveraine de cette adresse, j'en ai rencontré de nombreux. Je vous ai d'ailleurs saisi au mois de janvier et nous sommes au mois de mai. Je suis ravi que les choses aient pu avancer. Effectivement, il y a dans tout groupe humain un petit pourcentage d'abrutis et je reste poli. Tous les propriétaires ne sont pas des marchands de sommeil, mais il y en a dans cette copropriété qui ne méritent pas d'être propriétaires vu l'état de l'immeuble, pas seulement celui du porche. Si vous étiez allé, vous le sauriez. Je l'ai visité et je vous ai d'ailleurs joint les photos.

J'aime bien l'argumentaire des pastilles bleues sur les copropriétés puisque dans ce même conseil, il y a sûrement un an, le même Adrien TIBERTI nous vantait les mérites de la préemption dans le diffus, qui consiste à mettre des logements sociaux dans des copropriétés privées. Là, visiblement, ce n'est plus d'actualité. On a du mal à suivre parfois. Donc ce vœu est maintenu. »

M. le Maire : « Ce vœu est maintenu mais il faut quand même éclairer vos propos. Les choses sont différentes, vous faites un amalgame inapproprié. D'un côté, la question posée par ce vœu est de savoir si on peut mettre des réserves pour logement social sur des immeubles en multipropriétés, avec des copropriétés comprenant parfois plusieurs dizaines de propriétaires. Pour nous, la réponse est non parce que nous ne sommes pas dogmatiques, nous sommes pragmatiques, et qu'en pratique, quand nous faisons cela – la Ville l'a déjà fait par le passé – cela ne marche pas car ça entraîne des procédures interminables par exemple. Donc nous visons avant tout des immeubles qui sont en monopropriété, ce qui permet d'ailleurs d'affaiblir votre argument disant que nous spolions les petits propriétaires privés parce que quand vous êtes propriétaire d'un immeuble entier à Paris, vous n'êtes pas tout à fait un petit propriétaire modeste. Ce sont ces immeubles-là que nous visons pour faire les réserves pour création de logement social.

Et de l'autre côté, ce que vous venez d'évoquer est une autre situation : quand un appartement est vendu dans un immeuble, comme toute commune de France, la Ville de Paris a la possibilité de le préempter pour un motif d'intérêt général ou d'utilité publique, je ne sais plus lequel des deux. Et ce motif, c'est la création de logement social. Donc nous le faisons quand des appartements sont vendus peu chers et qu'ils peuvent être transformés en logement social sans travaux dispendieux, ce qui permet effectivement d'introduire une vraie dose de mixité sociale dans les immeubles. De toute façon, le propriétaire qui vend n'est pas spolié puisque c'est la Ville qui lui achète. Je le dis pour que les choses soient parfaitement claires et éviter ces petits effets de voile de brume jetés sur le débat.

Qui est pour ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202331 Vœu rattaché n°21 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant son Annexe IX - Liste des espèces régionales d'arbres et arbustes à planter,

Considérant la présence dans cette annexe d'espèces très allergisantes, présentées à ce titre par le ministère de la Santé,

Considérant l'existence d'alternatives végétales moins allergisantes que ces espèces,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que soient supprimées de l'Annexe IX - Liste des espèces régionales d'arbres et arbustes à planter du Tome 2 du Règlement :

- Le Bouleau pubescent (*Betula pubescens*),
- Le Bouleau verruqueux (*Betula pendula*),
- Le Genévrier commun (*Juniperus communis*),
- L'Aulné glutineux (*Alnus glutinosa*),
- Le Charme commun (*Carpinus betulus*),
- Le Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*),
- Le Noisetier commun (*Corylus avellana*).

M. le Maire : « Vœu n°21 relatif aux espèces allergènes. Florent HUBERT, tout le monde est mis à contribution. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Pour vous donner notre position de principe qui fait que nous ne donnerons pas un avis favorable à ce vœu, parce qu'on n'a pas vocation à se substituer aux experts sylvicoles de la Direction des Espaces Verts pour déterminer quelles espèces sont allergènes ou pas. Mais je ne vais pas balayer le sujet d'une main puisque si, comme moi, vous faites du vélo en ce moment dans certaines rues de Paris, vous avez vu qu'on a mal aux yeux.

On a présenté aujourd'hui un guide des essences des arbres. Le sujet est donc identifié à Paris et on vient de mettre en place un pollinarium sentinelle qui est un outil de veille approfondi sur la nature, les périodes de pollinisation et la concentration des pollens dans l'air à Paris. La Ville possède maintenant les outils pour contrôler étroitement.

Ce qui est certain, c'est qu'on n'ira pas vers une politique de prohibition, on ne va pas être amené à bannir les espèces que vous évoquez. On va être plutôt sur une logique d'adaptation d'un côté, et de diversification de l'autre :

- Adaptation parce qu'on se rend compte qu'une partie de notre patrimoine arboré n'est pas adapté au réchauffement climatique qui arrive, et que lorsqu'on plante des arbres, on est les plante pour 50, 80, 100 ans. Il faut qu'on anticipe ce qui va se passer demain. À ce titre, on va sans doute enlever certaines espèces qui sont dans votre liste : il y aura moins de hêtres et de bouleaux à Paris, mais on plantera davantage de noisetiers, de micocouliers et d'érables de Provence qui résisteront mieux au réchauffement climatique.
- Diversification, parce qu'on se rend compte que l'approche très ornementale, avec des arbres d'alignement d'une même espèce, crée des corridors de contamination pour des agents pathogènes. Par exemple, le chancre mordoré du platane a tué des milliers de platanes le long du Canal du Midi et aussi dans certaines voies à Paris. On va créer de la diversification en développant notamment les espèces endémiques, parce que l'objectif est d'avoir 50 % d'arbres endémiques – c'est à dire régionaux, venant de l'Île de France – parce qu'ils sont plus adaptés à notre climat actuel et futur, et sont meilleurs pour l'accueil de la biodiversité.

Nous sommes convaincus que cette diversification de nos arbres d'alignement fera aussi baisser le niveau de concentration en niveaux de pollen puisque le problème survient quand tous les arbres d'une même espèce se mettent à produire du pollen en même temps, ce qui crée les grandes concentrations.

Cet outil de vigilance et une politique de diversification permettront de réduire le niveau de la concentration de pollen dans l'air à Paris. Je ne donnerai donc pas un avis favorable à votre vœu, mais c'est un sujet de vigilance important. Merci. »

M. le Maire : « Le vœu est-il maintenu ? »

M. MARTIN : « Oui, il est maintenu. Pas besoin de faire du vélo, moi je marche et en effet les yeux piquent. Pour la parfaite information du public, ce n'est pas moi qui ai identifié cette espèce d'arbre mais le Ministère de la Santé dont c'est le métier.

Pour rebondir sur les termes de Patrick BLOCHE en propos introductif, je n'ai pas utilisé le terme « allergène » mais « allergisant ». Je pense que c'est la personne qui a mis le titre du vœu qui l'a utilisé puisque les miens ne portent que des numéros.

Concernant la diversification, je suis parfaitement d'accord, notamment avec l'argument phytosanitaire. Je pense que si on en retire 7 sur 35, il en restera 28. »

M. le Maire : « La réponse de Florent HUBERT renvoyait plutôt à d'autres documents plus spécialisés sur ce sujet que le PLU qui ne fait que reprendre l'état actuel de ces documents, qui sont eux-mêmes évolutifs.

Qui est pour ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	4	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

V11202332 Vœu rattaché n°22 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant la présence au 4-10 cité Griset de l'ancienne fonderie familiale Griset, spécialisée dans le laminage d'alliages non ferreux, et le bâtiment en brique rouge emblématique de cette époque y subsiste de nos jours,

Considérant le témoignage du passé industriel du 11^{ème} arrondissement que constitue l'histoire de cette fonderie opérationnelle entre 1825 et 1919,

Considérant les faits marquants de cette fonderie, comme la fabrication du mètre étalon Griset exposé au musée du Conservatoire national des arts et métiers ou la médaille d'or obtenue par Antoine Griset à l'Exposition universelle de 1878,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que le 4-10 cité Griset soit inscrit l'Annexe X – Protection patrimoniale du Tome 2 du Règlement.

M. le Maire : « Vœu n°22 relatif à la cité Griset. »

M. BLOCHE : « Je reprends la parole. Vous avez eu raison dans ce vœu de signaler la cité Griset. Je vais reprendre un peu ce que je disais tout à l'heure pour une autre adresse. Il est déjà indiqué dans le PLU que cette parcelle présente un intérêt patrimonial ou paysager. C'est vrai qu'une PVP (Protection Ville de Paris) aurait pu être étudiée, je vais dans votre sens. Je rassure néanmoins tout le monde qu'en cas de dépôt d'un permis de construire et compte tenu de ce « pastillage », la Commission du Vieux Paris serait obligatoirement amenée à se prononcer, et compte tenu de la typologie, de la cohérence du bâti, elle s'opposerait à une mutation de la parcelle.

Je vous propose, en vous remerciant de votre investissement parce que l'intérêt patrimonial de la cité Griset nous réunit, de retirer ce soir ce vœu et d'y revenir lors de l'enquête publique et après. Requête pour le retrait et on en reparle comme pour un précédent vœu. »

M. MARTIN : « On va le maintenir. J'ai appris beaucoup de choses sur la cité Griset et sur la fonderie et le laminage d'alliages non ferreux puisque ce n'était pas du tout ma filière d'ingénierie. C'est un bâtiment qui à la fois a du charme et ne paye pas de mine. Je serais plus tranquille s'il entrait dans les PVP. Mais je saisis aussi par la même occasion votre main tendue pour qu'on puisse travailler sur ce sujet. »

M. le Maire : « Delphine TERLIZZI a donné son pouvoir à Florent HUBERT. Qui est pour ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POTTOUX. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et Communiste et Citoyen. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	4	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

V11202333 Vœu rattaché n°23 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant les retraits d'alignement des 169 et 177-179 rue de la Roquette,

Considérant le déficit en arbres du haut de la rue de la Roquette, au-delà de la rue de la Folie-Régnault,

Considérant la vocation soit-disant « bio-climatique » du Plan Local d'Urbanisme, mise en avant dans la communication de l'exécutif,

Sur proposition des élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**,

EMET LE VŒU :

Que l'Annexe VI – Liste des espaces végétalisés protégés du Tome 2 du Règlement intègre la plantation d'arbres d'alignement devant les 169 et 177-179 rue de la Roquette.

M. le Maire : « Vœu n°23 relatif à la plantation d'arbres d'alignement. C'est un vœu qui propose de rajouter des arbres d'alignement au haut de la rue de la Roquette, devant le 169 et 177-179 rue de la Roquette. »

M. HUBERT : « Cela renvoie à notre politique globale d'aménagement de l'espace public. Je pense que vous savez que dès qu'on intervient, on va être amenés à préserver évidemment tous les arbres d'alignement qui existent, et à déployer le potentiel de plantation maximal. On sait que la rue de la Roquette, dans son aménagement actuel, ne renvoie pas au potentiel de débitumation maximal. Donc lorsque cette voie sera traitée, elle sera traitée dans le cadre de la démarche « Embellir votre quartier » dans une phase ultérieure de cette démarche. Par ailleurs, il y a d'ores et déjà des crédits affectés dans l'autorisation de programmes de végétalisation portés par l'Hôtel de Ville, affectés pour végétaliser davantage la rue de la Roquette. Donc lorsqu'on sera amené à traiter cette voie, on protégera évidemment tous les arbres de la Roquette et on en plantera de nouveaux. C'est ma conviction. »

M. MARTIN : « On maintient ce vœu né du retrait d'alignement qui doit dater du début des années 70, et qui a généré le recul des nouvelles constructions dans les années 70 par rapport aux anciennes constructions et des dents creuses horizontales. On aurait la possibilité de planter des arbres.

Alors je vous prie de m'excuser, je l'ai mis à l'annexe VI car je ne savais pas vraiment où le mettre, mais j'espère que c'est un projet futur (car je ne doute pas que le vœu sera rejeté) sur lequel on pourra avancer puisque le haut de la rue de la Roquette manque d'ombre. »

M. le Maire : « Tout à fait. Si on rejette le vœu, c'est seulement parce que ce n'est pas le bon outil. Le PLU ne permet pas de créer des alignements d'arbres qui n'existent pas, il permet de protéger certains qui existent. Donc le travail est à faire, il faut les planter. Et notre volonté s'inscrit dans le cadre du projet de piste cyclable qui sera prochainement présenté dans le cadre de la réhabilitation de la rue. La possibilité de planter des arbres sera évidemment étudié et fait au maximum des possibilités, comme nous le faisons à chaque fois, en témoignent d'ailleurs les dernières plantations de cette nature dans les rue de la Pierre-Levée, rue de la Fontaine au Roi qui sont très appréciées.

Qui est pour ? Le groupe **Changer Paris**. Qui est contre ? Les groupes **Paris 11 en Commun**, **Ecologiste du 11^e**, **Communiste et Citoyen**, et **M. Guillaume POITOUX**. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	3	CONTRE	27
Le vœu est rejeté			

V11202334 Vœu rattaché n°24 à la délibération 2023 DU 33

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant le projet de délibération 2023 DU 33 soumis au vote pour avis de ce conseil d'arrondissement,

Considérant l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements du Tome 2 du Règlement,

Considérant au sein de cette Annexe l'écrasante majorité de réserves de type LS x-x, c'est-à-dire de réserves pour logements sociaux occupant 100% des logements mobilisables sur cette adresse,

Considérant les impératifs de mixité sociale qui imposent de repenser nos programmes de logements en faveur d'un mélange de logements sociaux (PLAI, PLUS, PLS), de logements abordables et de logements privés, afin de créer des ensembles cohérents où vivent ensemble toutes les classes sociales,

Considérant au contraire que les ensembles de type 100% logement social créent des bâtiments monolithiques dommageables à cette même mixité sociale,

Considérant que les répartitions PLAII/PLUS/PLS/Abordable/Privé des opérations menées par la Ville dans le futur ne relèvent pas directement du Plan Local d'Urbanisme mais peuvent tout de même être orientées par les types de réserves de ce Plan pour leur part Logement social/Autres logements,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

Que dans l'Annexe V – Liste des emplacements réserves en vue de la réalisation de certains types de logements du Tome 2 du Règlement, les réserves pour logement social (Type de réserve : LS x-y) soient plafonnées de manière à ce que « y » ne puisse être supérieur à la moitié de « x » arrondie, le cas échéant, à l'entier supérieur.

M. le Maire : « Last but not least. Ce dernier vœu résume un peu la vision politique qui transparaissait dans vos différents vœux. C'est un vœu qui vise à bouger les ratios. Je le dis pour le public : dans les réserves pour le logement social, il y a deux chiffres, le premier représente la part en pourcentage de logements qui doit être dans la surface de plancher de l'immeuble, et le deuxième chiffre représente la part de logements sociaux. Donc le premier est toujours plus grand que le second, et quand il y a 100-50, cela signifie que tout l'immeuble doit être consacré au logement et 50% doit être consacré au logement social. Donc ce vœu vise à toucher sur ces ratios pour tous les faire tomber. »

M. BLOCHE : « Vous avez parfaitement expliqué le sujet. En plus, il fallait un scientifique, ce que je ne suis pas, pour comprendre ce vœu qui vise à ce que la réserve pour logement social soit

plafonnée de manière à ce que « Y ne puisse être supérieur à la moitié de X arrondie, le cas échéant, à l'entier supérieur ». Il y a des scientifiques dans cette salle qui comprennent évidemment tout ce que je n'ai rien compris. Mais, Monsieur le Maire, vous avez tout résumé. Il s'agit effectivement de réduire la part de logements sociaux. Et surtout, j'ai trouvé assez drôle dans ce vœu que dans l'exposé des motifs on dise qu'il s'agit d'éviter les immeubles monolithiques, alors que justement nous construisons du logement social dans une démarche non monolithique, avec une mixité des usages. Et le peu de logement social qu'on faisait du temps d'Alain DEVAQUET, c'était justement des immeubles monolithiques. Donc pour cette raison, avis défavorable. »

M. MARTIN : « Rendez-vous donné pour un petit cours d'arithmétique, ça me rappellera des souvenirs. Le vœu est maintenu. Il s'agit de notre vision de la mixité. On a de moins en moins de programmes de 100 % PLAI et c'est à porter à votre crédit. Même si je déborde un petit peu du cadre du PLU, on a de plus en plus de mix PLAI-PLUS ou PLAI-PLUS-PLS. La composante qui est assez oubliée, c'est le logement abordable qui ne rentre pas fondamentalement dans ces trois catégories.

Pour conclure, je voulais le faire en fin de vœux, je voulais remercier Patrick BLOCHE pour ses propos introductifs. Effectivement, c'est dense de revoir un PLU et je voulais le remercier pour ses propos introductifs à mon égard, même si nous sommes 25 fois en désaccord. Ce sont deux visions de la ville qui s'opposent, ce qui ne surprendra personne. J'ai envie de dire rendez-vous à l'Hôtel de Ville en 2026. »

M. le Maire : « Chiche ! Mais on n'est vraiment pas d'accord sur ce vœu, peut-être plus encore que sur les adresses précises. Parce que dire d'un immeuble qui comporte 100 % de logement social est monolithique, c'est méconnaître la réalité du logement social. Avec Adrien TIBERTI et Ian BROSSAT, nous passons en revue chaque immeuble qui est entièrement dédié au logement social pour avoir une programmation qui soit mixte, entre du très social, du social et de l'intermédiaire, ce qui est un facteur essentiel de la mixité. Si on ne faisait que des immeubles de PLAI, ce ne serait pas formidable. C'est notre travail au quotidien. Mais il n'y a pas de surprise, comme vous l'avez dit.

À mon tour de remercier tout le monde, Patrick BLOCHE, l'ensemble des services de la Ville, tous les élus qui ont pu travailler sur les différentes adresses. Patrick BLOCHE l'a fait tout à l'heure, mais Thierry MÉLONI, mon directeur de cabinet, a examiné les milliers de lignes des nombreux tableaux de ce projet et je sais qu'il y a passé un certain nombre de journées, de soirées et de week-ends. Je voudrais donc lui dire un grand merci parce qu'il a fait un travail vraiment incroyable pour qu'on puisse arriver prêts sur ce document.

Nous avons saisi l'opportunité de cette révision pour vraiment faire bouger la projection que nous avons de cet arrondissement sur le long terme. Cela se traduit par ce qui a été évoqué et présenté tout à l'heure donc je n'y reviens pas dessus, mais je souligne que nous avons énormément de réserves pour logement social, pour espace vert dans le 11^e – je pense qu'on en a jamais autant adopté dans un document d'urbanisme – et la protection de l'artisanat, la diversité et la mixité de la ville et l'adaptation aux changements climatiques font partie également de notre vision de la ville qui est traduite dans ce document. Maintenant, s'ouvre une nouvelle période de concertation plus formelle avec l'enquête publique, puis nous aurons à nouveau – et c'est une bonne chose – des débats lors des réunions et en conseil d'arrondissement. Donc affaire à suivre.

Qui est pour l'adoption du vœu ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Le vœu est rejeté. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 30			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	4	CONTRE	26
Le vœu est rejeté			

2023 DVD 13 - Stationnement de surface : écartement du droit d'opposition

M. le Maire : « Nous allons pouvoir continuer avec l'ordre du jour puisque nous n'avons examiné qu'une seule délibération. Nous ne sommes qu'à la page 4 sur 15 de mon ordre du jour ! J'en profite pour demander à chacun de faire preuve de synthèse.

C'est Luc LEBON qui va présenter le projet 2023 DVD 13. »

M. LEBON : « Bonsoir. Cette délibération à caractère technique vise à sécuriser juridiquement le contrôle du stationnement par lecture automatisée de plaques d'immatriculation. En application du RGPD (Règlement Général de Protection des Données), il apparaît que les collectivités ayant recours à cette lecture automatisée doivent délibérer sur les conditions de mise en œuvre de cet écartement du droit d'opposition à la collecte du numéro d'immatriculation des véhicules.

Dans une ville comme Paris, et compte tenu de sa taille, de son attractivité et du nombre de places de stationnement disponibles, un contrôle efficace ne peut être effectué que s'il est automatisé, méthode visant notamment d'une part, à favoriser une rotation importante des véhicules de nature à rendre l'espace public le plus disponible possible et d'autre part, à assurer un juste recouvrement des recettes publiques liées à la collecte de la redevance de stationnement. Pour conclure, je précise que cette procédure de contrôle automatique est indépendante du mode de gestion retenu pour ce contrôle, qu'il soit en régie ou en DSP (délégation de service public). Merci. »

M. le Maire : « Merci. Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Juste une intervention rapide pour dire qu'il faut avoir une vigilance. Nous ne sommes pas opposés à cette mise en place du contrôle automatique, mais nous mettons en garde sur le fait que cela puisse dégrader le niveau de contrôle et donc augmenter le taux de recours, comme on a pu le voir notamment sur les problématiques de « Tickets HANDI ». C'est sur ce point-là que nous voulions attirer votre vigilance. »

M. le Maire : « Merci. Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci. Cette délibération s'inscrit dans la suite de la privatisation du contrôle du stationnement de surface. La privatisation avait été décidée sur le mandat précédent et les élus Communistes y étaient opposés parce que confier le contrôle du stationnement au privé, c'est livrer une prérogative régaliennne à une entreprise qui, par définition, obéira à une

logique de rentabilité financière. Et il se trouve que, de dysfonctionnements en situations regrettables, nous avons probablement raison de mettre en garde la majorité municipale sur ce point-là. Donc pour cette raison et par cohérence, nous nous opposerons à cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Luc LEBON pour répondre. »

M. LEBON : « Pour répondre à la première intervention, il s'agit simplement d'adapter les règles d'utilisation de contrôle existant, mais le contrôle en lui-même n'est pas du tout modifié. La configuration est la même, les mécanismes de mise en œuvre sont inchangés. J'avais déjà répondu sur le fait que l'automatisation est indépendante du mode de gestion, qu'il soit public ou privé, donc ça n'a pas d'incidence directe avec le fait que vous aviez évoqué. Merci. »

M. le Maire : « C'est exact. Qui est pour ? Les groupes Paris 11 en Commun, Ecologiste du 11^e, et M. Guillaume POITOUX. Qui s'abstient ? Le groupe Changer Paris. Qui est contre ? Le groupe Communiste et Citoyen. L'avis est donc favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 27			
Abstentions	3	NPPV	0
POUR	23	CONTRE	4
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DEVE 27 - Convention bipartite avec la Préfecture de Police de Paris pour la gestion des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants évoluant sur le territoire parisien

M. le Maire : « Je donna la parole à Grégory MOREAU. »

M. MOREAU : « Merci M. le Maire. Bonsoir à toutes et à tous. Avant de présenter cette délibération, je vais, comme il se doit, dire quelques mots sur mon changement de groupe. Mes valeurs étant en harmonie avec celles du groupe Paris 11 en Commun, je suis heureux de m'allier en tant qu'élu Animaliste à ce groupe des Socialistes et apparentés. Je m'investirai du mieux que je le peux et je vous remercie pour votre accueil chaleureux. C'est non sans émotion que je prends cette décision. Je quitte non pas le groupe Europe Ecologie Les Verts (EELV) mais le groupe de BELLIARD. À ce jour, cela fait donc deux élus à des places d'ouverture qui décident de quitter ce groupe à cause des comportements de BELLIARD. C'est donc bien triste. Je n'y reviens pas, j'ai déjà expliqué comment BELLIARD, qui me confiait avoir de l'ambition politique, a d'abord épousé la cause animale le temps d'une campagne, pour des raisons en fait électoralistes, puis a malheureusement trahi le Parti Animaliste et au passage, son propre parti EELV ainsi que ses militants, tout ça après avoir quitté le Parti Socialiste. J'ai ensuite longtemps attendu et espéré une sortie par le haut, mais c'était en vain de la part de quelqu'un qui fait régulièrement des coups bas, même aux Ecologistes. Je pense par exemple à ce qu'ont subi Philippe STANISIÈRE, Sophie NICKLAUS, Marie-Pierre MARCHAND, etc. Ce dernier cas de Marie-Pierre MARCHAND, ayant d'ailleurs valu à BELLIARD une convocation devant le bureau exécutif départemental d'EELV à cause des fortes pressions subies par cette Maire adjointe de Paris 13. J'ai aussi beaucoup échangé avec Julien BAYOU puis Marine TONDELIER, mais pour réaliser finalement que EELV n'est pas capable de ramener un peu de déontologie à l'endroit de ces élus corrompus. Tout cela ajouté au manque d'investissement de BELLIARD dans le 11^e arrondissement, tout

comme à l'Hôtel de Ville, et à son cumul des mandats qui sature et aux mises en cause dans l'affaire des subventions publiques à sa maison d'édition. Je pense que tout cela illustre un problème plus général en fait, qui est celui des politiciens sophistes, qui ont certes des qualités d'orateur, mais qui n'ont que ça. »

M. le Maire : « On va peut-être en venir à la délibération. »

M. MOREAU : « Sans transition, et sans analogie, les chats errants. Les chats errants sont exposés aux disettes et autres blessures, et constituent surtout un sujet en zone rurale. Il y a à peu près 11 millions de chats errants en France, mais on estime tout de même à plus de 500 le nombre de chats errants vivant dans les espaces verts parisiens, souvent dans les arrondissements périphériques. Je me souviens, quand j'avais 18 ans, du chat qui vivait sur la tombe de Jim Morrison au cimetière du Père Lachaise.

La stratégie adoptée au Conseil de Paris en 2018 a pour but de renforcer la place de l'animal en ville. En 2021, six associations s'occupant des chats ont été subventionnées par la Ville afin de les soutenir par exemple dans les soins vétérinaires qu'elles leur apportent. La Ville de Paris continue d'assurer un suivi global de ces populations de chats errants. Un partenariat entre la Ville et la Fondation 30 Millions d'Amis a aussi été établie, visant à soutenir les associations locales dans leurs actions d'identification et de stérilisation des chats errants. Ces deux démarches confèrent aux chats errants, depuis 1999, un statut de chat libre lui permettant d'être relâché et suivi, plutôt que d'être envoyé en fourrière dans l'attente d'une adoption ou d'une euthanasie.

Afin de laisser le champ d'action aux associations, tout ce dispositif, pour être opérationnel, doit se doter d'une convention de partenariat, d'un an renouvelable, avec la Préfecture de police de Paris puisque selon le Code rural et de la pêche maritime, la gestion des chats errants relève de la compétence du Préfet, tout comme pour les chiens de catégorie 1, dits d'attaque, et de catégorie 2, dits de défense. L'approbation de cette nécessaire convention bipartite est donc l'objet de la présente délibération et nous voterons bien sûr positivement cette démarche positive. »

M. le Maire : « Merci. On va structurer les temps d'échanges en deux parties parce qu'il y a peut-être une demande de prise de parole du groupe EELV ? »

Mme MOREL : « Le groupe Ecologiste considère que les propos de Grégory MOREAU sont diffamatoires et qu'il n'y a pas eu de tentative de l'arrêter dans son discours, donc nous allons quitter ce conseil. Son intervention est complètement hors de propos puisque le problème autour des éditions Rue de l'Échiquier a été classé sans suite, c'est important de le dire. Et je ne comprends pas pourquoi vous avez laissé parler Grégory MOREAU de cette manière, même s'il fait maintenant partie de votre groupe. »

M. le Maire : « Chaque élu est responsable de ses propos et je ne censure personne. Donc c'est compliqué... »

Mme SAGASPE : « Ce n'est pas règlementaire. L'article 18 du règlement intérieur impose un rappel au règlement qui doit être accordé par le président de séance, si on le demande. »

M. le Maire : « Bien sûr. La prise de parole pour réponse a pu être faite. Je ne vais pas interrompre un élu qui tient des propos dont je ne connais pas ni la teneur ni le déroulé. En tout cas, chacun est responsable de ses propos. »

[Les élu·e·s du Groupe Ecologiste du 11^e, David BELLARD, Chloé SAGASPE, Nour DURAND-RAUCHER, Alexandre VISCONTINI et Joëlle MOREL, se lèvent et quittent la séance du Conseil d'arrondissement]

M. le Maire : « J'imagine qu'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention sur le projet de délibération. Qui vote pour ? Les groupes Paris 11 en Commun, Communiste et Citoyen, Changer Paris, et M. Guillaume POITOUX. Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DLH 92 - Location de l'immeuble 319 rue du Faubourg Saint Antoine (11^e) - bail emphytéotique

M. le Maire : « Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Il s'agit d'une opération de logement social, nous préemptons l'immeuble du 319 rue du Faubourg Saint Antoine qui en bon état, ce qui est rare dans les préemptions et nous nous en réjouissons. Les 20 familles et locataires de cet immeuble sont désormais protégés de la spéculation immobilière qui les menaçait si la Ville n'avait pas préempté. C'est une bonne nouvelle pour notre politique de logement social et une bonne nouvelle pour les locataires, quel que soit le milieu social, qui vont pouvoir rester dans leur appartement. »

M. le Maire : « Jean-Christophe MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. C'est formidable le conseil d'arrondissement, on n'a pas besoin de regarder la télé car c'est déjà Dallas au sein de la majorité. Mais la majorité est unie... »

La délibération qui nous est proposée ce soir par l'exécutif est assez inhabituelle. Dans celle-ci, vous avez décidé de sortir des sentiers maintes fois battus, notamment en début de mandature. Je parlais tout à l'heure du 100 % PLAI qui casse la mixité sociale depuis 20 ans et qui construisent des ghettos – j'emploie ce terme à dessein – où vous empilez de façon la plus indigne de la détresse sociale sur de la détresse sociale.

Dans le programme que vous nous présentez ce soir, vous proposez la réalisation de 7 PLAI, 9 PLUS et 7 PLS. Nous sommes sur un certain équilibre qui concourt justement à la mixité sociale, au brassage des catégories sociales, et c'est une bonne chose. On n'est pas dogmatiques. On fait quelque chose de bien, on vous le dit. Ça méritait d'être souligné en propos introductif, ce type d'équilibre est trop rarement vu au sein de ce Conseil.

Mais d'autres aspects ne sont pas sans susciter notre étonnement ou nous poser problème. Tout d'abord, l'exercice même du droit de préemption : pourquoi préempter pour plus de 10 millions d'euros, une somme importante, un immeuble en bon état, de belle qualité architecturale et bien entretenue ? Je veux bien entendre les arguments d'Adrien TIBERTI dont on sent

toujours la moindre once de support, mais je le redis, tous les propriétaires ne sont pas des marchands de sommeil. Vous savez, il existe des gens bien dans le lot. Donc après trois ans, on commence un peu à le savoir : pour augmenter artificiellement vos statistiques du logement social, vous ne créez aucun logement, ils existent déjà. Ça, c'est factuel. Et vous procédez à une opération de vases communicants : moins de logements privés, plus de logement social. Si l'immeuble avait été en mauvais état, cela aurait pu trouver une justification. La Ville investit des fonds importants dans la remise en état de l'immeuble et en échange, elle récupère la maîtrise foncière dudit immeuble, c'est un accord honnête. Mais ici, il ne s'applique pas puisque l'immeuble est en bon état.

Par ailleurs, selon l'état locatif, il est entièrement loué. Donc en plus ne créer aucun logement, vous n'en remettez aucun sur le marché, au sens large du terme. Vous n'en rendez aucun de disponible, ce qui aurait au moins pu créer un début de justification à votre opération de préemption. Mais non, en fait, c'est juste une nouvelle opération de communication de la Mairie de Paris qui ne manquera pas de se gausser de la création de 25 logements sociaux, tout en oubliant de préciser qu'elle a supprimé dans le même temps 25 logements privés déjà occupés.

Et vient ensuite votre sempiternelle utilisation des loyers capitalisés. Vous ne pouvez plus abuser de cette hérésie comptable qui vous permettait de combler les trous béants du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, donc comptablement, votre opération est totalement orthodoxe, mais économiquement, les faits sont toujours les mêmes : par cette délibération, vous prenez de force et immédiatement 4 millions et demi d'euros à la RIVP pour les lui rendre dans 50 ans. Sauf que la RIVP pourrait en avoir besoin tout de suite de ces 4 millions et demi d'euros. Au-delà du ton un peu léger du début de l'intervention, là, on ne rigole plus. La récente tragédie dans un immeuble Paris Habitat du 13^e arrondissement a fait réfléchir : combien de balcons on peut réparer avec 4 millions et demi d'euros, tout de suite, pas dans 50 ans ?

Bien que nous saluons l'équilibre trop rare du programme proposé, tous les autres défauts de la délibération nous conduisent à voter contre. »

M. le Maire : « Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Je trouve toujours aussi lamentable d'utiliser des faits divers tragiques, dont ni vous ni personne ne connaît tous les tenants et aboutissants à cette heure puisque des architectes vont être missionnés, pour défendre vos positions politiques. Je trouve cela grave, vous pourriez le débat politique, il faut en avoir conscience. Utiliser des faits divers tragiques pour vous donner raison, ce n'est pas bien. Je le maintiens. Par ailleurs, utiliser le terme « ghetto » pour un immeuble de 25 logements situé place de la Nation, c'est irresponsable quand on connaît l'histoire de ce mot.

Quand vous nous dites qu'on ne fait pas des opérations avec les trois catégories de logement social à chaque fois, c'est faux. Les seules opérations qui sont en 100 % PLAI concernent du logement étudiant ou de l'hébergement d'urgence. Ça n'a aucun sens. De plus, c'est un immeuble avec quelques logements qui est encadré par deux autres immeubles où le mètre carré est à 10.000 euros. La mixité ne se mesure pas simplement à une adresse, mais à deux, trois ou quatre adresses et à l'échelle d'un arrondissement. Donc tout est faux dans ce que vous dites, comme souvent. Le parc de logement social s'agrandit. Les bailleurs sociaux ont pour vocation – c'est la loi qui fixe cette vocation – d'agrandir le parc de logements donc il est normal que les bailleurs investissent de l'argent dans l'agrandissement de leur parc. Cela fait partie de leur mission qui est fixée ainsi par la loi. Ne dites pas qu'on les dépouille. Les bailleurs font ce qu'ils sont censés faire au nom de la loi, c'est à dire agrandir leur parc. »

M. le Maire : « M. MARTIN. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. C'est sûr que m'entendre donner des leçons de façon condescendante par quelqu'un qui pourrait le logement parisien et le logement du 11^e arrondissement depuis quand même un certain nombre d'années est assez savoureux. Voilà, je je voulais souligner ce fait. »

M. le Maire : « Il est temps que cette séance se termine ! J'allais annoncer le départ de David BELLARD, mais personne ne le contestera. Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Les groupes Paris 11 en Commun, et Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris, et M. Guillaume POITOUX. Avis favorable. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	21	CONTRE	4
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DPMP 1 - Subventions (304.000 euros) et conventions avec 109 associations et SCOOP dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2023

M. le Maire : « Il s'agit de subventions à des associations qui sont récurrentes puisqu'elles concernent ACP La Manufacture Chanson, Les Ateliers du Chaudron, Crok Ciné, Petite Rockette, L'Oiseau à Lunettes, Paris Est Mouv et Tatane. Il s'agit tout simplement de permettre aux jeunes Parisiens qui restent à Paris l'été de pouvoir participer à diverses activités. Nelly GARNIER s'est inscrite sur cette délibération. »

Mme GARNIER : « C'est juste pour rappeler notre cohérence de vote habituel avec la demande d'un vote disjoint sur la Petite Rockette. »

M. le Maire : « Entendu. Nous procédons au vote sur la Petite Rockette. Qui est pour ? Les groupes Paris 11 en Commun, Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris.

Résultat du vote dissocié – Petite Rockette :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	22	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Sur le reste de la délibération, qui est pour ? Les groupes Paris 11 en Commun, Communiste et Citoyen, Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	22	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DDCT 59 - Subventions (13.000 euros) à 5 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens

M. le Maire : « Il s'agit de subventions à 32 associations. Dans le 11^e arrondissement, on retrouve : la Manufacture Chanson, Move and Art pour son festival de hip-hop et Columbbus. Ils mènent des projets qui permettent d'impliquer les jeunes dans la dynamique du quartier, notamment pour la programmation estivale « Mon été à Belleville », leur permettant non seulement d'avoir des moments festifs et des animations en période estivale, mais aussi de découvrir des domaines professionnels divers. Il s'agit donc d'une délibération importante.

Joëlle MOREL s'était inscrite mais je ne vais pas faire les questions et les réponses. Personne d'autre ne demande la parole ? Donc je propose de mettre au vote. Qui est pour ? Les groupes Paris 11 en Commun, Communiste et Citoyen, Changer Paris et M. Guillaume POITOUX Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DAC 36 - Contribution (2.000.000 euros) et avenant à convention avec l'établissement public de coopération culturelle Maison des Métallos (11^e)

M. le Maire : « Avant de passer la parole à Emma RAFOWICZ, je précise que Patrick BLOCHE et moi-même nous nous déporterons du vote. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Je crois que la personne qui s'était inscrite sur cette délibération ne sera pas présente pour poser sa question. Je la remercie cependant de s'être inscrite sur celle-ci car cela me permet de parler de la Maison des Métallos et de tout ce qu'elle fait aujourd'hui sur notre territoire. Mais avant de vous parler de l'objet de cette délibération qui est le complément d'un million d'euros à l'acompte déjà voté lors d'un précédent conseil d'arrondissement, cette délibération me permet de saluer Stéphanie AUBIN, ancienne Directrice de la Maison des Métallos, qui a choisi de partir à la retraite. Nous tous élus du 11^e saluons son excellent travail. Saluons également aussi l'équipe qui continue à travailler aujourd'hui à la Maison des Métallos, en particulier l'administrateur qui assure aujourd'hui l'intérim de cette Maison des métallos, équipement essentiel à la culture, mais aussi au quartier dans lequel il est implanté. L'établissement public de coopération culturelle va lancer un appel à candidatures pour une nouvelle direction et nous serons évidemment présents avec Patrick BLOCHE et François

VAUGLIN pour accompagner et soutenir avec exigence mais aussi bienveillance cet équipement et ses équipes. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non, nous passons au vote. Patrick BLOCHE et moi-même ne prenons pas part au vote. Qui est pour ? Les groupes Paris 11 en Commun, Communiste et Citoyen, Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 22			
Abstentions	0	NPPV	2
POUR	22	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

2023 DAE 27 - Subventions (5.686.000 euros) et conventions avec 102 structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

M. le Maire : « Nous progressons rapidement puisqu'il n'y a pas d'inscription sur les autres projets de délibération, mais il y a une demande de vote disjoint pour la subvention de la Petite Rockette. Il devait y avoir un déport de Delphine TERLIZZI et Joëlle MOREL mais elles sont absentes de toute manière.

Sur la subvention à la Petite Rockette, qui est pour ? Les groupes Paris 11 en Commun, Communiste et Citoyen, et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris.

Résultat du vote dissocié – Petite Rockette :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	22	CONTRE	3
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

M. le Maire : « Sur le reste de la délibération, qui est pour ? Les groupes Paris 11 en Commun, Communiste et Citoyen, Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION

M. le Maire : « Je vous propose de procéder à un vote global pour le reste des projets :

- **2023 DVD 56** Plan Vélo 2021-2026 : Autorisation de signature de 9 conventions financières avec la Région IDF relative à des subventions pour plusieurs aménagements cyclables (8.354.100 euros)
- **2023 DSOL 13** Subventions (146.500 euros) à 15 associations, et avenants aux CPO avec 8 d'entre elles, pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap
- **2023 DSOL 55** Subventions (87.500 euros) à 9 associations, et avenant n°1 à CPO avec 3 d'entre elles, pour leurs actions culturelles en direction des personnes en situation de handicap
- **2023 DSOL 56** Subventions (490.000 euros) et conventions avec 28 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique
- **2023 DSP 57** Subventions (264.750 euros) à 10 associations et conventions pour la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques à destination des jeunes parisiens
- **2023 DPMP 6** Subventions (42.000 euros) et conventions avec 22 structures dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville
- **2023 DJS 11** Subventions à 16 associations sportives locales (11e)
- **2023 DDCT 56** Actions en faveur des jeunes et du sport pour tous des quartiers populaires - Subventions (110.500 euros) à 32 associations
- **2023 DDCT 54** Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République - Subventions (327.100 euros) à 85 associations pour le financement de 92 projets dans les quartiers populaires parisiens
- **2023 DDCT 58** Financement de 82 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 397.542 euros à 65 associations)
- **2023 DDCT 60** Projets économiques locaux dans les quartiers populaires - Subventions (27.000 euros) à 4 associations
- **2023 DDCT 68** Améliorer et développer des usages positifs sur l'espace public dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (150.000 euros) à 30 associations pour le financement de 31 projets
- **2023 DDCT 69** Pour une alimentation variée, équilibrée, accessible et durable favorisant la transition écologique dans les quartiers populaires parisiens - Subventions (123 900 euros) à 29 associations
- **2023 DAE 19** Convention de financement avec Eau de Paris pour la mise en œuvre de la stratégie de rafraîchissement dans les zones d'attractivité touristique (550.000 euros)
- **2023 DAE 91** Budget Participatif – Conventions, subventions de fonctionnement et d'investissement (546.000 euros) et adhésion (10.000 euros) en faveur de l'économie circulaire
- **2023 DAE 99** Subventions (75.500 euros) à 15 associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art

- **2023 DAC 14** Subventions de fonctionnement (1.115.000 euros), avenants à convention et convention avec cinq structures de création et de diffusion de la danse
- **2023 DAC 35** Subventions (20.000 euros) aux associations Maison du Hip Hop (11e) et Ghetto Style Movement (9e) œuvrant en faveur de la culture hip hop
- **2023 DAC 373** Subventions (900.000 euros) et conventions avec 29 établissements cinématographiques parisiens
- **2023 DAC 256** Subventions (46.800 euros) à 18 comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie
- **2023 DASCO 18** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (173.624 euros), subventions d'équipement (146.840 euros) et subventions pour travaux (158.588 euros)
- **2023 DASCO 28** Collèges dotés d'un service de restauration autonome - Bilan d'utilisation pour 2022 (80.731,66 euros) du fonds commun départemental des services d'hébergement
- **2023 DASCO 29** Caisse des écoles du 11e – Subvention d'investissement (203.997 euros) au titre de la restauration scolaire du collège Alain Fournier
- **2023 DASCO 46** Agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2023
- **2023 SG 13** Règles de détermination du quotient familial applicable aux services publics de la Ville de Paris, du calcul de la tranche tarifaire, mise en place d'un tarif précarité sociale sur le parc municipal
- **2023 DFPE 35** Subvention (453.794 euros) et avenant n° 3 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil du jeune enfant
- **2023 DFPE 43** Subvention (3.767.817 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Maison Kangourou (L.M.K.) (10e) pour ses 18 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2023 DFPE 49** Subvention (182.405 euros) et avenant n° 3 avec la Fondation de l'Armée du Salut (20e) pour la crèche collective « Le Palais des Enfants » situé 94 rue de Charonne (11e)
- **2023 DFPE 84** Subvention (98.930 euros) et avenant n° 3 avec l'association Balustrade (11e) pour la crèche parentale (11e)
- **2023 DFPE 87** Subvention (32.638 euros) et avenant n° 3 avec l'association Mosaïque, l'Atelier des Enfants (11e) pour son multi accueil (11e)
- **2023 DFPE 93** Subvention (135.978 euros) et avenant n° 3 avec l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns (11e)
- **2023 DFPE 96** Subvention (97.283 euros) et avenant n° 3 à l'association Square Bande pour la crèche parentale située 5 rue du Général Guilhem (11e)
- **2023 DFPE 122** Subventions (140.000 euros) à 7 associations, avec une convention et 2 avenants, pour leurs actions de soutien à la parentalité

M. le Maire : « Qui est pour l'ensemble des projets ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTION, AVEC DEPORT D'ELUS**2023 DAC 7 - Subvention (550.000 euros) et avenant à convention avec le Théâtre de la Bastille-SAS La Manufacture (11^e)**

M. le Maire : « Je ne me prononcerai pas sur ce projet de délibération, étant en voie d'être désigné au conseil d'administration du Théâtre de la Bastille par le Conseil de Paris.

Je ne prends donc pas part au vote. Qui est pour ? Les groupes Paris 11 en Commun, Communiste et Citoyen, Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Unanimité. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 6	
Nombre de votants : 23			
Abstentions	0	NPPV	1
POUR	22	CONTRE	0
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable			

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**V11202306 - Vœu afin que la mémoire de Danièle HOFFMAN-RISPAL puisse être honorée dans le 11^e arrondissement**

M. le Maire : « Il nous reste quelques vœux à examiner. Le premier est un vœu que nous avons déposé, en accord avec Gérard RISPAL, le mari de notre regrettée collègue Danièle HOFFMAN-RISPAL, décédée en avril 2020. Il nous semblait important de rappeler le parcours de Danièle HOFFMAN-RISPAL, qui a toujours vécu à Paris et tout spécialement dans l'Est parisien.

C'était une femme qui aimait passionnément cette ville, ses quartiers, les Parisiennes et les Parisiens. Elle s'est investie très tôt dans notre ville, dès le début des années 70, elle s'est présentée sur les listes municipales de Paris et du 11^e arrondissement dès 1983. Elle a été élue pour la première fois en 1995 au conseil de notre arrondissement et au Conseil de Paris. Elle a été nommée adjointe aux personnes âgées en 2001 par Bertrand DELANOË, une délégation qu'elle a vraiment saisie à bras le corps et dans laquelle elle s'est investie avec passion, comme tout ce qu'elle faisait. Elle ne faisait rien à moitié. Je sais que son passage dans cette délégation aux personnes âgées a marqué les structures spécialistes de la question parce qu'elle avait cette façon d'aborder les problèmes avec une énorme humanité et en s'appuyant sur son parcours personnel,

celui d'une jeune femme qui a commencé comme vendeuse et qui s'est enorgueilli, avec raison, d'avoir toujours concilié, tant que cela a été possible, son métier et son mandat pour garder un ancrage dans la vie civile. Elle s'enorgueillissait également de ne pas être passée par les grandes écoles, mais d'avoir tout simplement été à l'école de la vie. En ce sens, ce qu'elle nous lègue est une leçon de vie et aussi une leçon politique et d'engagement importante.

En parallèle de ses responsabilités parisiennes, elle a été élue députée de la 6^e circonscription et réélue en 2007 avec plus de 69% des voix, ce qui en fit à l'époque l'une des députées les mieux élues de France. Elle a siégé douze ans au Palais Bourbon. D'ailleurs, au cours de ses mandats, elle deviendra vice-présidente et l'une des hautes figures appréciées par l'ensemble des personnels du Palais Bourbon quel que soit leur grade.

Quand Danièle HOFFMAN-RISPAL était cette élue atypique issue du petit privé, cela ne l'a pas empêché de faire entendre haut et fort et avec fierté la voix des habitantes et habitants de Paris et de sa circonscription qu'elle sillonnait en long, en large et en travers, avec l'enthousiasme et la gouaille que nous garderons tous en mémoire. Elle avait vraiment à cœur de défendre ses valeurs et nos valeurs. Elle a fait du combat pour les droits et la lutte contre toutes les inégalités – en particulier le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie – ses chevaux de bataille. Elle a poursuivi ces combats au-delà de ses mandats puisqu'en 2015 elle a intégré la Délégation interministérielle de lutte contre le racisme et l'antisémitisme. L'ensemble de ses engagements lui a valu d'être promu en 2015 au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Honorer ces valeurs seraient les faire vivre. C'est pourquoi nous vous proposons que la mémoire de Danièle HOFFMAN-RISPAL puisse être honorée dans notre arrondissement. Comme je le disais, ce vœu a été préparé en bonne intelligence avec son mari. Et si le vœu est adopté, nous continuerons ce travail pour trouver la forme de l'inscription de la mémoire de Danièle HOFFMAN-RISPAL dans notre arrondissement. Y a-t-il des demandes d'intervention ?
Bénédicte DAGEVILLE. »

Mme DAGEVILLE : « Merci M. le Maire. Un mot pour dire que notre groupe votera ce vœu bien sûr et que nous voulons, par ce vote, saluer une nouvelle fois la constance de l'engagement de Danièle HOFFMAN-RISPAL. Nous vous remercions. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Nelly GARNIER. »

Mme GARNIER : « Notre groupe votera également ce vœu. C'est important pour nous que, quelles que soient les couleurs politiques, on puisse honorer la mémoire de ceux qui s'engagent pour la population. Cet arrondissement est un territoire et ce territoire doit reconnaître ce qui a été l'engagement d'une vie. Nous y sommes très sensibles. »

Je profite de ce vœu pour rappeler le cas d'Alain DEVAQUET, qui est compliqué parce qu'il doit être concerté avec la famille dans des conditions qui ne sont pas simples. Mais je voulais rappeler notre souhait de voir aboutir sur cette mandature le fait qu'on puisse trouver un accord qui satisfasse toutes les parties pour honorer la mémoire d'Alain DEVAQUET dans cet arrondissement qu'il a largement marqué de son empreinte. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. C'est effectivement une situation plus compliquée puisqu'il y a eu un vœu, déposé à mon initiative, au Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, et puis adoption d'une délibération. Donc il faut détricoter tout cela, ce qui, dans le contexte politique actuel, n'est pas forcément simple. Mais il y a encore du travail effectivement. M. POITOUX. »

M. POITOUX : « Monsieur le Maire, je voudrais également m'associer à ce vœu et saluer la mémoire de Danièle, une ancienne camarade qui a toujours fait preuve d'humanisme et de fidélité à ses valeurs. Je pense qu'il est important que nous tous puissions honorer cette mémoire de la façon la plus visible possible dans notre arrondissement. Je vous remercie. »

M. MARTIN : « Danièle HOFFMAN-RISPAL, c'était une voix, au sens propre comme au sens figuré. Je me rappelle de l'éloge que vous avez fait d'elle dans ce même conseil et de l'émotion dans votre voix qui montre, et on l'oublie un peu, que les politiques sont aussi des êtres humains. Je voulais témoigner de mon amitié. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Emma RAFOWICZ. »

Mme RAFOWICZ : « Merci M. le Maire. Merci à l'ensemble des groupes du Conseil d'arrondissement aussi pour cette voix unanime. On parlait de la voix de Danièle à l'instant et c'était important de rappeler ce timbre de voix et toutes les vagues d'émotions qui passaient par sa voix quand elle parlait. On est toutes et tous extrêmement émus de pouvoir reparler d'elle dans ce conseil d'arrondissement aujourd'hui. Au nom du groupe Paris en commun, je salue Gérard RISPAL qui nous accompagne chaque jour et qui est un camarade fidèle. Aujourd'hui, Danièle et ses combats sont des choses qui sont toujours à nos côtés. Ceux qui me connaissent savent qu'il est parfois difficile pour moi de vous parler de Danièle au passé. C'est vrai, quand je parle d'elle – c'est le cas pour beaucoup d'entre nous – on a du mal à dire « était » plutôt que « est ». C'était une « mensch » comme elle aimait le dire, elle disait : « Plus tard, je veux que vous puissiez dire de moi que j'étais une mensch et que je suis passé du Sentier jusqu'au perchoir ». Un jour peut-être, on prendra le temps d'écrire ce livre qui parlera d'elle. Je suis en tout cas ravie qu'on ait pris ce soir le temps de parler d'elle et de lui rendre hommage. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement, considérant

Que c'est avec une vive émotion et une profonde tristesse que nous avons appris la disparition de Danièle Hoffman Rispal, survenu le 16 avril 2020 des suites d'une longue maladie;

Qu'à l'exception d'une brève parenthèse, Danièle Hoffman Rispal a toujours vécu à Paris et, tout spécialement, dans l'Est parisien;

Qu'elle aimait cette ville, ses quartiers, ainsi que les Parisiennes et les Parisiens pour lesquels elle s'est très tôt investie;

Qu'en effet, Danièle Hoffman Rispal s'engagea dès le début des années 1970 et qu'elle se présenta sur les listes municipales du 11^e arrondissement dès 1983;

Qu'elle fut élue pour la première fois en 1995, conseillère du 11^e arrondissement et de Paris;

Qu'elle fut nommée, en 2001, par Bertrand Delanoë, adjointe chargée des personnes âgées — une délégation dans laquelle elle s'engagea pleinement, avec passion;

Qu'en parallèle de ses responsabilités parisiennes, Danièle Hoffman Rispal fut élue, en 2002, députée de la 6^e circonscription de Paris, puis réélue en 2007, avec plus de 69 % des voix — ce qui fit d'elle, à l'époque, l'une des députées les mieux élues de France;

Qu'elle siégea 12 ans au Palais Bourbon, institution dont elle deviendra l'une des vice-présidentes et l'une des hautes figures;

Que Danièle Hoffman Rispal était, comme elle aimait à le dire, une élue atypique — issue du petit privé, elle n'avait pas fait de grandes études ni été dans de grandes écoles —, ce qui ne l'empêcha pas de faire entendre haut et fort la voix des habitantes et des habitants de Paris, de sa circonscription et du 11^e arrondissement partout où elle le pouvait, notamment dans les hémicycles où elle siégeait;

Qu'elle avait à cœur de les défendre et de défendre les valeurs auxquelles elle croyait;

Qu'en effet Danièle Hoffman Rispal avait fait du combat pour le droit et de la lutte contre toutes les inégalités — notamment contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie — ses principaux chevaux de bataille qu'elle menait toujours avec force et conviction;

Qu'elle poursuivit ses combats au-delà de ses mandats, en intégrant en 2015, la Délégation interministérielle de lutte contre le racisme et l'antisémitisme;

Que pour ses engagements, elle fut promue, en 2015, au grade de Chevalier de la Légion d'honneur;

Qu'honorer Danièle Hoffman Rispal serait faire vivre ses valeurs;

Sur proposition de Monsieur François VAUGIN, Maire du 11^e arrondissement, et des élu-e-s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés;

EMET LE VŒU :

Que la mémoire de Danièle Hoffman Rispal puisse être honorée dans le 11^e arrondissement.

M. le Maire : « Qui est pour l'adoption de ce vœu ? Les groupes Paris 11^e en Commun, Communiste et Citoyen, Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Unanimité, le vœu est donc adopté. Je vous remercie mille fois. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	25	CONTRE	0
Le vœu est adopté			

V11202307 - Vœu relatif aux moyens et à la réforme des lycées professionnels

M. le Maire : « Adrien TIBERTI a la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Le Président de la République et son Ministre de l'Education nationale ont annoncé une réforme de l'enseignement professionnel qui vise à la disparition de ce qui faisait la caractéristique de cet enseignement, c'est-à-dire un enseignement de qualité où les savoirs fondamentaux continuaient à être enseignés, en plus d'une formation professionnelle, dans l'idée que, à l'école de la République, on peut à partir d'un certain âge, si l'on en fait le choix, apprendre un métier mais continuer à apprendre à être un citoyen.

Cette réforme a déjà des impacts que Valérie PÉCRESSE, dans sa volonté de détricoter le service public par petits bouts, a déjà devancés. Nous en avons parlé puisqu'elle n'a pas hésité à

prononcer la fermeture de 7 lycées professionnels à Paris. Elle voulait même supprimer un lycée général, le lycée Rabelais dans le 18^e arrondissement, le seul lycée général public de cet arrondissement de 200 000 habitants. Elle en a été empêché in extremis par le Ministre de l'Education.

La fermeture de ces sept lycées professionnels va avoir des conséquences importantes et va impacter le 11^e arrondissement puisque le lycée Dorian, un lycée général, technologique et professionnel, va devoir accueillir en catastrophe, et dans des conditions qui ne seront pas satisfaisantes, des élèves issus de deux autres établissements, le lycée Charles de Gaulle et le lycée Théophile Gautier. Pourquoi ce ne seront pas des conditions satisfaisantes? Parce que cela représente 300 élèves supplémentaires et parce que l'on atteindra très probablement les limites de capacité de l'établissement. Quand on parle de capacité de l'établissement, on parle de choses aussi concrètes que le nombre de salles de classe ou la capacité de la cantine à assurer le repas du midi dans un temps limité.

Cela aussi pose d'autres problèmes d'ordre pédagogique. Les filières professionnelles, qui existent depuis plus de 100 ans au lycée Dorian, sont des filières industrielles, on y apprend notamment les métiers du verre. Mais les filières que le lycée Dorian va devoir accueillir en catastrophe sont des filières commerciales, qui n'ont donc rien à voir. Ce seront aussi des publics très différents parce que les filières commerciales accueillent des enfants qui sont essentiellement des Parisiens, alors que les filières industrielles du lycée Dorian sont des filières à vocation nationale qui accueillent des enfants venus de toute la France, ce qui explique la présence d'un internat dans le lycée. Tout cela inquiète très fortement la totalité de la communauté éducative du lycée Dorian.

Je siége au conseil d'administration avec d'autres collègues comme Jérôme MEYER, nous ne pouvons que relayer l'inquiétude de cette communauté éducative face aux choix politiques qui sont faits. Ne l'oublions pas, quand un Président de la République fait de grandes annonces avec des phrases toutes faites dans une belle opération de communication, ou quand une Présidente de Région prend seule des décisions ahurissantes, au bout, il y a des effets très concrets et localisés, en l'occurrence dans notre arrondissement, qui mettent à mal les conditions d'enseignement des lycéens de notre arrondissement.

C'est pourquoi nous vous proposons ce vœu qui vise à interpeller l'Etat et la Région Ile-de-France pour qu'ils renoncent à cette réforme non concertée des lycées professionnels, pour qu'ils s'engagent réellement dans une concertation pour revaloriser l'enseignement professionnel qui est systématiquement attaqué au profit de l'apprentissage et qui n'offre évidemment pas du tout les mêmes conditions d'enseignement ni de protection des jeunes, et pour que Mme PÉCRESSE renonce à la fermeture des filières professionnelles des sept lycées parisiens concernés pour permettre la poursuite de la sérénité et de la qualité du travail au lycée Dorian. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Jérôme MEYER pour vous répondre. »

M. MEYER : « Je ne peux qu'aller dans le sens de mon collègue Adrien TIBERTI qui nous rappelle que lorsque deux politiques se rencontrent et vont dans le sens inverse de ce qu'il faudrait pour nos écoles et pour l'éducation, on a ce résultat. En effet, on a d'une part un gouvernement qui réduit le nombre de professeurs et le nombre de classes dans notre pays, et qui met à mal notre système éducatif, et d'autre part, nous avons une Présidente de Région, Mme Valérie PÉCRESSE, qui fait des économies sur ces bâtiments et notamment sur les lycées (pour rappel, les bâtiments et les lycées sont gérés par la Région). Et quand ces deux politiques se rencontrent, on arrive à cette situation avec des fermetures de lycées, tout le contraire de ce que nous faisons à Paris avec Patrick BLOCHE et dans le 11^e arrondissement avec François

VAUGLIN, où nous efforçons d'entretenir et maintenir nos écoles de telle sorte à ce que nos élèves dans le 11^e puissent avoir classe dans de bonnes conditions. Par rapport au vœu proposé par mon collègue avec qui je suis souvent en phase, je ne peux que me réjouir qu'il ait déposé ce vœu. L'exécutif proposera un avis favorable. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Nelly GARNIER pour commencer. »

Mme GARNIER : « Merci. J'avoue que c'est quand même un peu culotté, quand vous savez que parmi les établissements que la Ville de Paris a en charge, on est régulièrement obligé de fermer des classes et des écoles parce que les familles fuient Paris. C'est quand même culotté de nous dire que c'est honteux que Valérie PÉCRESSÉ prenne simplement en compte ce qui est la réalité de la démographie. On avait 8000 places vacantes dans les lycées à la rentrée 2022, donc si on était vraiment dans la recherche de la restriction budgétaire, vous imaginez bien ce que ça aurait pu donner comme décision.

Aujourd'hui, nous avons une décision qui concerne de tout petits établissements et quelques centaines d'élèves, qui est une réaffectation de moyens et qui est un arbitrage de bonne gestion. Je rappellerai que c'est grâce à ce type d'arbitrage que Valérie PÉCRESSÉ a pu investir largement 6,6 milliards d'euros sur dix ans lorsqu'on a gagné la Région en 2015 pour rénover et moderniser tous les lycées d'Ile-de-France qui avaient été laissés dans un état déplorable par la Gauche et qui faisaient honte à tout le monde. Donc nous votons contre le vœu. »

M. le Maire : « Guillaume POITOUX. »

M. POITOUX : « Monsieur le Maire, mes chers collègues. En effet, le Chef de l'Etat a réaffirmé son engagement à transformer la voie professionnelle et à fixer un cap clair, zéro décrochage et 100 % d'installation professionnelle. Les lycées professionnels accueillent aujourd'hui 1 lycéen sur 3 chaque année, soit 621 000 élèves et 64 000 apprentis. Pourtant seul 1 bachelier professionnel sur 2 et un tiers des élèves titulaires d'un CAP parviennent à s'insérer dans l'emploi dans l'année suivant l'obtention de leur diplôme. Cette situation n'est pas acceptable. Nous devons réaliser cette transformation pour faire réussir la jeunesse et faire des lycées professionnels une filière d'excellence.

Nous lutterons contre le décrochage scolaire en redonnant du sens à cette filière. Dès la rentrée 2023 :

- À partir de la 5^e, chaque élève se verra proposer dans son cursus pédagogique un temps dédié à la découverte des métiers. Des professionnels et enseignants de lycées professionnels iront dans les établissements scolaires présenter les cursus proposés et les métiers qui en débouchent.
- Le soutien en petits groupes sera renforcé dans les matières fondamentales dans les établissements dans lesquels les enseignants volontaires souhaitent s'engager.
- Des cours optionnels seront ouverts au plus près des aspirations des élèves, par exemple des cours de langue vivante 2, de codage d'entrepreneuriat en mobilisant partenaires extérieurs et professeurs volontaires.
- La création du dispositif « Tous droits ouverts » permettra à l'établissement, dès la déclaration des premiers signes de décrochage, de mobiliser l'ensemble des acteurs des politiques publiques d'accompagnement sans délai pour proposer aux jeunes un parcours plus adéquat. Nous allons améliorer l'insertion professionnelle par l'amélioration de la formation car la formation doit davantage être le reflet de la réalité du monde professionnel d'aujourd'hui.
- Ouverture de 80 nouvelles formations pour plus de 1000 places dans des filières d'avenir.

- Dès 2023, nous allons monter en charge pour que 100 % des élèves volontaires ait un accès à un mentor d'ici 2025.
- De nouvelles formations de spécialités seront créées pour permettre aux lycéens de se spécialiser dans un domaine et multiplier leurs chances d'être recruté.
- Aujourd'hui, les élèves de lycée professionnel ne sont pas rémunérés pour leurs stages. Donc dès la rentrée 2023, les élèves percevront une indemnité de stage : 50€ par semaine en première année, 75€ par semaine en deuxième année, 100€ par semaine en terminale. Cette indemnité de stage est une mesure de justice et de mérite, un engagement fort de l'Etat qui prendra à sa charge cette indemnité de stage pour tous les élèves. Ce montant pourra aller de 600€ à 1200€ pour certains élèves de terminale.

Ce ne sont que quelques mesures qui visent à faire de cette filière professionnelle une filière d'excellence, une filière qui permettra à chaque jeune de trouver un emploi car, oui, notre objectif est le plein emploi et que chaque jeune puisse vivre à sa sortie d'études du fruit de son travail justement rémunéré.

Et par pitié, arrêtez d'opposer l'éducation, surtout en lycée professionnel, à ce que vous appelez dans votre vœu le « patronat » car le patronat, ce sont des dizaines de milliers de petits chefs d'entreprises, d'artisans, de commerçants, tout ce monde que vous critiquez mais que vous ne connaissez pas, ce monde qui bosse et forme des dizaines de milliers de jeunes par an à un métier. Ils méritent qu'on les salue et non pas qu'on les instrumentalise et qu'on les méprise.

Enfin, nous reconnaissons le dévouement exceptionnel du corps enseignant de manière générale et en filière professionnelle en particulier. Dès cette année, comme pour l'ensemble des enseignants, chaque professeur de lycée professionnel aura droit à une augmentation, en fonction de son ancienneté, qui variera entre 1100 € et plus de 2600 € nets annuels, soit entre 100€ et 230€ par mois sans condition.

Cette réforme est juste et nécessaire, elle est loin du dogmatisme dont vous faites preuve. Elle permettra de rapprocher la filière d'apprentissage de l'entreprise car, comme le disait l'un de vos meilleurs amis de la NUPES, Jean-Luc Mélenchon, l'enseignement professionnel doit d'abord être crédible dans les entreprises pour déboucher sur des emplois. Nous allons donner un emploi à ces jeunes. Nous allons faire de notre pays une société du plein emploi car, contrairement à vous, le travail reste pour nous une valeur cardinale, un vecteur d'émancipation. »

M. le Maire : « Merci. Je vous rappelle que les temps de parole pour les interventions sur les vœux sont limités par notre règlement. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Je remercie nos collègues du groupe Communiste d'avoir déposé ce vœu parce c'est un sujet important et la présentation que vient de faire notre collègue POITOUX de la réforme de l'enseignement professionnel montre justement pourquoi nous ne sommes pas d'accord sur les valeurs. D'une part, nous pensons que la réforme n'est pas à la hauteur des besoins. On sait très bien que c'est une filière qui est aujourd'hui sous dotée et maltraitée alors que c'est une filière qui bénéficie aux élèves les plus en difficulté dans le pays.

D'autre part, les élèves de la filière professionnelle, quand ils sortent de leur parcours, l'enjeu est évidemment qu'ils trouvent un boulot. En revanche, le rapprochement de cet enseignement avec l'entreprise dès le plus jeune âge nous pose problème. Il faut quand même le dire : l'Éducation en France, et aussi de manière universelle, vise deux objectifs : elle vise certes à former les gens, à rentrer dans la vie active, à pouvoir se confronter au monde du travail, et elle vise aussi à leur permettre de s'émanciper, à découvrir la joie du savoir, à maîtriser suffisamment de connaissances

pour pouvoir être maîtres de leur propre destin et choisir eux-mêmes les briques avec lesquelles ils vont construire leur existence. L'enseignement et l'éducation servent aussi à s'émanciper, et cette réforme va totalement à rebours de cet objectif.

Deuxième sujet sur les lycées professionnels : excusez-moi Mme GARNIER, mais il faut quand même faire attention à ce qu'on dit. On ne peut pas continuer à faire porter à la majorité précédente, qui n'est plus là depuis huit ans, la vétusté des lycées régionaux en ce moment. Je vous apprendrais qu'il y a actuellement des professeurs qui sont en droit de retrait dans des établissements gérés par la Région parce que l'état de vétusté et de déliquescence de ces bâtiments est insupportable. Je ne vais quand même pas vous rappeler qu'on a dû attendre cinq ans pour qu'une cuisine puisse être finie au lycée Voltaire, et ce n'était pas avant 2015 ! Sérieusement, on a un problème sur les décisions qui ont été prises, celles de la fermeture de sept lycées, ce que vous appelez des décisions de bonne gestion. Nous, on les considère comme des économies budgétaires qui dégradent la qualité de l'enseignement pour ces élèves qui pourtant en ont le plus besoin.

Je voudrais conclure sur une note positive et cela a été dit par notre collègue TIBERTI : tout ceci n'est pas inéluctable, ne baissons pas les bras. En l'occurrence, on a obtenu une belle victoire sur le lycée Rabelais puisque, sur l'interpellation des élus régionaux de Gauche, le Ministre de l'Éducation nationale a déjugé la présidente de Région et a accordé un sursis de cinq ans au lycée Rabelais. Continuant le combat et la mobilisation pour les autres établissements parisiens. »

M. le Maire : « Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « M. POITOUX a illustré la politique du gouvernement et je voudrais intervenir sur ce que vous avez dit précisément. Vous avez dit « on va envoyer les jeunes en stage », mais ils vont être payés une somme absolument dérisoire par rapport au nombre d'heures de travail. En effet, si on rapporte la somme que vous leur accordez au nombre d'heures effectuées pendant le stage, c'est atroce et scandaleux. En plus, ce n'est même pas le patron qui bénéficie de leur travail qui va payer, c'est l'État. Excusez-moi, on ne peut plus suivre. C'est absolument scandaleux, c'est encore un cadeau à des entreprises qui n'en demandent pas tant et c'est enseigner aux jeunes qu'il est normal de travailler pour des sommes dérisoires. Donc non, on ne suit pas.

Concernant la fermeture des lycées, vous prétextez une baisse des effectifs, mais ce n'est pas vrai pour les établissements visés parce qu'en réalité, le critère de choix de ces sept lycées, on le connaît et il faut le révéler. C'est juste que les murs de ces lycées appartiennent à la Ville de Paris et que vous voulez rester chez vous et ne pas avoir à discuter avec un autre propriétaire que l'État, parce que les services de la Région tels qu'ils sont dirigés par Mme PÉCRESSE ont parfois un peu de mal avec la concertation.

Concernant l'état des lycées, mon collègue a rappelé ce qui se passe pour le lycée Voltaire. Si l'un ou l'une d'entre vous est passé cour de Vincennes récemment, quand on voit que le lycée Hélène Boucher devient une œuvre de la famille Christo, on s'inquiète quand même. Le lycée est en voie d'être totalement emballé par des filets pour protéger les passants. Votre conception de la rénovation consiste à juste poser les filets sur un bâtiment qui doit être classé ou, s'il ne l'est pas, qui devrait l'être. C'est vraiment inquiétant. »

M. le Maire : « Je pense que ce débat a permis d'aller au fond des choses. Je vais vous proposer de passer au vote en suivant la proposition que vous a faite Jérôme MEYER au nom de l'exécutif, avec un avis favorable de l'exécutif. »

Considérant l'importance de l'enseignement professionnel qui permet à 650 000 jeunes chaque année, notamment ceux des classes populaires, d'accéder à un premier niveau de certification par un diplôme ;

Considérant les annonces du président de la République pour réformer l'enseignement professionnel, faisant fi des concertations et engagements avec les organisations syndicales des derniers mois ;

Considérant sa volonté à la fois d'allonger la durée des stages en entreprises au détriment du temps scolaire, de rémunérer par la puissance publique ces stages, de fermer certaines filières afin de faire coïncider la carte de formation aux besoins du patronat local, de revaloriser les personnels enseignants sous condition de nouvelles missions ;

Considérant qu'à l'automne 2022, la réforme proposée par Carole Grandjean avait déclenché une forte mobilisation des enseignants des lycées professionnels qui avait obtenu le retrait de l'augmentation des stages de 50% ;

Considérant les annonces d'Emmanuel Macron devant les organisations patronales d'une nouvelle loi, laissant craindre le basculement de l'enseignement professionnel vers le ministère du travail, qui impacterait le statut des élèves et des professeurs, et reviendrait plus de 100 ans en arrière sur son intégration dans l'éducation nationale ;

Considérant que l'augmentation des stages fera reculer le temps consacré aux enseignements et fragilisera la préparation au diplôme du baccalauréat en année de terminale ;

Considérant la nécessité de donner plus de moyens aux filières professionnelles qui sont le parent pauvre des politiques publiques, alors qu'elles s'adressent à des jeunes aux parcours scolaires et personnels difficiles, notamment en abaissant le nombre d'élèves par classe, et revenant à des parcours en quatre ans en lycée, en améliorant la qualité des stages, et en créant une allocation d'études ;

Considérant l'annonce d'une rémunération des stages financé par l'État et non par les entreprises s'apparente à la mise à disposition des entreprises d'une main d'œuvre gratuite, alors que les élèves en stage travaillent, bien souvent sur des tâches subalternes, en remplacement de salariés absents ou en congés, ou sur des activités temporairement en croissance ;

Considérant que l'adéquation forcenée entre les cartes de formation des lycées professionnels et les besoins des entreprises locales, est une rupture d'égalité en assignant les élèves à leur secteur géographique et à ses spécificités et non à leurs choix, et fragilise leur parcours professionnel, les rendant fortement dépendant des fermetures et délocalisations d'entreprises ;

Considérant que le pacte spécifique au lycée professionnel censé améliorer la rémunération des enseignant.es de ces filières s'apparente au « travailler plus pour gagner plus » alors que les enseignants sont d'ores-et-déjà sous-rémunéré par rapport à leurs diplômes et tâches, que la France est en Europe parmi les pays à la plus forte charge annuel de travail des enseignants et parmi les pays à la plus faible rémunération ;

Considérant les fermetures à venir de filières et les fermetures de sites de lycées professionnels décidées par la présidente de Région ;

Considérant que ces fermetures concerneront, dès la rentrée 2023, sept établissements à Paris, parmi lesquels l'annexe du lycée Théophile-Gautier (12^e) et le lycée Charles-de-Gaulle (20^e) ;

Considérant que le lycée polyvalent Dorian du 11^e arrondissement devra, dès la rentrée 2023, accueillir plus de 200 élèves de filières professionnelles venant de ces établissements qui doivent fermer ;

Considérant que l'accueil de ces élèves qui représentent 6 classes supplémentaires, rendra exigus les locaux du lycée et pourrait dégrader la qualité du climat scolaire, enjeu important et reconnu de la qualité de formation ;

Considérant que dans ce contexte on peut légitimement s'interroger sur l'avenir de la filière générale du lycée et le maintien du caractère polyvalent de cet établissement et donc sur la mixité sociale et scolaire de cet établissement ;

Considérant que la démographie des lycées professionnels augmente à Paris grâce à une meilleure communication en direction des collégien-ne-s sur l'intérêt des filières professionnelles, avec notamment une augmentation de 250 inscriptions à la rentrée 2022-2023 ;

Considérant que plus de 120 jeunes n'étaient toujours pas affectés dans la filière professionnelle de leur choix au 15 septembre 2022 ;

Considérant que ces fermetures pourraient affecter plus de 1100 lycéen-ne-s, particulièrement issu-e-s des classes populaires, et multiplier les dysfonctionnements déjà constatés dans la gestion par la Région du service public d'enseignement ;

Considérant l'interpellation de Mme Péresse, présidente de Région, par les organisations syndicales de l'Éducation nationale et des élu-e-s de gauche et pour lui demander de renoncer à ses projets de fermeture de lycées professionnels ;

Sur proposition des élu-e-s du Groupe Communiste et Citoyen,

EMET LE VŒU :

Que le Maire du 11^e arrondissement interpelle l'État et la Région Ile-de-France afin :

- de renoncer à vouloir imposer une réforme non concertée des lycées professionnels ;
- d'engager une réelle concertation avec la communauté éducative et les organisations syndicales afin de revaloriser l'enseignement professionnel ;
- de renoncer à la fermeture de filières professionnelles et des 7 sites de lycées professionnels à Paris.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les groupes Paris 11^e en Commun, et Communiste et Citoyen. Qui est contre ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	21	CONTRE	4
Le vœu est adopté			

V11202308 - Vœu relatif à l'expérimentation d'une Sécurité sociale de l'alimentation à Paris et en particulier dans le 11^e, pour un véritable pouvoir de vivre

M. le Maire : « Le vœu suivant devait être présenté par Chloé SAGASPE, avec une réponse de Grégory MOREAU. Ce vœu n'étant pas défendu, je propose qu'il soit déposé de nouveau lors d'une prochaine séance si le groupe Ecologiste le souhaite. »

V11202309 - Vœu relatif à la promenade plantée du boulevard Richard Lenoir

M. le Maire : « Je donne la parole à Nelly GARNIER pour ce vœu. »

Mme GARNIER : « Ce vœu est lié au fait que ceux qui fréquentent cette promenade, notamment avec des enfants, constatent qu'elle est souvent dans un état de saleté important. Par ailleurs, il y a souvent la présence d'adultes en situation de détresse sociale et qui peuvent consommer de l'alcool, des cigarettes, voire des substances illicites à proximité de ces enfants qui sont souvent très jeunes, en raison notamment d'aires de jeux sur cet espace. Et par ailleurs, nous prenons aussi en compte le fait qu'il y a plusieurs écoles sur ce boulevard, et que vous avez cette volonté de développer un dispositif de faire classe dehors, qui doit aussi s'accompagner avec des normes de bon accueil pour la jeunesse et les enfants. »

Nous demandons donc à travers ce vœu une maraude sociale régulière sur tout le tracé de la promenade pour pouvoir accompagner les personnes en situation de détresse qu'on y trouve vers un accompagnement social et médical, avec un objectif de sortie de la rue et de réinsertion. Nous demandons un renforcement pérenne et des actions en matière de propreté pour offrir un haut niveau de propreté sur ces espaces qui ont vocation à accueillir de nombreux enfants. Nous demandons aussi une présence renforcée de la police municipale afin d'assurer un usage apaisé des espaces et notamment des aires de jeux pour enfants. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Pour vous répondre, Sofiane KADDOUR-BEY, puis Florent HUBERT. »

M. KADDOUR-BEY : « Merci M. le Maire, chers collègues. Le vœu demande qu'une maraude sociale régulière soit mise en œuvre sur tout le tracé de la promenade. Sur ce point, permettez-moi de vous rassurer, c'est déjà le cas. Je sais bien que les maraudes sont des travailleurs sociaux et des bénévoles de l'ombre, mais je vous rappelle à nouveau qu'une maraude d'intervention sociale régulière existe dans tout le 11^e arrondissement, en direction des personnes en situation de rue et qu'elle propose cet accompagnement global. Il s'agit de l'association Charonne Oppélia, au cas où vous l'auriez oublié. Elle est présente sur l'arrondissement depuis plus de dix ans avec des bénévoles en soirée, de 20h à minuit, du lundi au jeudi, et une équipe en journée du lundi au vendredi. L'équipe s'inscrit dans la durée et a pour objectif d'établir un lien social avec les personnes rencontrées et de proposer un accompagnement social. Son intervention vise à favoriser la sortie de rue et l'accès au droit des personnes rencontrées (accès à l'hébergement, au logement, accès aux soins, à l'emploi). Outre la maraude Charonne, l'unité d'assistance aux sans-abris et d'autres maraudes interviennent régulièrement sur la promenade. Je précise également que ces équipes ne peuvent contraindre une personne à rejoindre un hébergement d'urgence, d'où l'importance de l'accompagnement social sur la durée. »

Il faut noter que ces phénomènes de sédentarisation interviennent très fréquemment du fait tout simplement de l'impossibilité d'accéder à l'hébergement d'urgence. Vous évoquez l'objectif de sortie de rue et de réinsertion, c'est un objectif évidemment partagé par la majorité, même si vous êtes un peu dans le paradoxe quand on voit les positions de votre groupe lorsqu'il est question de développer l'hébergement d'urgence ou le logement social. En tout cas, c'est ce qu'essaye de faire la Ville de Paris avec le concours des maraudes, dans un contexte, rappelons-le, de réduction de

l'offre d'hébergement d'urgence par l'Etat – dont c'est la compétence – et même de perspectives honteuses de « promenades » de personnes hébergées en vue des JO 2024. Je vous remercie. »

M. HUBERT : « Je réponds en complément sur la question de l'entretien. Merci pour cette question qui permet de faire un point sur ce sujet de préoccupation et d'interpellation récurrent par des riverains, des habitants et des parents d'élèves. Ce point a d'ailleurs été exprimé lors de notre récente réunion publique sur le sujet. Je voudrais essayer de vous convaincre que nous allons y travailler et que nous n'avons pas besoin de votre vœu pour y travailler.

On est tous capables de constater qu'on a un vrai problème de malpropreté dans les massifs sur l'ensemble de la promenade plantée. C'est lié à la proximité des deux marchés alimentaires qui créent quand même beaucoup de déchets, et au fait que l'aménagement actuel de ces jardins crée des recoins qui engendrent des mésusages, occasionnant souvent des incivismes avec des gens qui jettent de très nombreux déchets dans ces recoins, à la fois dans les massifs et dans les parties en stabilisé au centre des allées.

La ville est régulièrement nettoyée mais malgré cela, elle est sale. Il faut savoir que ces jardins, sur l'intégralité du linéaire, sont nettoyés tous les jours, 7J/7, 365 jours par an, matin et soir. On a dans l'ensemble de la division des espaces verts, sept agents équivalents temps plein qui sont affectés uniquement au nettoyage de cette promenade, et en plus, on a recours à un prestataire privé si jamais on a des absences, comme cela arrive parfois dans les équipes. Et on a en plus recours à la Régie de quartier à qui on achète une prestation de nettoyage de ce linéaire pour 71.720 € TTC pour aller de la grisette jusqu'au début de Richard Lenoir. Et ça ne suffit toujours pas. On constate que ces jardins restent salis.

Donc on en est arrivé à une conclusion : au-delà de ce qu'on peut dire sur la question de l'accompagnement social, de la verbalisation, de la présence de la police municipale et de ce qu'on pourrait faire en termes d'entretien, l'enjeu n'est plus dans une intervention de type ponctuel et curatif mais dans une intervention de type préventif. Il faut qu'on arrive à mener un réaménagement de ces espaces verts qui aboutisse à ce qu'ils soient moins salis. C'est ça l'objectif de réaménagement qu'on est en train de mettre en place et dont on va tester la doctrine sur le premier tronçon qui sera Jules Ferry : on va ouvrir les espaces verts, on va réaménager les massifs arbustifs qui créent aujourd'hui des écrans très forts, on va créer des continuités piétonnes pour que les gens puissent marcher de Stalingrad jusqu'à la Bastille. On va agrandir les surfaces végétalisées, créer des nouvelles pelouses, des nouvelles aires de jeux, un espace canin, de nouveaux agrès sportifs pour densifier les usages dans ce boulevard, et c'est de cette manière, en offrant de nombreux nouveaux usages pour les familles parisiennes et pour les habitants du 11^e, que nous arriverons à limiter les mésusages et les incivilités qui sont aujourd'hui nombreuses dans ce jardin. »

M. le Maire : « Tout à fait, d'autant que la police municipale effectue d'ores et déjà un passage systématique tous les matins sur l'ensemble de cette promenade. Les médiateurs de la Direction de la Police Municipale et de la Prévention (DPMP) passent aussi faire de la prévention auprès des personnes qui sont à la rue. Il y a une ronde des agents de surveillance des parcs, et nous avons mis en place un gardiennage sur le square Jules Ferry qui faisait partie des difficultés qui étaient insurmontables, avec des problèmes de nuisances le soir qui rendaient la vie des riverains infernale. Nous avons essayé 1000 solutions et la seule qui marche, c'est celle qui est en place aujourd'hui, en payant le gardiennage de ce square toutes les nuits pour éviter les mésusages et les installations non souhaitables étant donné les désordres dans l'espace public. La Mairie le paye sur son budget. Ça marche, mais ça nous coûte de l'argent. Le projet que vient d'évoquer Florent

HUBERT est un projet qui vise à avoir une requalification et une sortie par le haut de ces difficultés.

Nous avons cette belle promenade mais qui est peu lisible et peu pratique. Vous pouvez aller dans un de ces espaces verts, y rester et en repartir, mais on n'a pas ce sentiment de promenade qui fait qu'on a envie de la remonter d'un bout à l'autre. L'idée est donc de faire travailler des paysagistes et des spécialistes en espaces verts pour réaménager tout l'espace, avoir des vraies continuités longitudinales et transversales pour faire en sorte qu'on puisse mieux circuler en long et en large dans cet espace. La réappropriation de cet espace par les habitants fait que les incivilités devraient normalement, presque paradoxalement, diminuer.

Ce projet a été l'objet d'une réunion publique il y a peu de temps, qui a montré les attentes et les insatisfactions sur le constat. Mais c'est un constat que nous partageons. Donc nous allons avoir un beau projet qui va se mettre en place et qui devrait régler un certain nombre de problèmes. Je ne dis pas tous les problèmes, ce n'est pas une baguette magique, mais régler un certain nombre des dysfonctionnements que vous soulignez.

Étant donné tous ces éléments, je vous propose donc de retirer votre vœu, sans quoi nous mettrons un avis défavorable. Il est maintenu donc nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant la présence sur le terre-plein central du boulevard Richard-Lenoir d'une promenade plantée destinée notamment à offrir un écrin de verdure agréable aux habitants des quartiers qu'elle traverse,

Considérant la présence de nombreux enfants dans les parcs et aire de jeux de cette promenade plantée,

Considérant la présence de plusieurs écoles dans son voisinage et la volonté de la mairie de Paris de développer le dispositif « faire classe dehors »,

Considérant cependant que le niveau de propreté de cette promenade est régulièrement en-deçà des exigences légitimes de ses utilisateurs et présente un risque avéré pour les enfants amenés à l'emprunter,

Considérant la présence régulière sur la promenade d'adultes en situation de détresse sociale, consommant fréquemment de l'alcool, des cigarettes, voire des substances illicites,

Considérant que cette consommation se fait au contact direct d'enfants parfois très jeunes,

Considérant la disparition des gardiens de squares,

Sur proposition des élus du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes),

EMET LE VŒU :

- Qu'une maraude sociale régulière soit mise en œuvre sur tout le tracé de la promenade afin d'accompagner les personnes en situation de détresse vers un accompagnement social et médical avec un objectif de sortie de la rue et de réinsertion,
- Qu'une action pérenne renforcée des services de la propreté soit mise en œuvre sur toute la longueur de la promenade afin d'offrir un haut niveau de propreté sur ces espaces,

- Qu'une présence pérenne et renforcée de la police municipale soit mise en œuvre sur toute la promenade afin d'assurer un usage apaisé des espaces, et notamment des aires de jeux pour enfants.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe Changer Paris et M. Guillaume POITOUX. Qui est contre ? Les groupes Paris 11^e en Commun, et Communiste et Citoyen. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	4	CONTRE	21
Le vœu est rejeté			

V11202310 Vœu relatif à la sécurisation du carrefour Chemin Vert - Plichon - Folie Renault

M. le Maire : « C'est Aurore MOUYSSET-NOZERAND qui présente ce vœu. »

Mme MOUYSSET-NOZERAND : « Bonsoir à tous. On a quelques petites remarques sur l'organisation du carrefour Chemin Vert/Plisson/Folie Renault :

- les flux de circulation ne sont pas très bien coordonnés,
- une visibilité souvent insuffisante pour les piétons au moment où ils traversent entre ces différentes rues,
- la vitesse de certaines voitures est souvent excessive rue du Chemin Vert,
- la place de livraison qui ne semble pas bien adaptée : soit les camions empiètent sur le trottoir, soit ils empiètent sur la chaussée, ce qui rend compliqué le passage des bus 69 et 61 au moment où ils doivent tourner rue de la Folie Renault. Et bien sûr, tout ça entraîne quelques bruits de klaxons très désagréables.

Donc notre groupe émet le vœu :

- que soit installé un ralentisseur rue du Chemin Vert, en amont de la rue Plichon,
- que soit remis en service le panneau lumineux indicateur de vitesse, à l'angle de la rue Pichon et de la rue du Chemin Vert,
- qu'un panneau « Stop » soit installé rue Pichon,
- que la place de livraison soit supprimée,
- et éventuellement qu'un radar soit mis en place pour détecter le niveau de nuisance sonore dans le secteur.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Luc LEBON. »

M. LEBON : « C'est vrai que le 11^e est un arrondissement dense où on a des flux piétons parfois importants et des traversées piétonnes nombreuses. Ainsi, on mène à la Mairie du 11^e une politique de sécurisation systématique de l'ensemble des carrefours de l'arrondissement, même si ça prend du temps et qu'il y en a beaucoup, l'objectif étant d'améliorer de façon importante la co-

visibilité entre les piétons et les véhicules, puisque c'est une source importante d'accidents. On a limité la vitesse à 30 km/h dans l'ensemble de l'arrondissement pour réduire les risques d'accident.

Concernant le carrefour que vous évoquez, il est vrai qu'il a été identifié concernant certains dysfonctionnements. On a fait remonter la situation et il y a actuellement une réflexion qui est menée sur ce tronçon de la rue du Chemin Vert pour l'apaiser. Plusieurs opérations de contrôle sont régulièrement menées par la police municipale sur ce tronçon mais jusqu'à maintenant, aucune de ces opérations n'a abouti à des verbalisations. Mais on va évidemment les poursuivre parce que la présence de la police a souvent un effet dissuasif sur les infractions.

Concernant le bruit, un radar méduse nous apporterait les mêmes informations que ceux déjà en ligne sur le site Bruitparif. Il est déjà identifié comme un axe relativement bruyant.

Pour la place de livraison, on peut légitimement souhaiter une ville où il y a peu de camions ou de gros véhicules qui sont jugés dangereux. Mais je pense que tout le monde souhaite aussi qu'on ait des marchés et des commerces bien achalandés, et pour ça, il faut les livrer et il faut donc des zones de livraison. Enfin, autant que faire se peut. En tout cas supprimer une zone de livraison alors qu'on n'a pas d'alternative satisfaisante ou présentant moins d'inconvénients, ça ne nous semble pas une solution de nature à réduire les nuisances que vous évoquez, d'autant plus que vos remarques tendent à indiquer que cette place de livraison est en fait utilisée, donc elle sert. On va évidemment regarder s'il y a une solution, mais souvent les solutions mises en œuvre sont les moins pires car ce sont des compromis entre plusieurs solutions. Déplacer une zone de livraison, ça paraît simple sur le papier ou sur un plan, mais dans la réalité, ça revient parfois à perturber un équilibre plus ou moins précaire de fonctionnement avec les commerces et dans un secteur, donc il faut toujours le faire avec beaucoup de prudence.

L'exemple de la zone de livraison montre bien que gérer l'espace public, c'est prendre en compte des contraintes et des demandes qui sont souvent contradictoires entre elles. En tout cas, ce n'est sûrement pas avec des vœux qu'on aménage un espace public, c'est plus compliqué que ça. On va quand même étudier le fonctionnement du carrefour, mais sans avoir nécessairement la baguette magique, en tout cas pas avant d'avoir regardé tous les points et toutes les solutions alternatives possibles. Donc je ne donne pas une suite favorable à ce vœu. Merci. »

M. le Maire : « Je vous propose de passer au vote. »

Le Conseil du 11^{ème} arrondissement,

Considérant l'agencement spatial particulier dudit carrefour, générant des flux de circulation mal coordonnés,

Considérant le nombre de traversées piétonnes ainsi que leur visibilité parfois insuffisante,

Considérant la vitesse excessive régulièrement observée sur la rue du Chemin Vert,

Considérant la présence d'une place de livraison aux abords immédiats de l'angle Chemin Vert – Folie-Regnault

Considérant l'inadaptation de cette place de livraison aux usages, les camions de livraison l'utilisant étant trop longs et trop larges, ce qui conduit :

- A l'empiètement des camions de livraison sur les trottoirs dédiés aux piétons,
- A l'empiètement des camions de livraison sur la voie de circulation,

- A l'impossibilité pour les bus 61 et 69 de tourner dans la rue de la Folie-Regnault et à leur déviation sans préavis,
- Au blocage de la circulation du carrefour, accompagné d'un concert désagréable de klaxons et autres nuisances sonores.

Considérant la pétition mise en ligne par les riverains de ce secteur,

Sur proposition des élus du groupe **Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)**,

EMET LE VŒU :

- Que la Ville de Paris installe un ralentisseur sur la rue du Chemin Vert en amont de la rue Plichon afin de réguler efficacement la vitesse sur ce tronçon et d'améliorer la sécurité des traversées piétonnes,
- Que la Ville de Paris remette en service le panneau lumineux d'indicateur de vitesse à l'angle des rues Plichon et du Chemin Vert,
- Que la Ville de Paris procède à la pose d'un panneau « STOP » sur la rue Plichon à l'angle de la rue du Chemin Vert afin de clarifier les priorités,
- Que la place de livraison de la rue de la folie-Regnault soit supprimée,
- Que la Ville de Paris installe un radar de type « Méduse » sur le carrefour afin de disposer de données concrètes sur les nuisances sonores sur ce secteur.

M. le Maire : « Qui est pour ? Le groupe **Changer Paris** et **M. Guillaume POITOUX**. Qui est contre ? Les groupes **Paris 11^e en Commun**, et **Communiste et Citoyen**. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 18		Nombre de pouvoirs : 7	
Nombre de votants : 25			
Abstentions	0	NPPV	0
POUR	4	CONTRE	21
Le vœu est rejeté			

QUESTION ORALE ADRESSEE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Q11202302 Question orale relative à la banderole en soutien au mouvement social affichée sur la Mairie du 11^e

M. le Maire : « Pour terminer, il nous reste une question orale de **Jean-Christophe MARTIN**. »

M. MARTIN : « Merci M. le Maire. M. le Maire, durant le mois de mars ainsi qu'une partie du mois d'avril 2023, une banderole « Mairie solidaire avec le mouvement social », en solidarité avec un mouvement social interprofessionnel contestant la réforme des retraites adoptée par le Parlement, a été apposée sur la façade de la mairie d'arrondissement donnant sur le boulevard Voltaire.

Si chaque élu – y compris **M. TIBERTI** – et chaque agent public est parfaitement libre d'avoir une opinion personnelle quant à ladite réforme – on vit encore dans un pays libre –, la présence d'une banderole portant les logos de la Mairie de Paris et de la Mairie du 11^e arrondissement, sciemment apposée et visible par le public, porte une atteinte flagrante au principe fondamental

de neutralité du service public, principe tout aussi applicable aux bâtiments publics, comme l'a rappelé l'Arrêt du Conseil d'Etat du 27 juillet 2005 statuant que « le principe de neutralité de services publics s'oppose à ce que soient apposés sur les édifices publics des signes symbolisant la revendication d'opinions politiques ».

Saisi par mes soins le 8 mars, le Préfet de Région vous a rappelé dès le 15 mars au principe de neutralité sur la base de ce même arrêt du Conseil d'Etat. Par ailleurs, il est à noter que la Ville de Grenoble, puis l'Hôtel de Ville de Paris – à l'initiative notamment de notre collègue Nelly GARNIER – ont été condamnés par le Tribunal à retirer une banderole similaire sur leur mairie, le juge des référés ayant considéré l'atteinte à la neutralité du service public comme suffisamment grave pour justifier le caractère de l'urgence, et en droit, ce n'était pas forcément acquis. Il est aussi à noter que la banderole en façade de la Mairie du 11^e arrondissement a été retirée juste après que vous ayez reçu ma propre assignation au Tribunal administratif, ce qui démontre dans les faits votre connaissance du risque juridique qu'elle vous faisait encourir.

Si la présence de cette banderole sur la façade de la Mairie du 11^e arrondissement apparaît comme manifestement illégale, et le Tribunal l'a déclaré comme tel, elle interroge aussi quant aux responsabilités dans sa création et dans son coût. Ainsi, je ne peux concevoir que les logos de la Ville et de l'arrondissement aient été utilisés sans l'autorisation expresse de la Maire de Paris – dommage qu'elle soit partie, il aurait été intéressant d'avoir son avis – et du Maire du 11^e arrondissement.

En conséquence, les élus du groupe Changer Paris souhaitent obtenir de la part de l'exécutif les éléments de réponse suivants :

- Qui a autorisé la pose de cette banderole sur la façade de la Mairie du 11^e arrondissement ?
- Qui a ordonné la dépense ayant financé sa réalisation ?
- Combien a coûté ladite banderole ?
- La collectivité parisienne et/ou d'arrondissement a-t-elle financé cette banderole ? Le cas échéant, sur quels fonds ? »

M. le Maire : « Vous montez un peu vite sur vos grands chevaux pour une banderole qui fait que notre mairie proclame ses valeurs fièrement sur son fronton. Nous le faisons régulièrement à diverses occasions : chaque mois de mai, habituellement autour du 9 mai, nous déployons une banderole pour fêter les valeurs européennes ; en ce moment, nous mettons un éclairage aux couleurs de l'Ukraine ; le 17 mai, nous avons un drapeau arc-en-ciel pour témoigner de notre solidarité avec cette partie du mouvement social qu'est le mouvement LGBT ; chaque 10 mars, nous mettons un drapeau tibétain pour affirmer notre attachement à la liberté et à l'indépendance du Tibet.

Ce sont des sujets qui peuvent faire débat, bien naturellement. En l'occurrence, vous prenez un exemple peu comparable puisqu'il s'agissait d'un drapeau, d'un mouvement qui revendiquait une forme d'indépendance pour un département d'Outre-Mer, ce que la République peut difficilement accepter. Le fait que nous indiquons notre solidarité avec le mouvement social devrait au contraire vous réjouir. Qui voudrait la guerre sociale dans ce pays ? Qui voudrait que nous mettions à feu et à sang – nous le voyons sur le boulevard Voltaire à chaque manifestation, parce que les gens sont excédés – parce qu'il n'y a pas eu de respect du dialogue social et des acteurs sociaux ? Il me semble que le rôle d'une mairie et d'un pouvoir public local, premier échelon vers lequel se tournent les habitants quand ils ont des difficultés, est de mettre du baume au cœur des gens qui ne supportent plus des décisions qui sont prises contre leurs intérêts mais en faveur de puissances de l'argent qui sont bien réelles mais jamais présentes pour répondre des responsabilités qu'ils prennent.

Donc oui, nous assumons d'avoir mis cette banderole à un moment où le pays était divisé. C'était notre contribution pour ressouder et inviter l'ensemble des parties prenantes à renouer le dialogue. D'ailleurs, la Première Ministre nous a peut-être entendue puisque, après la pantalonnade de l'adoption de cette loi tant contestée, sa première des priorités a justement été d'essayer, sans y parvenir encore, de renouer avec le mouvement social. Donc je regrette que vous ayez mobilisé le temps d'un préfet dont j'estime qu'il a bien d'autres choses plus importantes à faire que de traiter ce type de sujet.

Nous avons affiché cette banderole le temps du débat. Le Président de la République a promulgué la loi le 15 avril et le 17, la banderole a été retirée, c'est-à-dire le lundi suivant, la promulgation ayant eu lieu un samedi. Donc c'est sans rapport avec votre procédure.

Quant à son coût, il n'aura ruiné personne puisque c'était un peu moins de 270 € donc une bien modeste contribution qui permet, comme pour chacune des banderoles que nous faisons, d'afficher les valeurs que nous portons et qui sont celles qui guident notre politique.

Vous voulez reprendre la parole ? Oui, il y a la possibilité de reprendre la parole après la réponse, pendant une minute. »

M. MARTIN : « Je parlerai très vite, dans les valeurs de la République, dans les valeurs en vigueur dans ce pays et aussi l'obligation de neutralité du service public. Mais c'est le juge des référés – à moins que vous dénigriez les professionnels de justice – qui a jugé l'atteinte sur le fondement du même arrêt du Conseil d'Etat, c'est le juge des référés qui a tranché en considérant l'atteinte faite notamment à l'Hôtel de Ville.

Par ailleurs, il y avait quatre questions dans la question orale et vous avez répondu à une seule. »

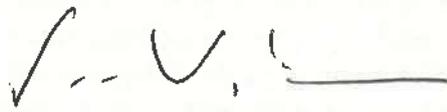
M. le Maire : « Les autres réponses me semblent évidentes. Je suis maire de l'arrondissement, j'assume les décisions qui sont prises dans cet arrondissement. Et je vous ai répondu sur le coût. »

M. MARTIN : « Donc c'est la collectivité qui a financé ? »

M. le Maire : « Oui, comme pour chacune des banderoles que nous affichons sur le parvis de la mairie. D'ailleurs, je ne vous ai pas entendu les dénoncer quand nous soutenons des journalistes emprisonnés. Pour les défenseurs des régimes qui persécutent ces journalistes, cela peut être vécu comme une prise de position politique inacceptable. Tout est relatif.

En tout cas, rendez-vous le 6 juin prochain dans la rue puisqu'il y a une nouvelle manifestation. La séance est levée. Je vous souhaite une belle soirée. »

À 22h20, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signature 	Signature 
M. François VAUGLIN Maire du 11 ^e arrondissement	Mme Emma RAFOWICZ, Adjointe au Maire Secrétaire de séance